

# Québec objectif emploi

*Vers une économie d'avant-garde*



Gouvernement du Québec  
Ministère des Finances

*Une stratégie  
de développement  
économique  
créatrice d'emplois*

L'élaboration de la stratégie de développement économique a amené le gouvernement à revoir l'ensemble de ses interventions. De nombreux ministères et organismes ont été sollicités et ont contribué à cette révision.

#### ■ **MINISTÈRES**

- ❑ Affaires municipales
- ❑ Agriculture, Pêcheries et Alimentation
- ❑ Conseil du trésor
- ❑ Conseil exécutif
  - Secrétariat du Comité ministériel de l'emploi et du développement économique
  - Secrétariat à la déréglementation
  - Secrétariat du Sommet sur l'économie et l'emploi
- ❑ Culture et Communications
- ❑ Éducation
- ❑ Emploi et Solidarité
- ❑ Environnement et Faune
- ❑ Industrie, Commerce, Science et Technologie
- ❑ Métropole
- ❑ Régions
- ❑ Relations avec les citoyens et Immigration
- ❑ Ressources naturelles
  - Secrétariat aux affaires autochtones
- ❑ Santé et Services sociaux
- ❑ Tourisme
- ❑ Transports
- ❑ Travail

#### ■ **ORGANISMES**

- ❑ Bureau de la statistique du Québec
- ❑ Commission de la Capitale nationale

#### ■ **SOCIÉTÉS D'ÉTAT**



# Présentation

**par le Vice-Premier ministre  
et ministre d'État de l'Économie et des Finances**

---

*A* quelque 600 jours de l'an 2000, le Québec se dote d'une stratégie de développement économique rigoureuse, cohérente et ambitieuse qui le guidera et le portera pendant plusieurs années.

*Jusqu'ici, la politique économique du gouvernement s'est incarnée dans plusieurs décisions d'importance, notamment en matière de politique budgétaire — en particulier l'élimination du déficit — mais aussi de formation, d'investissement et de fiscalité, pour ne mentionner que celles-là. Comme le gouvernement s'y est engagé, nous cesserons, dès cette année, d'emprunter pour payer les dépenses courantes et le déficit budgétaire sera entièrement éliminé l'an prochain. Nous n'avions pas vraiment le choix, mais encore fallait-il s'y attaquer avec détermination et rigueur. J'ose à peine imaginer ici les conséquences d'une politique laxiste de déficits annuels répétés sur la compétitivité de notre économie et en particulier sur celle de nos entreprises. Et, sans l'assainissement des finances publiques, nous n'aurions jamais eu les assises pour dégager la marge de manœuvre dont nous avons besoin pour nous attaquer à l'objectif prioritaire qu'est la création d'emplois.*

*De plus, et de façon particulièrement marquée, l'investissement a fait l'objet d'importantes mesures de stimulation : quatre milliards l'an passé et 19 milliards cette année, voilà des cibles d'investissements privés accrus ou accélérés que nous nous sommes données pour les cinq prochaines années.*

*La fiscalité, enfin, a été un outil que nous avons utilisé sous forme de crédits d'impôt pour atteindre des objectifs économiques stratégiques, dans le multimédia par exemple, sans compter le maintien et la consolidation d'avantages fiscaux parmi les plus avantageux au monde en matière de recherche et développement. Nous avons également procédé à une réforme fiscale de l'impôt des particuliers l'an passé qui, malgré la hausse de la TVQ, représente, pour l'année d'imposition 1998, une baisse de 500 millions de dollars du fardeau fiscal des contribuables.*

*L*es résultats sont remarquables. D'ailleurs, les progrès observés dans la création d'emplois sont très encourageants : 48 000 emplois ont été créés en 1997 et près de 88 000 depuis le Sommet de l'automne 1996. L'économie va mieux et va continuer de mieux aller : le taux de chômage est retombé autour de 10,5 %; les investissements privés non résidentiels augmenteront de 9,5 % en 1998, deux fois plus que le Canada, pour une hausse spectaculaire de 31,5 % en trois ans.

\* \* \* \* \*

*M*ais j'estime que ces progrès ne sont pas suffisants. Nous devons créer davantage d'emplois, pour offrir à chacun la chance de s'épanouir dans la société, pour mettre en valeur les possibilités de tous. Et nous devons développer les compétences de nos jeunes pour qu'ils puissent occuper ces emplois de l'an 2000.

Des cibles concrètes sont proposées en fonction des thèmes de la stratégie. Pour y arriver, toutes les possibilités devront être exploitées, et tous et chacun se mobiliser. La stratégie de développement économique que je rends publique aujourd'hui, c'est d'abord cela : un cadre d'action global, proposé à l'ensemble de la population, qui vise à assurer le mieux-être de tous les citoyens. Cette stratégie, **Objectif emploi**, permettra de faire du Québec, avec le concours de tous, une économie d'avant-garde créatrice d'emplois. C'était notre pari et c'est notre engagement.

Des actions sont entreprises dès le Budget 1998-1999. **Objectif emploi** commencera ainsi à se concrétiser à travers plusieurs initiatives. Bien évidemment, la situation des finances publiques ne permet pas encore au gouvernement d'aller aussi loin ni aussi vite qu'il le souhaiterait.

*L*a stratégie économique concerne directement les entreprises, dont dépendent principalement la création d'emplois et le redressement de la situation du travail. Mais elle interpelle aussi le gouvernement. Mieux s'organiser, se donner des outils plus performants, sans pour cela devenir interventionnistes : rappelons qu'il n'appartient pas à l'État de créer des emplois, mais bien de mettre en place des conditions propices pour que les entreprises en créent. Cette stratégie mise également sur l'établissement et le renforcement des partenariats entre les différents agents économiques afin d'orienter toutes les énergies vers l'amélioration de la situation du travail. Globalement, le gouvernement trace les priorités d'action pour les prochaines années.

Ces orientations sont ambitieuses : l'économie que nous voulons construire doit d'abord être **compétitive**, afin de répondre et s'adapter aux bouleversements de l'économie mondiale. Cette économie sera aussi **humaine et solidaire**, s'appuyant sur les valeurs de solidarité et de partage qui sont partie intégrante de la culture québécoise. Enfin, le développement que nous voulons privilégier devra être **durable**. Il devra donc respecter le milieu, assurer une équité collective et véhiculer une vision de l'avenir respectueuse des besoins des générations futures. En matière d'environnement, d'ailleurs, il n'est pas question de réduire les exigences, mais bien de réduire la bureaucratie qui est source de délais et de frustrations.

*C*onstruire une économie d'avant-garde, créatrice d'emplois, assurant ainsi le mieux-être de tous les citoyens : voilà le beau défi que le gouvernement propose à toutes les Québécoises et à tous les Québécois et qu'il les convie à relever. **Objectif emploi**, c'est l'affaire de tous. Je suis persuadé que ce défi correspond à nos aspirations les plus profondes, mais aussi à nos capacités qu'il ne tient qu'à nous d'exploiter.

BERNARD LANDRY

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 L'objectif : Accélérer la création d'emplois.....</b>	<b>3</b>
<b>1.2 Une économie d'avant-garde à l'avantage de tous les Québécois .....</b>	<b>4</b>
<b>1.3 Des orientations pour le Québec des années 2000 .....</b>	<b>6</b>
 <b>PARTIE I : POUR LE QUÉBEC, UNE ÉCONOMIE D'AVANT-GARDE</b>	
<b>2. L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE AUJOURD'HUI .....</b>	<b>9</b>
<b>2.1 La place du Québec parmi les économies industrialisées.....</b>	<b>11</b>
<b>2.2 Le Québec, une économie moderne et ouverte sur le monde .....</b>	<b>14</b>
2.2.1 Une économie en évolution .....	14
2.2.2 Le Québec, une économie ouverte et bien intégrée au continent nord-américain .....	22
2.2.3 Des secteurs d'excellence qui positionnent le Québec dans la nouvelle économie.....	25
<b>2.3 Des ajustements difficiles au nouveau contexte .....</b>	<b>27</b>
2.3.1 Des changements qui se produisent à l'échelle de la planète.....	27
2.3.2 Un ralentissement de la croissance de l'économie et de l'emploi .....	31
2.3.3 Un taux de chômage inacceptable.....	39
<b>2.4 Un potentiel économique capable de relever le défi de l'emploi.....</b>	<b>48</b>
2.4.1 La proximité et l'accès aux grands marchés .....	48
2.4.2 Des infrastructures de qualité .....	49
2.4.3 Des richesses naturelles abondantes et de l'énergie renouvelable à prix avantageux.....	49
2.4.4 Des ressources humaines bien formées, compétentes et multilingues .....	51
2.4.5 Une fiscalité des entreprises globalement compétitive.....	52
2.4.6 La capitale : un pôle d'attraction prestigieux .....	55
2.4.7 Une grande métropole aux premiers rangs dans le monde pour sa qualité de vie.....	56
2.4.8 Le dynamisme de l'entrepreneurship québécois .....	57
2.4.9 Une tradition de concertation et de partenariat bien établie.....	58
<b>2.5 Conclusion .....</b>	<b>59</b>
<b>3. RENOUVELER L'APPROCHE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....</b>	<b>61</b>
<b>3.1 Les enjeux.....</b>	<b>63</b>
<b>3.2 Le partage des rôles .....</b>	<b>63</b>
3.2.1 L'entreprise : moteur de la création d'emplois.....	63
3.2.2 Le gouvernement et ses responsabilités face à la création d'emplois .....	64
<b>3.3 Une stratégie de développement économique créatrice d'emplois.....</b>	<b>66</b>

<b>3.4 Des objectifs ambitieux pour l'emploi .....</b>	<b>69</b>
<b>PARTIE II : UNE STRATÉGIE AXÉE SUR LA CRÉATION D'EMPLOIS</b>	
<b>4. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE.....</b>	<b>77</b>
<b>4.1 Rendre le secteur public plus compétitif .....</b>	<b>81</b>
<b>4.2 Créer un environnement plus favorable aux entreprises .....</b>	<b>87</b>
4.2.1 Renforcer le caractère concurrentiel de la fiscalité des entreprises .....	88
4.2.2 Assouplir et accroître l'efficacité de la réglementation de l'activité économique .....	92
4.2.3 Favoriser le développement du secteur financier.....	97
<b>4.3 Renforcer la compétitivité des entreprises .....</b>	<b>104</b>
4.3.1 Appuyer le développement des ressources humaines.....	105
4.3.2 Appuyer l'innovation et le développement technologique .....	112
4.3.3 Appuyer le développement des marchés .....	121
4.3.4 Appuyer les investissements .....	128
<b>5. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE HUMAINE ET SOLIDAIRE .....</b>	<b>139</b>
<b>5.1 Donner la priorité à l'éducation de base .....</b>	<b>142</b>
<b>5.2 Faciliter l'accès au marché du travail .....</b>	<b>151</b>
<b>5.3 Développer et consolider l'économie sociale.....</b>	<b>158</b>
<b>5.4 Appuyer les initiatives locales et régionales .....</b>	<b>162</b>
<b>6. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE.....</b>	<b>167</b>
<b>6.1 Améliorer les conditions de vie des Québécoises et des Québécois .....</b>	<b>170</b>
<b>6.2 Répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles des citoyens .....</b>	<b>170</b>
<b>6.3 Respecter la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables.....</b>	<b>171</b>
<b>6.4 Agir avec la plus grande équité .....</b>	<b>173</b>
<b>7. CONCLUSION .....</b>	<b>177</b>

## ANNEXES

**A :** Indice de compétitivité internationale

**B :** Part des secteurs industriels dans la production et l'emploi, 1966 et 1996

**C :** Production manufacturière par secteur, Québec, 1996

**D :** Élasticité de l'emploi à la production



## LISTE DES GRAPHIQUES

1.	Indice de compétitivité internationale – 1997 .....	12
2.	Part de l'emploi par secteur industriel – Québec – 1966 et 1997 .....	15
3.	Évolution du nombre total d'emplois selon la taille des entreprises, de 1978 à 1994 .....	16
4.	Évolution du nombre d'emplois autonomes, de 1976 à 1997 .....	18
5.	Structure des livraisons manufacturières selon l'intensité des facteurs – 1975, 1985 et 1997 .....	19
6.	Dépenses en recherche et développement – Québec, Canada et OCDE, de 1986 à 1995 .....	20
7.	Évolution de l'emploi au Québec par groupe d'industries selon le niveau de savoir, de 1984 à 1996 .....	21
8.	Échanges extérieurs du Québec, de 1981 à 1996 .....	22
9.	Répartition des exportations du Québec – 1996 .....	24
10.	Création d'emplois au Québec, de 1990 à 1995 .....	25
11.	Croissance de la production et de l'emploi selon l'intensité de l'utilisation des technologies de l'information et des communications au Canada, de 1986 à 1995 .....	29
12.	Croissance de la production – Québec, Canada, États-Unis, OCDE et G-7, de 1961 à 1996 .....	31
13.	Croissance du PIB réel per capita – Québec et Canada, de 1962 à 1996 .....	33
14.	Taux d'investissement des entreprises et croissance du PIB réel per capita, Québec et pays industrialisés, de 1980 à 1995 .....	34
15.	Investissement non résidentiel des entreprises – Québec et pays du G-7, de 1980 à 1995 .....	35
16.	Recettes fiscales totales par rapport au PIB – 1980 et 1995 .....	37
17.	Recettes fiscales tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers par rapport au PIB – Québec, principaux partenaires et pays du G-7 – 1995 .....	38
18.	Croissance de l'emploi et de la production – Québec, de 1962 à 1996 .....	40
19.	Croissance de l'emploi – Québec et pays du G-7, de 1961 à 1996 .....	41
20.	Population, population active et emploi (15-64 ans) – Québec, de 1962 à 1997 .....	42
21.	Taux de chômage – Québec et Canada, de 1961 à 1997 .....	43
22.	Taux de chômage selon l'âge – Québec, de 1976 à 1997 .....	44
23.	Taux de chômage selon le niveau d'instruction, Québec – 1976 et 1997 .....	45
24.	Chômeurs de longue durée (1 an et plus), de 1976 à 1997 .....	46
25.	Taux de chômage par bloc de régions – 1987 et 1997 .....	47
26.	Tarifs industriels moyens de l'électricité – Québec et pays du G-7 – 1995 .....	50
27.	Répartition de la population âgée de 25 à 64 ans selon le niveau de scolarité atteint, Québec et pays du G-7 – 1994 .....	51
28.	Taux d'imposition combinés sur le revenu des sociétés .....	53
29.	Indice de qualité de vie, Montréal et principales villes internationales – 1995 .....	57

## LISTE DES TABLEAUX

---

1.	Emploi et production par secteur industriel – Québec, 1996.....	13
2.	Exportations du Québec.....	23
3.	Accroissement démographique – Québec et Canada, de 1962 à 1996.....	32
4.	Investissements des entreprises et PIB par secteur .....	36
5.	Taux marginaux maximums d'imposition (%) .....	38
6.	Production, emploi et productivité, Québec, de 1961 à 1996 .....	40
7.	Comparaison de la compétitivité des structures fiscales selon différents contextes d'analyse .....	54
8.	Rang de Montréal parmi les villes étudiées – Indices de compétitivité exprimés en décile par industrie – 1997 .....	55
9.	Déficit budgétaire du gouvernement du Québec .....	83
10.	Situation d'une cohorte de diplômés après l'obtention de leur diplôme .....	143

# *1 Introduction*



# 1. INTRODUCTION

## 1.1 L'objectif : Accélérer la création d'emplois

Le gouvernement du Québec s'est donné deux grandes priorités : assainir les finances publiques et créer plus d'emplois.

La question des finances publiques est en voie d'être réglée : l'objectif de déficit zéro sera atteint en 1999-2000. Malgré les ajustements difficiles que la remise en ordre des affaires de l'État a nécessités, les effets positifs sont déjà tangibles, notamment dans les bas taux d'intérêt, la confiance renouvelée des investisseurs et la reprise de la consommation.

Le gouvernement est tout aussi déterminé à redresser la situation de l'emploi. Malgré les récents progrès, le rythme de création d'emplois de l'économie québécoise demeure insuffisant et le chômage à un niveau inacceptable.

La création d'emplois interpelle un nombre important d'acteurs dans la société, comme l'a démontré le Sommet sur l'économie et l'emploi tenu à Montréal à l'automne 1996. Leaders syndicaux, chefs d'entreprise, représentants des groupes communautaires, porte-parole de l'économie sociale et représentants des jeunes ont jeté, à cette occasion, un regard critique sur l'économie du Québec. Tous ont convenu qu'il fallait, ensemble, rendre l'économie québécoise plus créatrice d'emplois.

Une cible précise a alors été fixée : en trois ans, rejoindre et même dépasser le taux de création d'emplois du Canada. Des actions ont été entreprises dès ce moment, dont des investissements privés et publics et des mesures législatives auxquels on peut déjà associer la création de milliers d'emplois.

Dans son Budget 1997-1998, le gouvernement a utilisé pratiquement toute sa marge de manœuvre pour appuyer les orientations du Sommet en faveur de la création d'emplois. Notamment, le programme FAIRE contribuera, en dix-huit mois seulement, au démarrage de près de quatre milliards de dollars d'investissements privés.

Les progrès sont encourageants, mais il faut encore faire mieux pour permettre aux Québécoises et aux Québécois qui le désirent de participer au marché du travail.

**Dans la continuité du Sommet, le gouvernement propose, dans sa stratégie Objectif emploi, que des objectifs ambitieux soient fixés pour les dix prochaines années, afin de faire du Québec une des**

**économies industrialisées les plus performantes au chapitre de la**

**création d'emplois.** Au cours des prochains mois, le gouvernement tiendra des consultations en vue d'établir un consensus sur les cibles à retenir.

## **1.2 Une économie d'avant-garde à l'avantage de tous les Québécois**

La libéralisation des échanges, la déréglementation de grands secteurs, la révolution des technologies de l'information, l'accélération des communications et l'émergence de nouvelles économies accentuent la concurrence sur tous les marchés. Ces bouleversements que l'économie mondiale traverse actuellement sont cependant autant d'occasions qu'il ne tient qu'au Québec de saisir.

La capacité des entreprises à se démarquer dans le nouveau contexte international représente donc un élément essentiel pour réaliser les objectifs de création d'emplois.

Le gouvernement les appuiera activement dans leurs efforts pour s'établir et demeurer compétitives à toutes les étapes de leur développement. Le gouvernement devra lui aussi démontrer une efficacité exemplaire dans l'ensemble de ses activités.

**Une économie d'avant-garde utilisera les meilleures technologies et les meilleures méthodes de gestion pour produire des biens et des services de la plus haute qualité.**

Le gouvernement devra aussi s'assurer que la croissance économique améliore le niveau de vie de l'ensemble des citoyens. Il considère par ailleurs que la meilleure façon d'atteindre cet objectif est de favoriser l'accès à un emploi rémunéré pour le plus grand nombre.

Pour la plupart des jeunes, une éducation de qualité et des programmes de formation adaptés aux besoins du marché du travail demeurent la meilleure garantie d'une autonomie financière à long terme. Un certain nombre de Québécois se trouvent cependant dans une situation d'exclusion du marché du travail depuis trop longtemps et différents programmes de réintégration, adaptés aux différents besoins, s'avèrent nécessaires.

**Une économie d'avant-garde utilisera pleinement l'ensemble des ressources humaines qui peuvent contribuer à créer de la richesse.**

Finalement, le gouvernement doit veiller à ce que la recherche du plus grand bien-être pour la population actuelle ne vienne pas hypothéquer le potentiel de richesse qui sera accessible aux générations futures.

**Une économie d'avant-garde utilisera ses ressources, et réalisera l'ensemble de ses activités, dans le plus grand respect de l'environnement et de l'équité.**

Bref, la stratégie **Objectif emploi** vise à mettre en place un environnement plus favorable à la création d'emplois et aux entreprises, et ce, dans le cadre d'une économie humaine et solidaire, afin de donner à tous les moyens de s'intégrer à cette économie d'avant-garde plus compétitive.

Le gouvernement du Québec propose donc aux Québécoises et Québécois, une stratégie qui permet de développer à la fois :

**Volet I :** **une économie compétitive** capable de devancer les économies concurrentes et d'assurer le défi du passage vers l'économie fondée sur le savoir;

**Volet II :** **une économie humaine et solidaire** qui donne les moyens au plus grand nombre possible de Québécois de participer au marché du travail et d'en retirer un maximum de bénéfices;

**Volet III :** **une économie engagée dans le développement durable** qui contribue à satisfaire les besoins actuels des Québécois, tout en assurant la possibilité, pour les générations futures, de répondre à leurs propres besoins.

**POUR LE QUÉBEC, UNE ÉCONOMIE D'AVANT-GARDE**

**Volet I**

Une économie  
compétitive

**Volet II**

Une économie  
humaine et solidaire

**Volet III**

Une économie  
engagée dans le  
développement  
durable

### **1.3 Des orientations pour le Québec des années 2000**

**Objectif emploi** expose la vision gouvernementale de l'économie québécoise au tournant du siècle et les orientations **pour faire du Québec**, avec le concours de tous les partenaires, **une économie d'avant-garde créatrice d'emplois**, qui associe étroitement développement économique, développement humain et social et développement durable.

La présentation des orientations de la stratégie dans ce document est complétée, le cas échéant, par une référence aux mesures du Budget 1998-1999. Ces mesures constituent des jalons importants de sa mise en œuvre. La situation des finances publiques ne permet pas encore d'aller aussi loin ni aussi vite que le gouvernement le souhaiterait. La poursuite de la réalisation de la stratégie s'effectuera, dès lors, selon la disponibilité des ressources financières du gouvernement et, par conséquent, pourrait s'étaler sur plusieurs années.

Au cours des prochains mois, des documents de consultation seront publiés. Ces documents présenteront les pistes d'action et les mesures spécifiques envisagées par le gouvernement pour faire du Québec une économie d'avant-garde créatrice d'emplois. Par la suite, des consultations mèneront le gouvernement à prendre position sur les cibles à retenir, les priorités et les moyens à privilégier pour réaliser la stratégie.

# *Partie I*

---

*Pour le Québec,  
une économie  
d'avant-garde*

# **2** *L'économie québécoise aujourd'hui*



## 2. L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE AUJOURD'HUI

### 2.1 La place du Québec parmi les économies industrialisées

Bien que son immense territoire soit relativement peu peuplé, le Québec constitue une entité économique qui se positionne avantageusement à l'échelle de la planète. Quelques comparaisons internationales permettent de constater que son niveau de développement économique le situe parmi les économies les plus industrialisées.

La population du Québec, 7,4 millions d'habitants, se compare à celle de la Suisse et de la Suède, et surpasse celle de 41 États américains. En 1996, l'économie québécoise occupait le 17<sup>e</sup> rang des pays de l'OCDE par l'importance de sa production (175,4 milliards de dollars). La taille de son économie se compare ainsi à celle de la Suède et de l'Autriche. Son niveau de vie s'apparente aujourd'hui à celui de l'Italie, de la France et des Pays-Bas, sa production par habitant le classant au 16<sup>e</sup> rang.

*La compétitivité du Québec se compare à celle des économies les plus industrialisées*

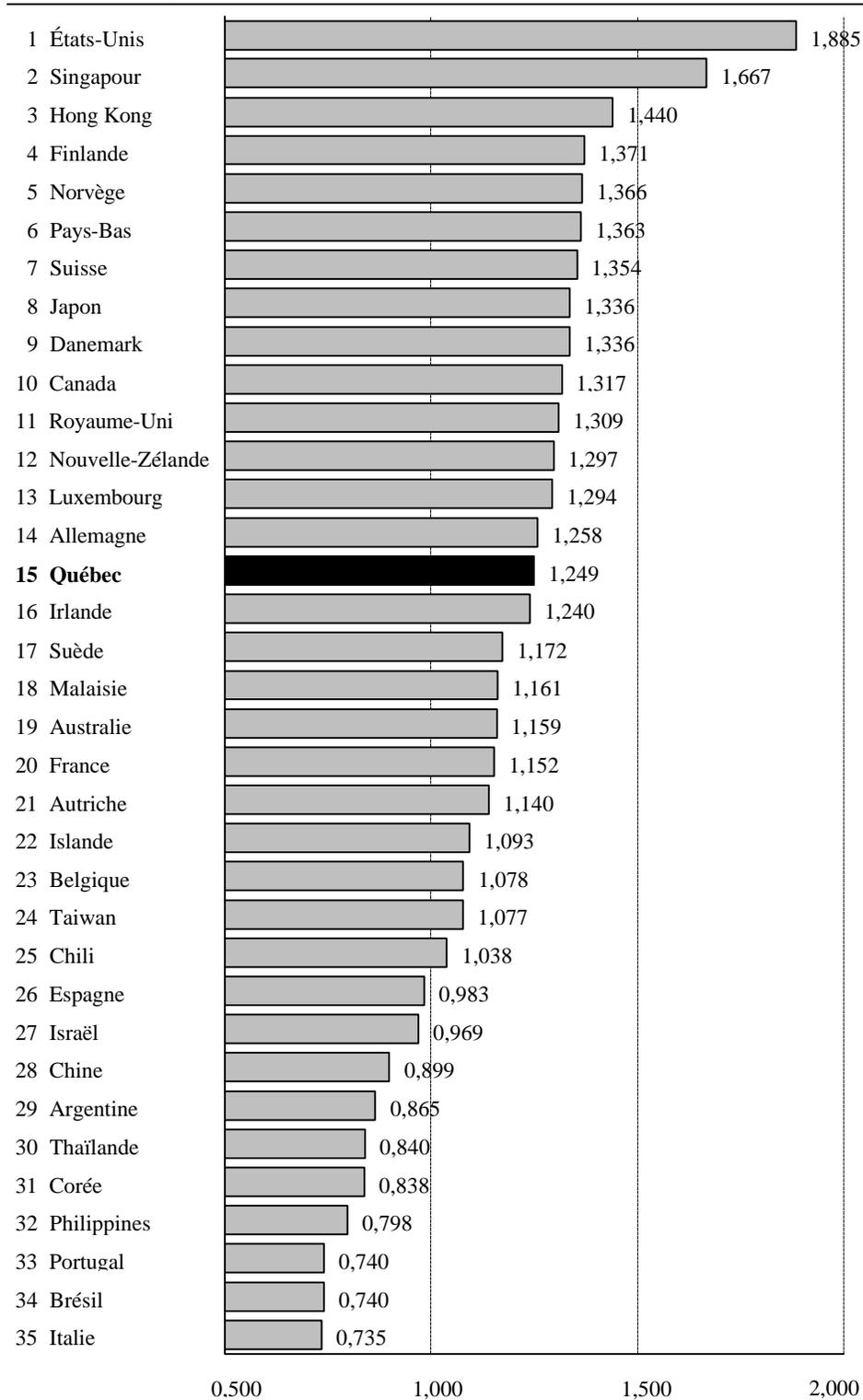
En 1997, si on compare le Québec aux sept plus grands pays industrialisés (G-7), sa compétitivité globale avoisine celle de l'Allemagne, au cinquième rang, devant la France et l'Italie.

Par rapport à l'ensemble des pays industrialisés (incluant le G-7), l'économie du Québec se classe au 15<sup>e</sup> rang sur 47 (voir l'annexe A), selon l'indice global de compétitivité de la publication *The World Competitiveness Yearbook 1997*<sup>1</sup>. Pour sa capacité à développer et maintenir un environnement propice à la création de richesse, le Québec devance ainsi des pays comme la Suède, l'Autriche, l'Irlande ou l'Australie.

---

<sup>1</sup> Estimation effectuée par le Bureau de la statistique du Québec, sur la base de la méthodologie utilisée par l'International Institute for Management Development, pour la publication *The World Competitiveness Yearbook 1997*. La compétitivité globale est mesurée à l'aide d'indicateurs sur l'économie intérieure, l'internationalisation, le secteur public, les marchés financiers, les infrastructures, la gestion, la science et la technologie et la population.

GRAPHIQUE 1  
**INDICE DE COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE — 1997**



Sources : *The World Competitiveness Yearbook 1997* et Bureau de la statistique du Québec.

<b>TABLEAU 1 EMPLOI ET PRODUCTION PAR SECTEUR INDUSTRIEL QUÉBEC, 1996</b>				
<b>SECTEURS D'ACTIVITÉ</b>	<b>EMPLOI</b>		<b>PRODUCTION<sup>1</sup></b>	
	<b>Milliers</b>	<b>%</b>	<b>M\$</b>	<b>%</b>
<b>Secteur primaire</b>	<b>116</b>	<b>3,6</b>	<b>3 725</b>	<b>3,1</b>
Agriculture	78	2,4	1 926	1,6
Pêche et piégeage	2	0,1	67	0,1
Exploitation forestière	22	0,7	527	0,4
Mines, carrières et puits de pétrole	14	0,4	1 206	1,0
<b>Secteur secondaire</b>	<b>713</b>	<b>22,2</b>	<b>31 689</b>	<b>26,4</b>
Industries manufacturières	577	18,0	25 845	21,6
Construction	136	4,2	5 843	4,9
<b>Secteur tertiaire</b>	<b>2 384</b>	<b>74,2</b>	<b>84 454</b>	<b>70,5</b>
Transports, communications et services publics	224	7,0	15 013	12,5
Transports et entreposage	115	3,6	4 354	3,6
Communications	72	2,2	5 911	4,9
Électricité, gaz et eau	37	1,2	4 749	4,0
Commerce	552	17,2	14 955	12,5
Commerce de gros	155	4,8	7 153	6,0
Commerce de détail	397	12,4	7 802	6,5
Finances, assurances et affaires immobilières	192	6,0	16 197	13,5
Intermédiaires financiers et assurances	126	3,9	n.d.	n.d.
Services immobiliers et agences d'assurances	66	2,1	n.d.	n.d.
Services	1 208	37,6	30 690	25,6
Services aux entreprises	199	6,2	6 459	5,4
Services d'enseignement	229	7,1	7 183	6,0
Services de santé et services sociaux	346	10,8	7 726	6,4
Hébergement et restauration	204	6,3	2 315	1,9
Autres services	230	7,2	7 006	5,8
Administration publique	208	6,5	7 599	6,3
<b>Ensemble des secteurs d'activité</b>	<b>3 213</b>	<b>100,0</b>	<b>119 867</b>	<b>100,0</b>

Note : La somme des composantes peut ne pas correspondre au total, compte tenu que les données sont arrondies.

1 En dollars constants de 1986. Le produit intérieur brut en dollars courants, qui totalisait 175 396 M\$ en 1996, n'est pas disponible par secteur d'activité pour 1996.

Sources : Statistique Canada, Produit intérieur brut provincial par industrie 1984-1996 et Enquête sur la population active.

## **2.2 Le Québec, une économie moderne et ouverte sur le monde**

Le Québec d'aujourd'hui s'affirme comme une économie résolument moderne, figurant parmi les plus ouvertes sur le monde.

### **2.2.1 Une économie en évolution**

#### ***Les sources de la création d'emplois se modifient et se diversifient***

Dans le Québec d'aujourd'hui, les grands secteurs d'activité et les types d'entreprises qui créent des emplois ne sont plus ceux d'il y a vingt ou trente ans, alors axés sur les ressources naturelles et sur l'industrie manufacturière intensive en main-d'œuvre. Les nouvelles sources de la création d'emplois sont celles d'une économie *postindustrielle*, fondée de plus en plus sur le savoir.

#### **■ *L'emploi en croissance dans le secteur tertiaire***

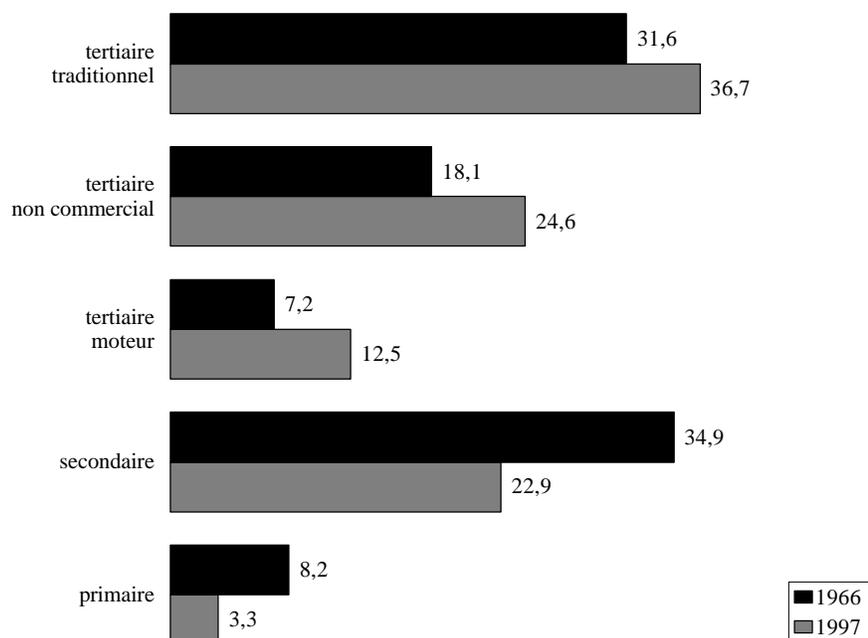
Entre 1986 et 1997, l'économie du Québec a créé 312 000 emplois. La quasi-totalité de cette création d'emplois résulte de l'essor du secteur tertiaire, responsable à lui seul de 305 000 nouveaux emplois.

***Pour l'essentiel, c'est le secteur des services qui crée les emplois***

Ainsi, tout en continuant à s'appuyer sur le secteur secondaire (fabrication, construction), qui fournit 22,9 % des emplois en 1997, le marché du travail au Québec repose maintenant à 73,8 % sur l'ensemble des activités du secteur tertiaire. L'apport direct du secteur primaire ne compte plus que pour 3,3 % du total des emplois.

Cette tertiairisation de l'emploi dénote des changements profonds en voie de refaçonner l'économie du Québec.

**GRAPHIQUE 2**  
**PART DE L'EMPLOI PAR SECTEUR INDUSTRIEL**  
**QUÉBEC — 1966 ET 1997**  
 (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada, ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministère des Finances du Québec.

<b>Tertiaire traditionnel</b>	Transports et entreposage, radiodiffusion et télédiffusion, services postaux et messageries, commerce de gros et de détail, agences d'assurances et services immobiliers, divertissements et loisirs, services personnels, hébergement et restauration, autres services publics.
<b>Tertiaire non commercial</b>	Enseignement, santé et services sociaux, organismes religieux, administrations publiques et défense.
<b>Tertiaire moteur</b>	Télécommunications, énergie électrique, services financiers et services aux entreprises dont : bureaux de placement et services de location de personnel, services informatiques et services connexes, services de comptabilité, services de publicité, bureaux d'architectes, d'ingénieurs et autres services scientifiques et techniques, bureaux de conseils en gestion, études d'avocats et de notaires.
<b>Secondaire</b>	Industries manufacturières et construction.
<b>Primaire</b>	Agriculture, pêche et piégeage, exploitation forestière, mines, carrières et puits de pétrole.

L'emploi dans le secteur **tertiaire traditionnel** a progressé de 79,9 %, de 1966 à 1997, alors même qu'il demeurait relativement stable dans le secteur secondaire et régressait de 37,6 % dans le secteur primaire.

L'emploi dans le secteur **tertiaire non commercial** a pour sa part plus que doublé au cours de la même période (+110,2 %). L'activité de ce secteur exerce une influence importante sur la compétitivité, en fournissant des services et des infrastructures et en rehaussant la qualité des ressources humaines nécessaires à l'ensemble de l'économie.

*Le tertiaire moteur, secteur où l'emploi se développe le plus rapidement*

Mais de tous les grands secteurs d'activité, c'est celui du **tertiaire moteur** qui, avec une hausse de 167,8 % du nombre d'emplois de 1966 à 1997, enregistre de loin la plus forte croissance. L'émergence du tertiaire moteur reflète celle de la *nouvelle économie fondée sur le savoir*. Sa vitalité constitue désormais un enjeu stratégique déterminant pour la création d'emplois et pour l'avenir économique du Québec.

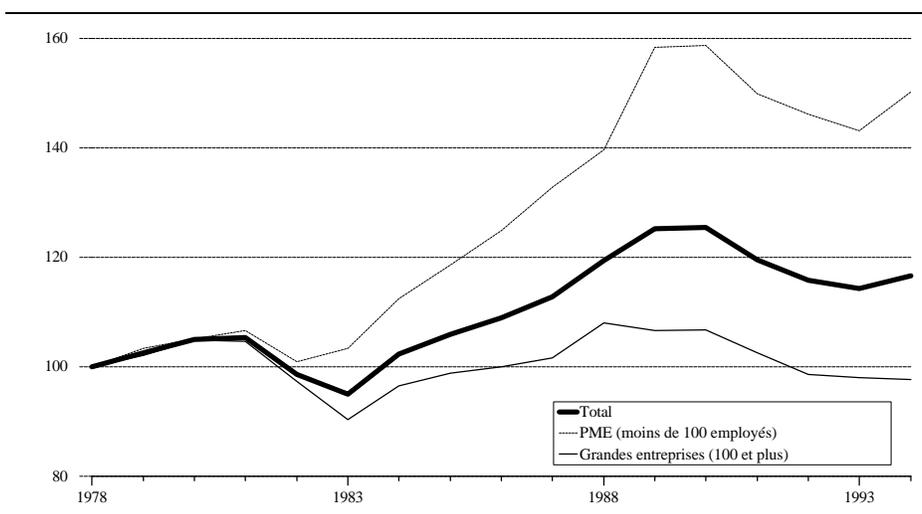
#### ■ *Les PME, au cœur de la création d'emplois*

Si la création d'emplois s'appuie sur des secteurs d'activité différents, le type d'employeur a lui aussi considérablement évolué.

*Le secteur privé : moteur de la création d'emplois*

Les administrations publiques, parvenues à maturité, ne sont plus le grand créateur d'emplois qu'elles ont déjà été. C'est le secteur privé, et plus particulièrement les PME, qui sont responsables de la création d'emplois.

GRAPHIQUE 3  
ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'EMPLOIS  
SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES, DE 1978 À 1994  
(indices 1978 = 100)



Source : Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie.

De 1978 à 1994, alors que l'emploi dans les grandes entreprises demeurait stable, le nombre d'emplois dans les PME augmentait de 50 %.

Un examen plus approfondi révèle que de 1989 à 1995, 55 % des emplois créés par les PME provenaient d'entreprises qui avaient cinq ans ou moins d'existence. De plus, une étude canadienne récente montre que lors de la période d'expansion des années quatre-vingt, à peine 5 % des entreprises à croissance exceptionnelle étaient responsables de la plus grande partie (43 %) de la création d'emplois dans les PME<sup>2</sup>.

*Les PME : expression du dynamisme de l'entrepreneuriat québécois*

La forte création d'emplois par de petites firmes locales indépendantes, jeunes et dynamiques, illustre bien l'essor de l'esprit d'entreprise qui anime l'économie du Québec aujourd'hui. Ce phénomène bénéficie aussi grandement du déploiement des nouvelles pratiques organisationnelles dans les grandes firmes (impartition, sous-traitance, etc).

*La grande entreprise : un rôle déterminant*

Bien qu'en termes relatifs, les PME jouent un rôle prééminent dans la création des nouveaux emplois, en termes absolus, **l'importance de la grande entreprise demeure néanmoins déterminante**. Ces grandes entreprises déclarent plus de la moitié des revenus des entreprises au Québec et embauchent 54 % de la main-d'œuvre.

Largement responsables des exportations manufacturières québécoises, les grandes firmes jouent également un rôle de leader, permettant notamment aux PME d'avoir accès aux grands réseaux de distribution.

■ ***Le nombre de travailleurs autonomes progresse constamment***

Les changements structurels à l'œuvre dans notre économie provoquent une autre transformation significative : de plus en plus de personnes créent leur propre emploi et deviennent travailleurs autonomes.

*L'emploi autonome : une nouvelle source de création d'emplois*

De 1976 à 1997, le nombre de travailleurs autonomes a doublé (+118 %). « L'auto-emploi » a augmenté 4,2 fois plus rapidement que l'emploi pour l'ensemble des travailleurs (+28 %) et 6,2 fois plus rapidement que l'emploi chez les salariés (+19 %). Plus de 85 % de l'augmentation du nombre de travailleurs autonomes s'est produite dans les services.

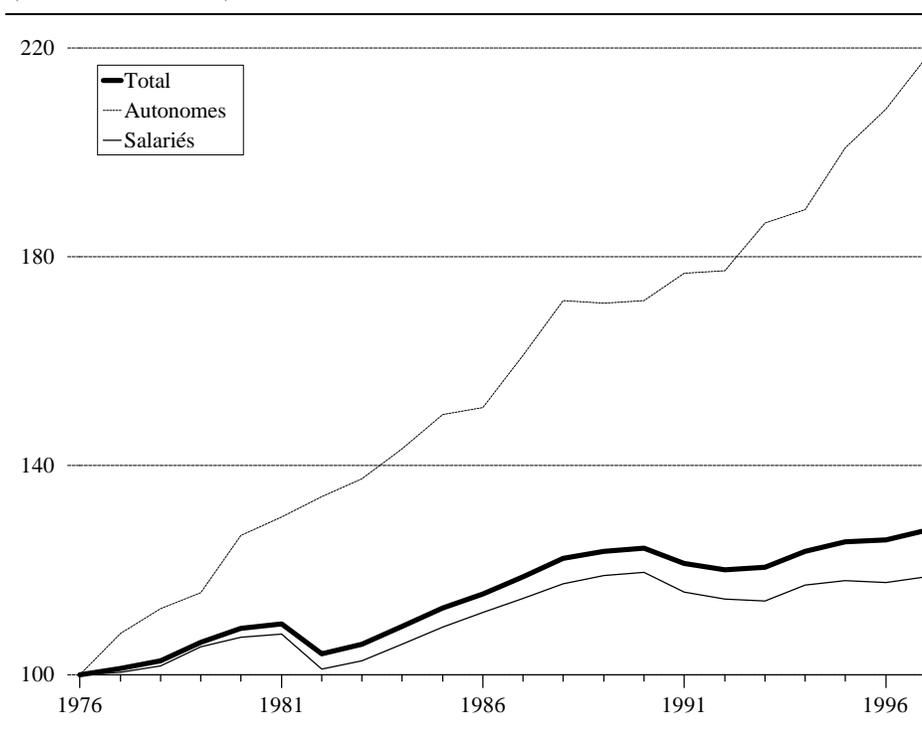
---

<sup>2</sup> G. Picot et R. Dulay, « La concentration de la création d'emplois dans les entreprises », *L'Observateur économique canadien*, août 1996.

Favorisé par le développement des technologies de l'information et des communications, le recours au travail autonome par les employeurs permet de réduire les coûts et améliore la flexibilité dans l'organisation du travail notamment, dans le cas du télétravail.

Représentant 15,3 % de l'emploi total en 1997, par rapport à 9 % en 1976, la progression du travail autonome reflète aussi la popularité grandissante du travail à domicile. Elle traduit également le sens de l'initiative des Québécois et la montée de l'entrepreneurship.

GRAPHIQUE 4  
ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS AUTONOMES, DE 1976 À 1997  
(indices 1976 = 100)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Les travailleurs autonomes bénéficient, parmi d'autres avantages, d'une plus grande marge d'autonomie dans leur disponibilité au travail et dans leurs déplacements, mais au prix d'une plus grande précarité d'emploi et souvent de l'absence de protection sociale.

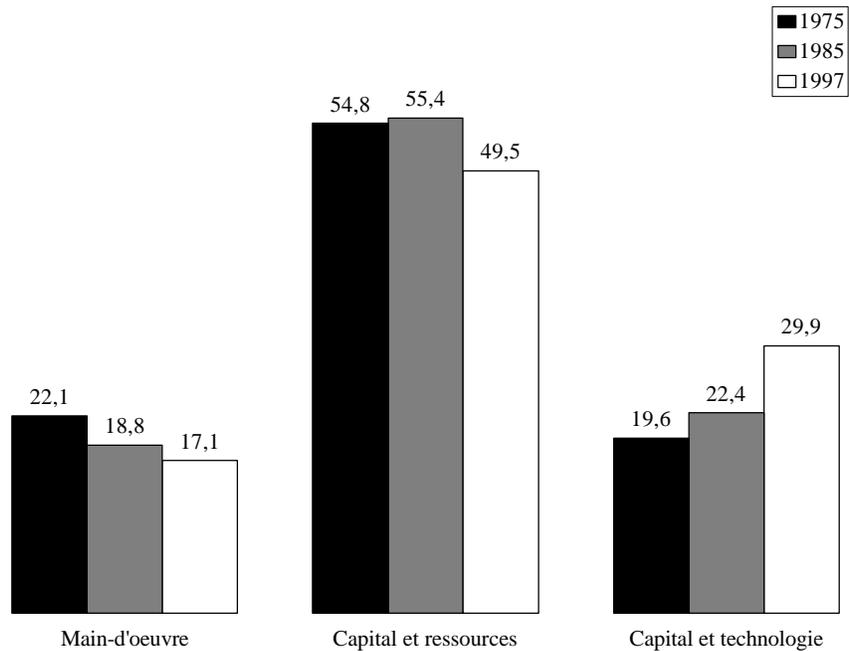
### ***L'innovation change les modes de production et favorise le développement de secteurs de pointe***

Ces nouvelles sources d'emplois sont elles-mêmes la conséquence de transformations à l'œuvre au sein de l'économie qui révolutionnent les processus de production.

*Le secteur manufacturier utilise davantage de capital et de technologie*

De 1975 à 1997, les industries les plus intensives en capital et en technologie se sont développées le plus rapidement, augmentant de moitié leur part des livraisons manufacturières, soit de 19,6 % à 29,9 %.

GRAPHIQUE 5  
**STRUCTURE DES LIVRAISONS MANUFACTURIÈRES<sup>1</sup>**  
**SELON L'INTENSITÉ DES FACTEURS — 1975, 1985 ET 1997**  
 (en pourcentage)



1 Le total n'est pas égal à 100 % en raison de données confidentielles.  
 Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

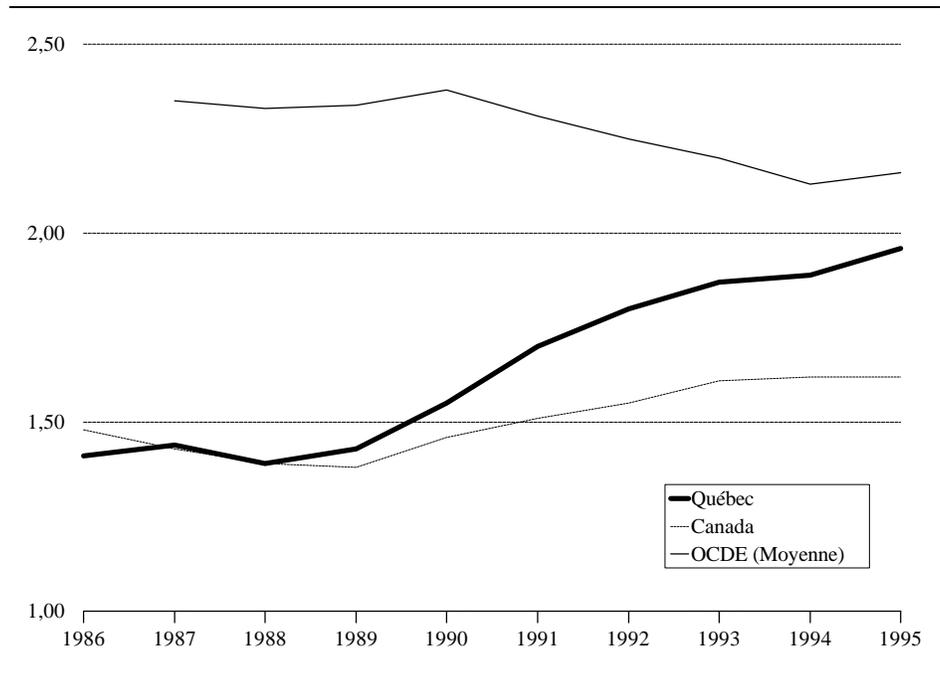
L'importance des industries traditionnelles les plus intensives en main-d'œuvre, telles le textile, le vêtement et la chaussure, régresse constamment. Bien que comptant encore pour près de la moitié des livraisons manufacturières (49,5 %), les industries orientées vers l'exploitation des ressources naturelles, comme celles des pâtes et papier, des produits du bois ou la transformation des métaux, voient aussi leur poids diminuer.

*Les industries misent davantage sur la R-D*

Toutes ces transformations témoignent également d'un autre changement remarquable qui continue à remodeler l'économie du Québec : la place de plus en plus importante accordée à la recherche et développement pour favoriser l'innovation.



GRAPHIQUE 6  
**DÉPENSES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**  
**QUÉBEC, CANADA ET OCDE, DE 1986 À 1995**  
 (en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE et Statistique Canada.

Le nombre d'entreprises actives en recherche a en effet plus que doublé de 1990 à 1995, passant de 1 047 à 2 556. La plupart des entreprises ont également accéléré leur « virage technologique » : selon l'enquête la plus récente, 85 % des PME manufacturières avaient, en 1994, adopté dans leurs systèmes de production une technologie d'application générale<sup>3</sup> comparativement à 35 % en 1989. La moitié des entreprises avaient même adopté trois technologies génériques ou plus, contre seulement 5,7 % cinq ans plus tôt, et ce mouvement se poursuit depuis.

*La R-D : une croissance plus rapide que la moyenne canadienne*

Résultat : entre 1986 et 1995, la part des dépenses totales en R-D dans le PIB du Québec s'est accrue du tiers, passant de 1,41 % à près de 2 %, dépassant ainsi la moyenne canadienne (1,63 %). Un retard subsiste néanmoins vis-à-vis les pays les plus industrialisés, tels les États-Unis (2,58 %) et le Japon (2,78 %). Le retard est encore plus important si les comparaisons portent sur l'intensité en R-D des entreprises manufacturières. Au Québec, celle-ci représentait 3 % de la valeur ajoutée manufacturière contre une moyenne de 6,6 % dans les pays de l'OCDE en 1994. Toutefois, l'intensité en R-D des entreprises dépassait

<sup>3</sup> Exemples : conception et fabrication assistées par ordinateur, contrôle des procédés de fabrication, manutention automatisée, robots, etc.

toujours celle du Canada en 1995.

Autre indicateur positif, les entreprises québécoises se classent en 1997 dans le peloton de tête en Amérique du Nord en ce qui a trait à l'adoption de nouvelles formes d'organisation du travail. Avec 1 417 sites certifiés ISO 9000, le Québec n'est devancé que par l'Ontario, avec 1 948 sites, et la Californie, avec 1 435 sites.

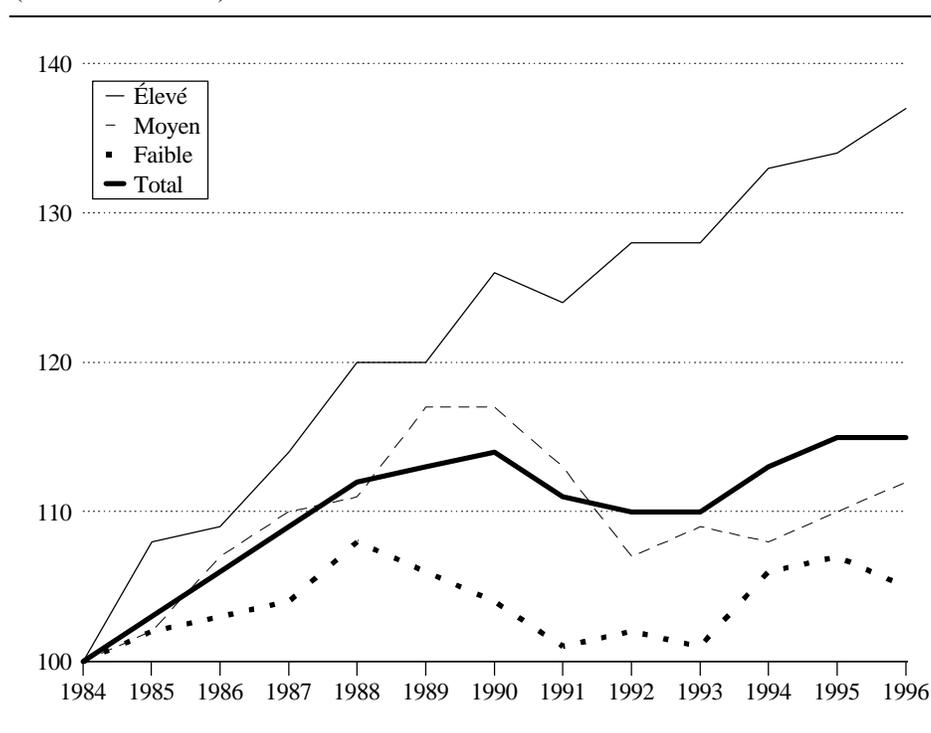
*L'innovation renforce le potentiel de croissance de l'économie et de l'emploi*

L'innovation est devenue un ingrédient indispensable pour accroître la productivité, renouveler la gamme des produits et développer et conserver les marchés. Mais surtout, à moyen et long terme, le développement technologique et l'accroissement de la productivité ne constituent pas un frein à la création d'emplois, au contraire.

Une récente étude de l'OCDE, concernant le secteur manufacturier des pays du G-7, démontre à cet effet que sur la période de 1970 à 1993, les industries de haute technologie sont celles ayant créé le plus d'emplois, suivies, de loin, par les industries de moyenne technologie.

Au Québec, de 1984 à 1996, l'emploi s'est aussi accru beaucoup plus rapidement dans les industries à concentration de savoir élevée que dans les industries à moyenne ou faible concentration de savoir.

GRAPHIQUE 7  
ÉVOLUTION DE L'EMPLOI AU QUÉBEC PAR GROUPE D'INDUSTRIES SELON LE NIVEAU DE SAVOIR, DE 1984 À 1996  
(indice 1984 = 100)

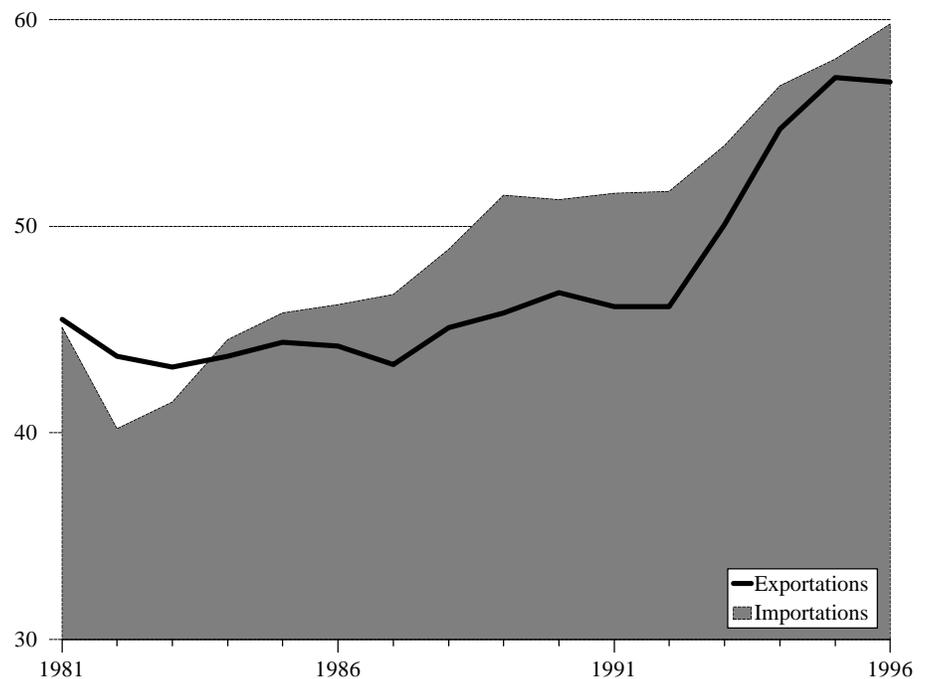


Sources : Industrie Canada, Statistique Canada et Conseil de la science et de la technologie. Les efforts des dernières années pour mettre l'innovation au cœur du développement économique du Québec contribuent donc à renforcer le potentiel de croissance de l'économie et de création d'emplois.

### 2.2.2 Le Québec, une économie ouverte et bien intégrée au continent nord-américain

En raison de la taille limitée de son marché intérieur, l'économie du Québec s'est depuis longtemps ouverte sur l'extérieur, tant pour écouler ses produits que pour s'approvisionner en biens et services. Cette tendance s'est accélérée au cours des dernières années, à la faveur de la libéralisation des échanges.

GRAPHIQUE 8  
ÉCHANGES EXTÉRIEURS DU QUÉBEC, DE 1981 À 1996  
(en pourcentage du PIB)



Sources : Statistique Canada, Bureau de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

*Les échanges extérieurs sont en pleine croissance*

Poursuivant une tendance qui s'accélère depuis 1992, le volume des échanges extérieurs tend à s'accroître plus rapidement que le rythme de l'économie, de sorte que le volume total des exportations du Québec est passé de 45,5 % du PIB en 1981 à 57 % en 1996.

Appuyés par les entreprises et le gouvernement du Québec, l'Accord nord-américain de libre échange, puis l'ALÉNA, ont de façon manifeste contribué à l'augmentation des exportations du Québec. Ces ententes de libéralisation des échanges, de même que celles conclues sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, ont permis à de nombreuses entreprises québécoises de tirer profit de la mondialisation de l'économie.

Résultat : l'ouverture croissante du Québec vers l'extérieur provient non pas tant du commerce avec le reste du Canada que de l'essor du commerce international.

Ce phénomène s'est accentué depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre échange avec les États-Unis en 1989. Le volume des exportations internationales a connu une croissance annuelle de 7,9 % de 1989 à 1996, alors que celui des exportations vers le reste du Canada diminuait, en moyenne, de 0,9 % par année sur la même période.

TABLEAU 2  
EXPORTATIONS DU QUÉBEC<sup>1</sup>  
(variation annuelle moyenne en pourcentage)

	1982-1988	1989 <sup>2</sup> -1996	1982-1996
Reste du Canada	1,9	-0,9	0,4
Internationales	3,9	7,9	6,0
<b>Totales</b>	<b>2,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,4</b>

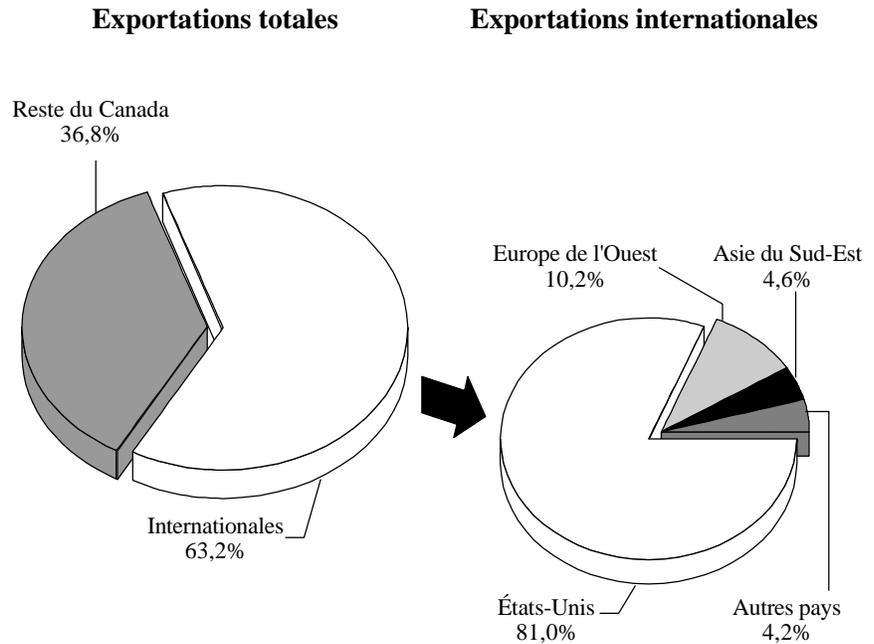
1 Dollars constants de 1986.

2 Entrée en vigueur de l'Accord de libre échange avec les États-Unis, 1<sup>er</sup> janvier 1989.

Sources : Statistique Canada, Bureau de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

On assiste actuellement à une forte concentration des exportations internationales du Québec vers le marché américain, la part des exportations destinées à ce marché atteignant 81 % en 1996, alors qu'elle avoisinait les 65 % au début des années quatre-vingt.

GRAPHIQUE 9  
**RÉPARTITION DES EXPORTATIONS DU QUÉBEC — 1996**



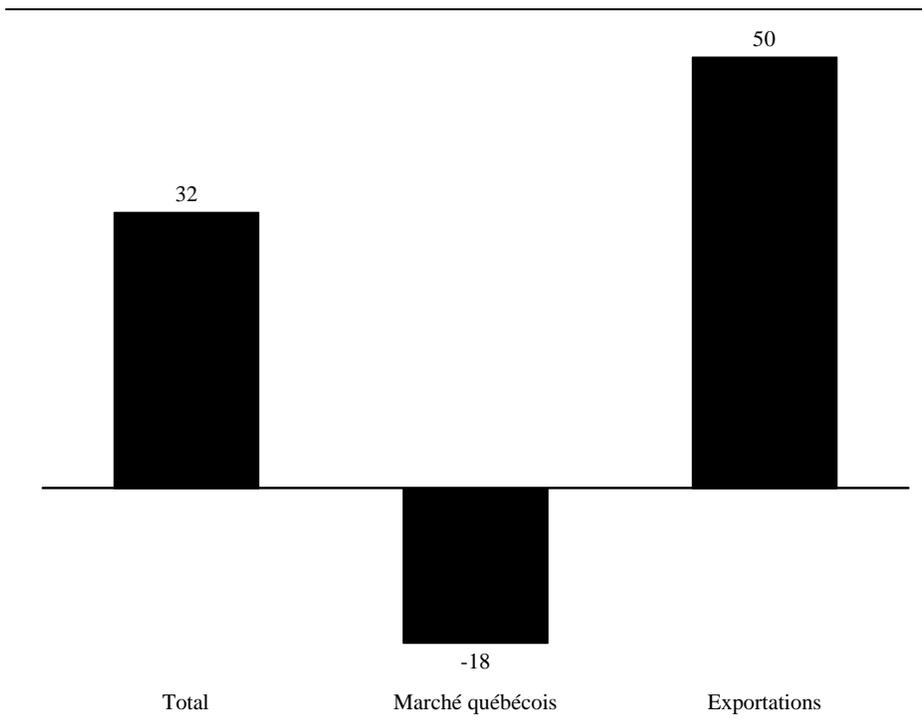
Sources : Statistique Canada, ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministère des Finances du Québec.

Bien que l'on observe une ouverture de plus en plus grande des PME à l'égard des marchés internationaux, le volume de leurs exportations demeure encore limité. La proportion des exportations attribuables aux PME, de l'ordre de 15 %, est très inférieure à leur poids dans les expéditions du secteur manufacturier (24 %).

*Les exportations : un levier majeur pour la création d'emplois*

Il est à noter que ce sont les entreprises ayant axé leur développement sur les marchés d'exportation qui ont créé le plus d'emplois au cours des dernières années. Entre 1990 et 1995, les exportations ont contribué à la création d'environ 50 000 emplois. Sans les marchés extérieurs, le Québec aurait connu une perte de 18 000 emplois, au lieu du gain de 32 000 enregistré.

GRAPHIQUE 10  
**CRÉATION D'EMPLOIS AU QUÉBEC, DE 1990 À 1995**  
(en milliers)



Sources : Statistique Canada, Bureau de la statistique du Québec, ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie et ministère des Finances du Québec.

On estime, par ailleurs, que chaque tranche additionnelle de 132 000 \$ d'exportations internationales contribue, au Québec, à la création d'un nouvel emploi, souvent de qualité et bien rémunéré.

### **2.2.3 Des secteurs d'excellence qui positionnent le Québec dans la nouvelle économie**

Mues par l'essor du commerce international et par l'exigence de la compétitivité que celui-ci implique, les restructurations de l'économie québécoise des dernières années ont aussi permis de développer des secteurs d'excellence, qui consolident ou positionnent aujourd'hui le Québec dans des créneaux privilégiés de la <sup>®</sup> nouvelle économie <sup>™</sup>.

*Des entreprises de classe mondiale créent de l'emploi dans des secteurs de pointe*

#### **L'ÂÉROSPATIALE**

- Abrisant plusieurs chefs de file, le Québec est la sixième puissance mondiale de l'aérospatiale. Plus de la moitié (55 %) de la production et 70 % de la R-D reliées à l'industrie aérospatiale canadienne s'y retrouvent. Le Québec excelle dans l'avionique, les simulateurs de vol, l'équipement de navigation, les moteurs, les trains d'atterrissage et la fabrication d'avions, d'hélicoptères et de satellites.

#### **LE GÉNIE-CONSEIL**

- La moitié de tous les emplois de génie-conseil au Canada se concentre au Québec, contribuant directement à classer le Canada au troisième rang mondial des exportateurs de services de génie-conseil, après les États-Unis et le Royaume-Uni.

#### **LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

- Entre 1988 et 1993, les exportations des entreprises du secteur des technologies de l'information (matériel de télécommunication, composantes électroniques et informatique) se sont accrues de 114 %, soit substantiellement plus que dans l'ensemble du Canada (73 %). Des percées importantes ont aussi été effectuées dans l'industrie du multimédia.

#### **LES BIOTECHNOLOGIES**

- Des centres de recherche de calibre international ont développé une expertise en santé et en agro-alimentaire. La plupart des grandes entreprises pharmaceutiques mondiales ont des établissements au Québec, où sont situés 36 % des emplois de ce secteur au Canada. Ces grands centres de recherche ont déjà fait de Montréal le 10<sup>e</sup> plus important centre mondial des biotechnologies.

#### **<sup>+</sup> L'ÉLECTRICITÉ**

- Troisième producteur d'hydroélectricité au monde, le Québec a développé un savoir-faire qui le place dans le peloton de tête en matière de conception, de développement et de fabrication de produits reliés à l'électricité et ce, en raison de l'envergure de ses barrages et de ses percées technologiques.

## **2.3 Des ajustements difficiles au nouveau contexte**

Aussi nécessaires qu'aient été les bouleversements qui ont permis de faire ainsi du Québec une économie moderne et tournée vers l'avenir, les restructurations qui les ont accompagnés ont cependant été réalisées au prix d'ajustements difficiles.

### **2.3.1 Des changements qui se produisent à l'échelle de la planète**

Les changements auxquels les entreprises québécoises ont tenté de s'adapter au cours des dernières années sont à la jonction des grands courants de transformation qui continuent à modifier l'économie mondiale :

- la mondialisation des marchés;
- la libéralisation des échanges;
- l'accélération du changement technologique;
- la mobilité accrue des facteurs de production;
- la déréglementation de grands secteurs d'activité.

#### ***La mondialisation de l'économie et la libéralisation des échanges***

Dans la plupart des pays industrialisés, plusieurs facteurs se sont conjugués pour réduire le potentiel de croissance sur lequel s'appuyait le développement économique depuis les années cinquante.

#### ***Une concurrence accrue dans un nouvel environnement***

La libéralisation des échanges, qui vise essentiellement une efficacité économique accrue, en levant les barrières tarifaires et non tarifaires faisant obstacles à une allocation optimale des ressources au niveau mondial, a modifié considérablement les règles du jeu et créé un nouvel environnement où la concurrence internationale s'exerce maintenant avec une vigueur sans précédent.

Pour se développer dans le contexte de la mondialisation, les grandes entreprises déplacent leurs investissements vers les sites de localisation offrant les meilleurs avantages comparatifs sur le plan mondial, alors que le personnel hautement spécialisé est plus mobile que jamais auparavant. Les PME nationales, devenues plus dépendantes de la sous-traitance pour accéder aux marchés internationaux, doivent pour leur part adopter

de nouvelles façons de faire conformes aux exigences plus élevées des grandes entreprises et des marchés.

La progression remarquable des emplois reliés au commerce extérieur témoigne des retombées nettes positives que l'économie du Québec a pu retirer en s'adaptant au nouveau contexte international. Comme dans les autres économies industrialisées, ces gains ont cependant été réalisés au prix d'ajustements parfois difficiles. Ce fut le cas, en particulier, pour les personnes qui œuvraient dans des industries traditionnelles relocalisées dans des pays offrant une main-d'œuvre à faibles salaires.

### ***L'accélération du changement technologique***

***Les progrès dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et des communications : une véritable révolution***

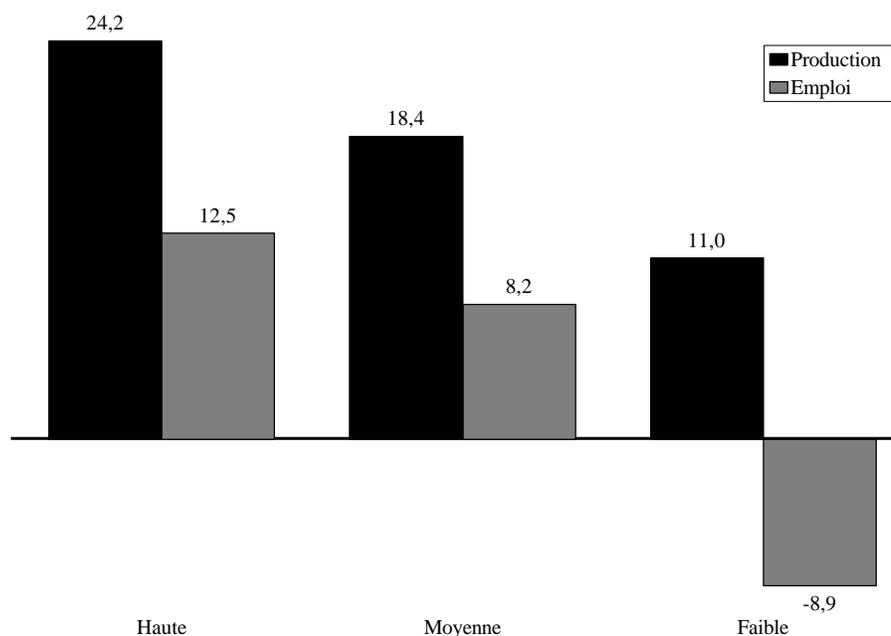
La globalisation des entreprises, dans le contexte de mondialisation des échanges, n'aurait pas été possible sans les extraordinaires progrès technologiques récents, principalement dans le secteur des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Selon certains experts, l'avènement des NTIC constitue une révolution technologique dont la portée se compare à celle de la première révolution industrielle.

Au Québec, comme dans les économies développées, l'accélération et la diffusion rapide des NTIC ont provoqué une onde de choc qui n'a pas fini de s'étendre, affectant aussi bien la production que l'emploi.

Au Canada, on observe une croissance plus élevée de la production et de l'emploi dans les secteurs utilisant plus intensivement les NTIC, alors que l'emploi tend à décroître dans les industries qui ne les utilisent pas.

GRAPHIQUE 11  
**CROISSANCE DE LA PRODUCTION ET DE L'EMPLOI  
 SELON L'INTENSITÉ DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES  
 DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS AU CANADA,  
 DE 1986 À 1995**

(variation annuelle moyenne en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et Conference Board du Canada.

Selon l'OCDE, l'emploi tend de même à s'accroître plus rapidement dans les pays ayant investi massivement dans les nouvelles technologies, tels les États-Unis et le Japon que dans les pays ayant moins investi, comme en Europe.

Ces observations tendent à confirmer que l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications exerce, de façon globale, un effet positif, non seulement sur la productivité, mais aussi sur l'emploi.

Les restructurations imposées par ces progrès ont cependant représenté des ajustements exigeants, en particulier pour les travailleurs ayant éprouvé des difficultés à actualiser leurs compétences.

### ***La déréglementation de grands secteurs d'activité***

Depuis quelques années, la plupart des pays de l'OCDE ont entamé un processus majeur de « déréglementation » d'activités économiques sur leur territoire.

En Amérique du Nord, la « déréglementation » de grands secteurs de l'activité économique a modifié considérablement l'environnement concurrentiel, affectant le développement de plusieurs industries d'importance pour le Québec.

<p><b>LES TÉLÉCOMMUNICATIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Entrée de nouveaux fournisseurs et libéralisation de l'accès et des tarifs.</li> <li>■ Concurrence directe dans le service interurbain public et baisse des tarifs.</li> </ul>
<p><b>LES SERVICES FINANCIERS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Décloisonnement de la propriété et des activités entraînant une gamme de services plus diversifiée et un système de distribution mieux intégré.</li> <li>■ Concentration accrue.</li> <li>■ Accroissement de la masse critique des institutions québécoises.</li> </ul>
<p><b>LES TRANSPORTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Concurrence accrue des transporteurs aériens, baisse des tarifs et remplacement des transporteurs régionaux indépendants par des entreprises affiliées aux grands transporteurs.</li> <li>■ Abandon des tronçons ferroviaires non rentables, dont 25 % des voies au Québec et abolition d'emplois.</li> <li>■ Concurrence accrue dans le camionnage.</li> </ul>
<p><b>L'ÉNERGIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Extension à l'électricité du processus de déréglementation qui a affecté les marchés nord-américains du pétrole et du gaz naturel, depuis le début des années quatre-vingt.</li> <li>■ Libéralisation des réglementations existantes et ouverture accrue sur la concurrence.</li> </ul>

*La déréglementation : de nouvelles possibilités de développement, mais des coûts de transition significatifs*

Si la déréglementation peut ouvrir de nouvelles possibilités de développement pour des secteurs importants de l'économie québécoise, l'expérience des dernières années permet de percevoir qu'elle peut aussi impliquer, surtout à court terme, des coûts de transition significatifs.

Pour l'économie québécoise, d'autres mutations, dans son environnement interne cette fois, ont aussi représenté des ajustements difficiles.

### 2.3.2 Un ralentissement de la croissance de l'économie et de l'emploi

*Un ralentissement de la croissance économique depuis trente-cinq ans*

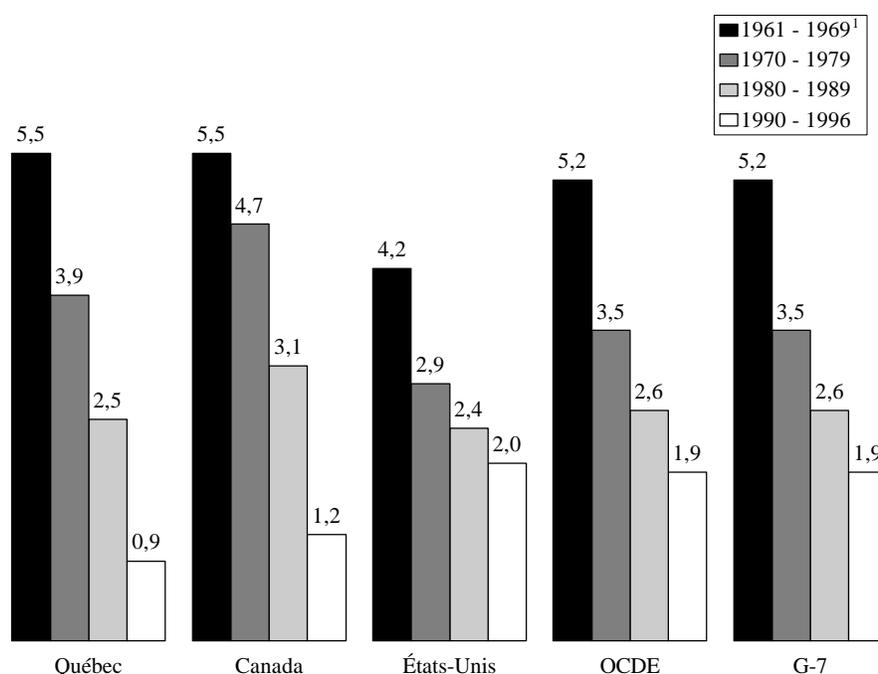
Depuis plus de trente-cinq ans, la croissance économique du Québec a considérablement décéléré. De 5,5 % par année en moyenne dans les années soixante, la progression du volume de la production a rétrogradé à 3,9 % dans les années soixante-dix puis à 2,5 % dans les années quatre-vingt, pour s'établir à 0,9 % entre 1990 et 1996.

GRAPHIQUE 12

#### CROISSANCE DE LA PRODUCTION

QUÉBEC, CANADA, ÉTATS-UNIS, OCDE ET G-7, DE 1961 À 1996

(variation annuelle moyenne en pourcentage)



<sup>1</sup> La variation annuelle moyenne pour le Québec est calculée sur la période 1962-1969.

Sources : OCDE, Statistique Canada, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

Ce ralentissement tendanciel de la croissance économique, observé dans la plupart des pays industrialisés, apparaît relativement plus accentué au Québec. Outre la restructuration industrielle, plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer ce phénomène, en particulier, l'évolution démographique, le taux d'investissement des entreprises et le fardeau fiscal.

***Un ralentissement démographique plus marqué au Québec***

À cet égard, on constate que de 1962 à 1996, la population québécoise a augmenté en moyenne de 0,9 % par année, comparativement à 1,4 % pour la population canadienne.

TABLEAU 3  
**ACCROISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE – QUÉBEC ET CANADA, DE 1962 À 1996**  
(variation annuelle moyenne en pourcentage)

	1962-1969		1970-1979		1980-1989		1990-1996	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
<b>Population</b>	1,6	1,8	0,6	1,2	0,7	1,2	0,9	1,3
<b>Accroissement naturel</b> <sup>1</sup>	1,4	1,4	0,8	0,9	0,7	0,8	0,6	0,7
<b>Solde migratoire</b> <sup>1</sup>	0,2	0,4	-0,2	0,4	0,0	0,5	0,3	0,6

1 Contribution à la croissance de la population totale, en pourcentage.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

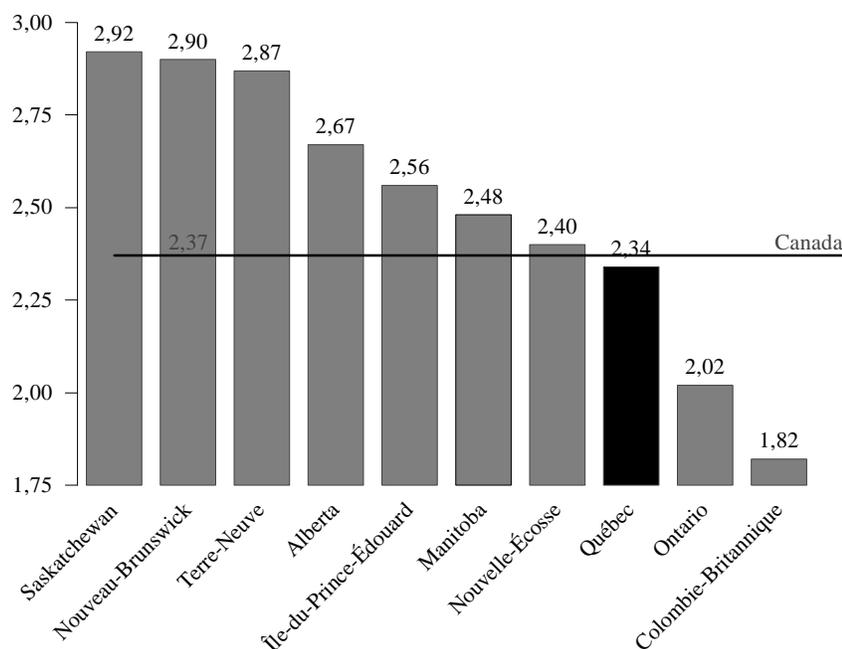
Les tendances démographiques favorables ayant caractérisé la période d'après-guerre, soit le « baby-boom » et la contribution significative de l'immigration internationale, se sont graduellement renversées dans les années soixante, avec une baisse du taux de fécondité et une réduction de la proportion des immigrants canadiens décidant de s'établir au Québec. De plus, le solde migratoire interprovincial du Québec demeure négatif depuis 1963. Ces réductions de l'apport migratoire n'ont pas été sans rapport avec un déplacement des activités économiques et des possibilités d'emplois vers l'ouest, une tendance observée à l'échelle du continent nord-américain.

***Le ralentissement plus accentué de sa démographie explique le caractère plus marqué du ralentissement économique au Québec***

Comme l'indique le graphique 13, la croissance annuelle moyenne de la production per capita au Québec s'est établie à 2,3 % pour les trente-cinq dernières années, ce qui est équivalent à la moyenne canadienne pour la même période. C'est donc un ralentissement démographique plus accentué qui explique en grande partie le caractère plus marqué du ralentissement économique au Québec.

GRAPHIQUE 13  
**CROISSANCE DU PIB RÉEL PER CAPITA**  
**QUÉBEC ET CANADA, DE 1962 À 1996**  
(variation annuelle moyenne en pourcentage)

---

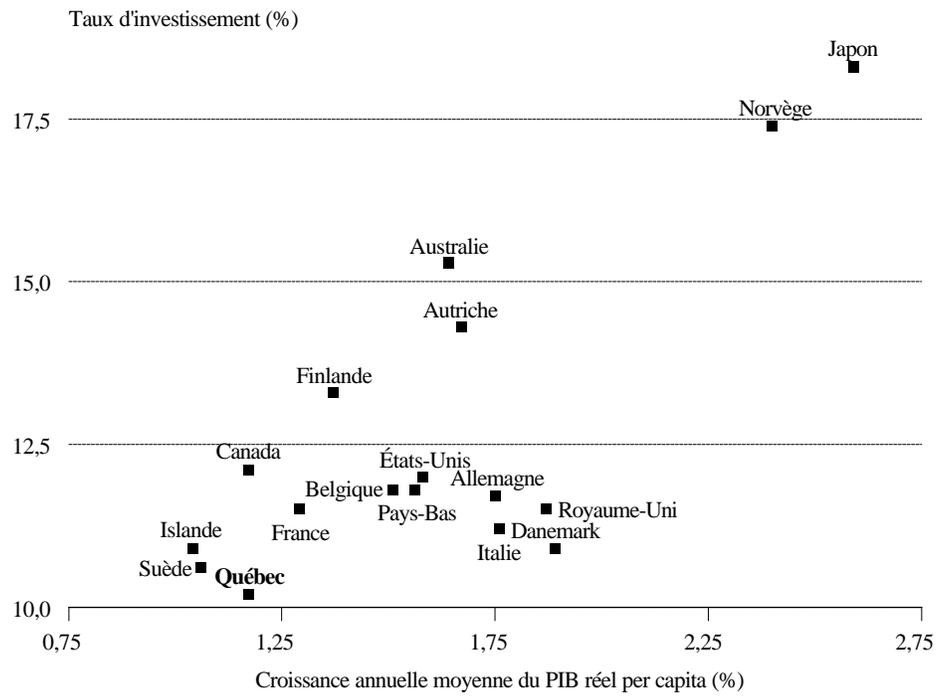


Sources : Statistique Canada, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

### ***Une faiblesse chronique du taux d'investissement des entreprises***

L'examen des performances des pays de l'OCDE depuis 1980 démontre clairement que les pays dont les entreprises maintiennent un taux d'investissement élevé bénéficient des plus fortes croissances économiques.

**GRAPHIQUE 14**  
**TAUX D'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET CROISSANCE DU PIB RÉEL PER CAPITA, QUÉBEC ET PAYS INDUSTRIALISÉS, DE 1980 À 1995**



Sources : OCDE, Statistique Canada, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

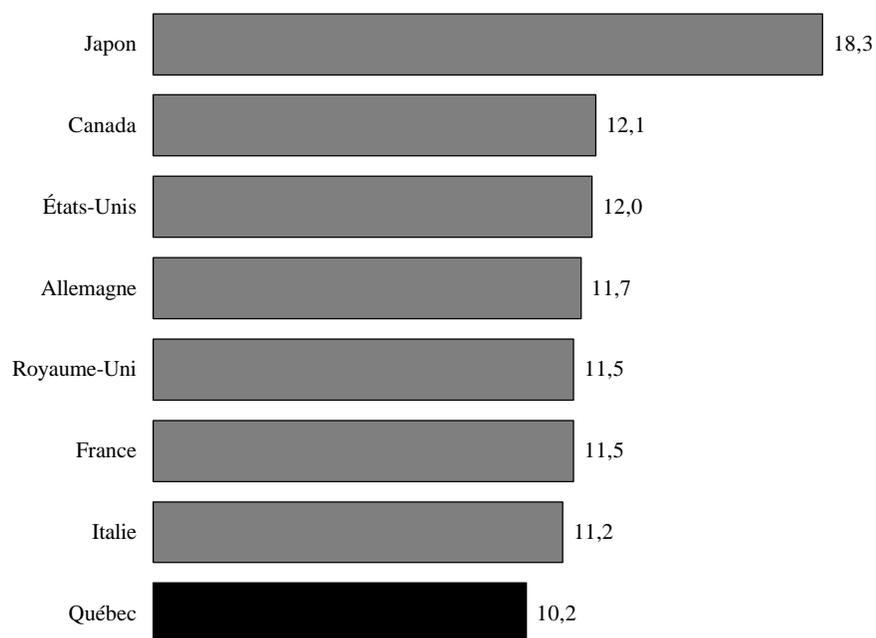
À l'inverse, ceux où les taux d'investissement sont faibles, connaissent les hausses les plus modérées de la production per capita.

En corollaire, il n'est pas surprenant de constater que la création d'emplois va de pair avec l'accumulation du capital. Ainsi, au Canada, de 1985 à 1996, le Québec et la région de l'Atlantique présentent en moyenne à la fois les plus faibles taux d'emploi (respectivement 63,5 % et 58,1 %) et les plus faibles valeurs de stock de capital physique par personne en âge de travailler (27 000 \$ et 26 000 \$).

*Les investissements des entreprises au Québec ne sont pas à la hauteur de ceux des pays industrialisés*

Depuis 1980, les investissements non résidentiels des entreprises ont représenté 10,2 % de la production au Québec, comparativement à 12,6 % dans les pays du G-7. Un écart semblable, de 2,5 %, sépare aussi le Québec des seize pays de l'OCDE pour lesquels des données comparables sont disponibles.

GRAPHIQUE 15  
**INVESTISSEMENT NON RÉSIDENTIEL DES ENTREPRISES  
QUÉBEC ET PAYS DU G-7, DE 1980 À 1995**  
(en pourcentage du PIB)



Sources : OCDE et Statistique Canada.

Il est à noter que l'écart du Québec par rapport au taux d'investissement du Canada (12,1 %) s'explique principalement par la concentration hors Québec de l'industrie pétrolière et gazière, très intensive en capital. Le taux d'investissement du Québec n'est pas très différent de celui de l'Ontario (10,6 %), nonobstant certaines différences entre les secteurs industriels, notamment l'industrie du matériel de transport où le Québec accuse un écart de 3,8 %.

TABLEAU 4  
**INVESTISSEMENTS DES ENTREPRISES ET PIB PAR SECTEUR**<sup>1</sup>  
 (moyenne 1984-1993<sup>2</sup>)

	Investissements en % du PIB du secteur			Répartition du PIB par secteur		
	Québec	Ontario	Écart	Québec	Ontario	Écart
Agriculture	30,7	31,8	-1,1	1,9	1,4	0,5
Pêche	15,9	9,5	6,4	0,1	0,0	0,0
Forêts	3,3	6,0	-2,7	0,8	0,3	0,5
Mines, carrières et puits de pétrole	36,2	23,3	12,9	1,2	1,7	-0,5
Fabrication	16,8	13,7	3,1	26,9	29,5	-2,6
• excluant le matériel de transport	16,9	12,3	4,6	24,5	23,7	0,8
• matériel de transport	15,6	19,4	-3,8	2,4	5,8	-3,4
Construction	4,6	4,0	0,6	8,1	7,4	0,6
Commerce de détail	5,0	7,6	-2,6	8,4	7,2	1,1
Communications, électricité, gaz et eau	47,8	49,5	-1,7	9,5	7,1	2,3
Transport et entreposage	13,4	23,2	-9,8	4,6	4,2	0,4
Commerce de gros	4,0	4,8	-0,8	6,9	6,9	0,1
Finances, assurances et affaires immobilières	14,5	15,0	-0,5	17,2	19,6	-2,4
Services aux entreprises	4,3	6,4	-2,1	5,8	6,3	-0,5
Hébergement et restauration	8,1	14,5	-6,4	3,2	3,0	0,2
Autres services commerciaux	12,6	17,8	-5,2	5,6	5,4	0,3
<b>Ensemble des entreprises</b> <sup>3</sup>	<b>15,5</b>	<b>15,3</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
• en pourcentage du PIB total aux prix du marché	10,6	10,7	-0,1	--	--	--

Note : La somme des composantes peut ne pas correspondre au total, compte tenu que les données sont arrondies.

1 Le PIB utilisé pour les calculs de ce tableau est mesuré au coût des facteurs en dollars courants, le PIB aux prix du marché n'étant pas disponible par secteur d'activité économique.

2 Le PIB par industrie n'est disponible que pour la période 1984-1993.

3 L'investissement des entreprises est ici exprimé en pourcentage du PIB des entreprises, ce qui donne lieu à un taux d'investissement plus élevé qu'au graphique précédent, où l'investissement des entreprises est exprimé en pourcentage du PIB de l'ensemble de l'économie.

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Malgré l'essor observé dans divers secteurs de pointe, le Québec enregistre un faible taux d'investissement, dont les conséquences se répercutent sur l'ensemble de l'économie : l'acquisition de nouvelles technologies, le développement des ressources humaines qui y est

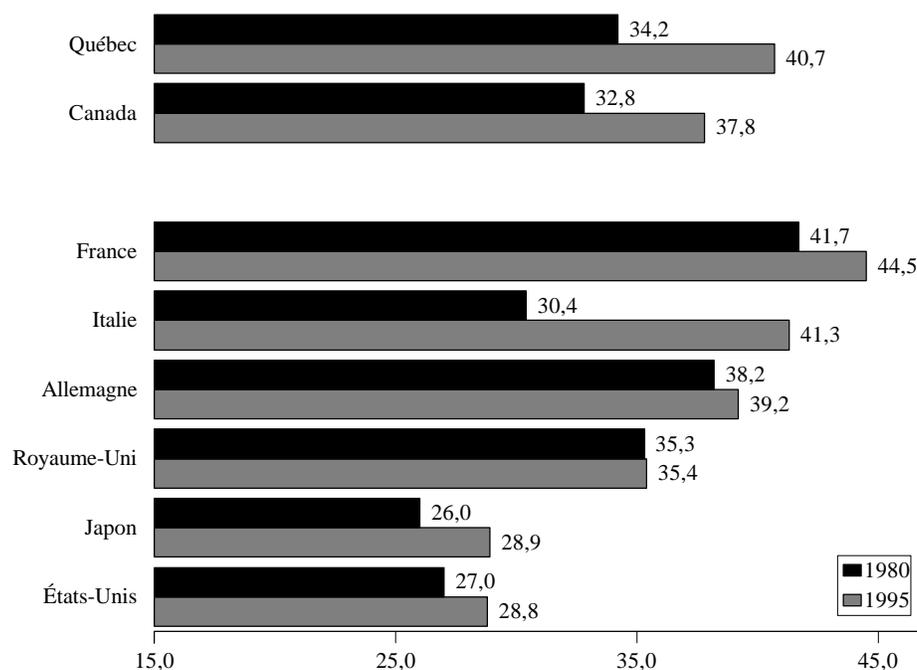
associé, l'évolution de sa productivité et sa compétitivité sur les marchés et, finalement, sur l'emploi.

### *Une fiscalité des particuliers relativement lourde*

Le régime fiscal n'est pas sans incidence sur la compétitivité et la croissance d'une économie. Notamment, il influe sur l'épargne et l'investissement, affecte le coût du capital et du travail, et influence la capacité d'attirer et de retenir les travailleurs dits stratégiques.

Le fardeau fiscal est en général plus élevé au Québec que parmi les pays du G-7. La situation relative du Québec ne s'est pas améliorée depuis 1980. Alors que les recettes fiscales totales par rapport au PIB augmentaient de 6,5 points de pourcentage au Québec entre 1980 et 1995, la hausse était de 5,0 points en moyenne au Canada et de seulement 1,8 point aux États-Unis. En 1995, seules l'Italie et la France affichaient un ratio plus élevé que le Québec.

GRAPHIQUE 16  
RECETTES FISCALES TOTALES PAR RAPPORT AU PIB — 1980 ET 1995



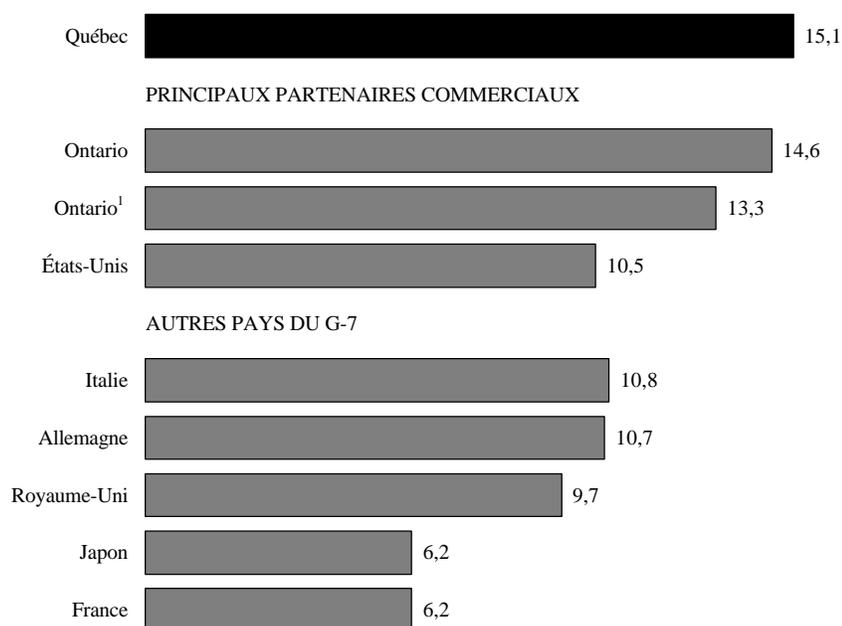
Sources : OCDE, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

### *Un fardeau fiscal des particuliers élevé*

Ce fardeau fiscal élevé se traduit notamment par des prélèvements importants au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers. En proportion du PIB, les recettes fiscales prélevées au Québec au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers excèdent de façon significative

celles du reste du Canada et des autres pays du G-7.

## GRAPHIQUE 17

**RECETTES FISCALES TIRÉES DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS PAR RAPPORT AU PIB — QUÉBEC, PRINCIPAUX PARTENAIRES ET PAYS DU G-7 — 1995**

1 Après baisses d'impôt.

Sources : OCDE, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Comme les facteurs de production ont tendance à s'installer là où le rendement après impôt est le plus élevé, la capacité concurrentielle du Québec a pu être affectée au cours des années par la différence de fardeau fiscal observée avec celui des juridictions avoisinantes. Cette différence est particulièrement marquée pour les catégories supérieures de revenu.

TABLEAU 5

**TAUX MARGINAUX MAXIMUMS D'IMPOSITION**

(en pourcentage)

	1976	1983	1991	1996	1997	Après réformes <sup>1</sup>
Québec	68,4	60,4	51,1	52,9	52,9	52,5
Ontario	61,3	50,7	49,1	52,9	51,6	49,6
États-Unis :						
New York	74,5	56,8	36,4	43,7	43,7	43,7
Massachusetts	71,5	50,0	35,3	43,2	43,2	43,2
Pennsylvanie	70,7	51,2	33,0	41,3	41,3	41,3

1 Taux marginaux maximums au terme des baisses d'impôt en Ontario en 1999 et compte

tenu de la réforme fiscale des particuliers au Québec en 1998.

Les effets d'une fiscalité relativement lourde se sont accentués récemment avec l'internationalisation des économies qui a rendu plus mobiles le capital et la main-d'œuvre, particulièrement les travailleurs hautement spécialisés de plus en plus recherchés dans le contexte du développement de l'économie fondée sur le savoir.

Bien qu'au Québec ces travailleurs dits stratégiques paient « moins cher qu'ailleurs » les biens et services de consommation courante<sup>4</sup>, ils doivent supporter un coût de la vie plus élevé à Montréal que dans certaines agglomérations américaines, en raison notamment des taux marginaux d'imposition supérieurs.

### **2.3.3 Un taux de chômage inacceptable**

#### ***La croissance économique et la création d'emplois : un lien direct***

***La création d'emplois se moule sur l'évolution de l'économie***

L'activité économique constituant le principal facteur déterminant de l'évolution de l'emploi, celle-ci, au cours des trente-cinq dernières années, s'est calquée essentiellement sur l'évolution des cycles économiques.

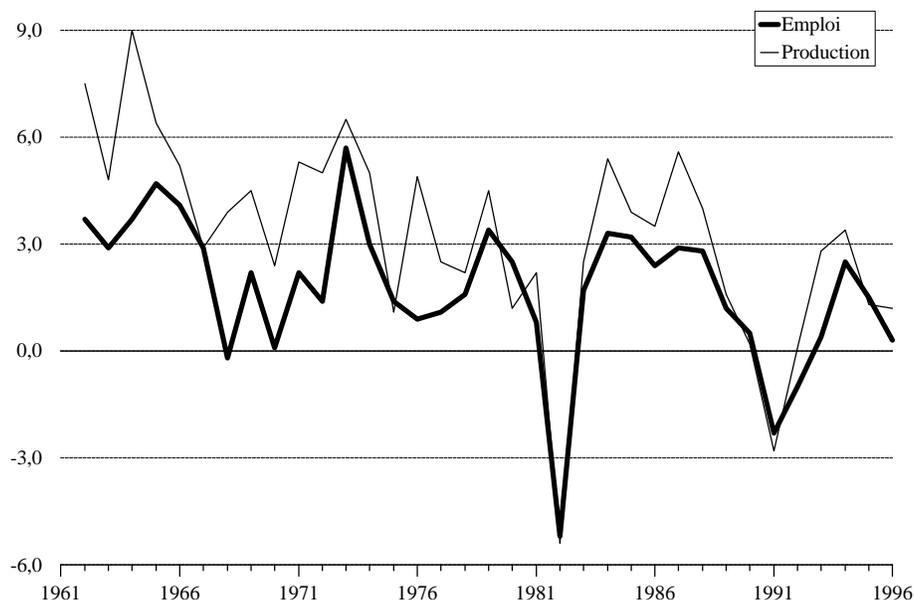
---

<sup>4</sup> Selon une étude réalisée par le ministère des Finances du Québec et la firme Runzheimer international inc., Montréal offre un coût de la vie global, incluant la fiscalité, inférieur à celui des grandes agglomérations canadiennes telles Toronto ou Vancouver.

Par rapport aux agglomérations américaines :

- Montréal est le meilleur endroit dans tous les cas pour les ménages à faibles revenus.
- Pour les ménages à revenus moyens, il est toujours plus avantageux de vivre à Montréal dans le cas des ménages ayant des enfants. Pour les personnes seules, le coût de la vie est généralement comparable à l'ensemble des grandes agglomérations urbaines américaines.
- Pour les ménages à revenus élevés, le coût de la vie à Montréal est souvent inférieur à celui des agglomérations urbaines les plus peuplées des États-Unis. Il excède toutefois celui des agglomérations de taille comparable à Montréal.

GRAPHIQUE 18  
**CROISSANCE DE L'EMPLOI ET DE LA PRODUCTION**  
**QUÉBEC, DE 1962 À 1996**  
 (variation annuelle en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Le ralentissement graduel de la croissance économique observé depuis le début des années soixante s'est en conséquence accompagné d'une évolution parallèle de la progression de l'emploi.

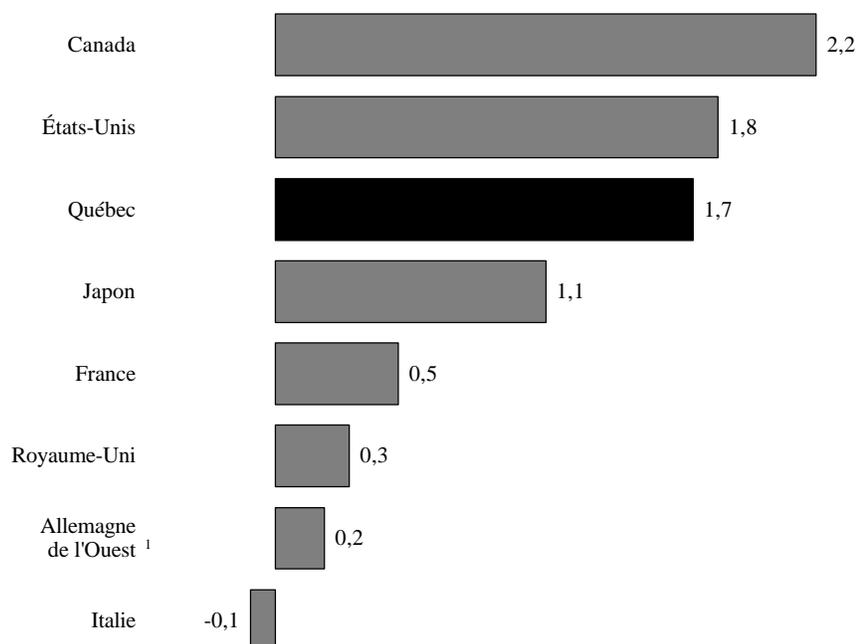
TABLEAU 6  
**PRODUCTION, EMPLOI ET PRODUCTIVITÉ, QUÉBEC, DE 1961 À 1996**  
 (variation annuelle moyenne en pourcentage)

	1962-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1996
<b>Production</b>	5,5	3,9	2,4	0,9
<b>Emploi</b>	3,0	2,1	1,5	0,3
<b>Production par travailleur</b>	2,4	1,8	0,9	0,6

Sources : Statistique Canada, Conference Board du Canada et ministère des Finances du Québec.

Globalement, la situation actuelle du marché du travail ne reflète pas la performance de création d'emplois des trente dernières années. En termes absolus, le nombre d'emplois au Québec au cours de cette période a presque doublé : une augmentation certes inférieure à celle du Canada mais semblable à celle des États-Unis et supérieure à celles de tous les autres pays du G-7, comme le montre le graphique 19.

GRAPHIQUE 19  
**CROISSANCE DE L'EMPLOI**  
**QUÉBEC ET PAYS DU G-7, DE 1961 À 1996**  
 (variation annuelle moyenne en pourcentage)



<sup>1</sup> Période 1961 à 1994.

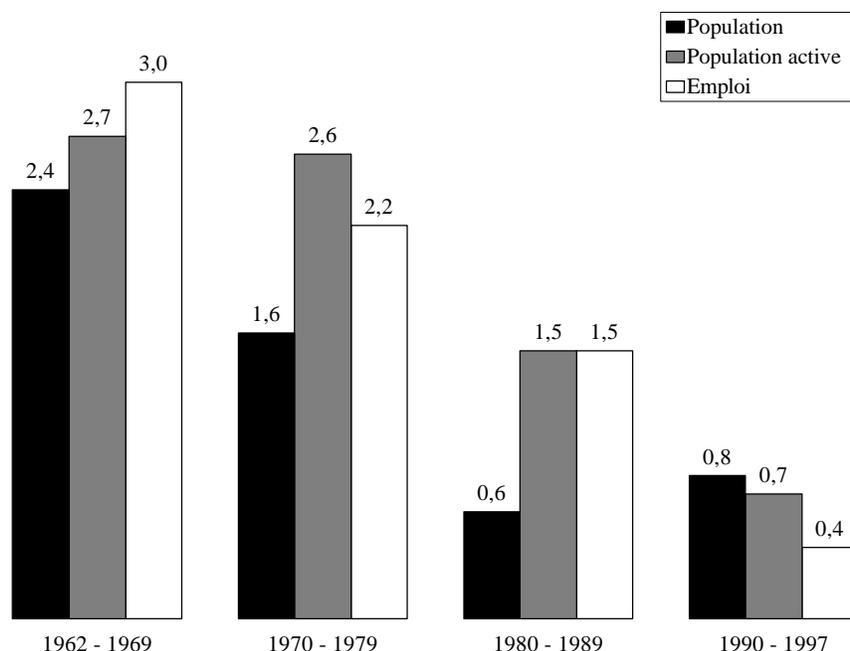
Sources : OCDE, Statistique Canada et Société québécoise de développement de la main-d'œuvre (SQDM).

Essentiellement, la situation actuelle vient du fait que l'équilibre qui existait au cours des années soixante entre l'offre et la demande d'emplois sur le marché du travail a par la suite été rompu. Entre 1961 et 1990, le Québec a devancé les pays du G-7, à l'exception du Canada, en ce qui a trait au rythme d'augmentation de la population active.

*Une croissance exceptionnelle de l'emploi, mais insuffisante pour absorber toute la main-d'œuvre*

De 1970 à 1997, la croissance de l'emploi, au rythme de 1,4 % par année en moyenne, fut insuffisante pour absorber entièrement celle de la population active, qui fut de 1,6 %. Cette croissance exceptionnelle de la population désirant travailler se reflète dans une augmentation de 0,4 point de pourcentage par année du taux d'activité, au cours de cette période.

GRAPHIQUE 20  
**POPULATION, POPULATION ACTIVE ET EMPLOI (15-64 ANS)**  
**QUÉBEC, DE 1962 À 1997**  
 (variation annuelle moyenne en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

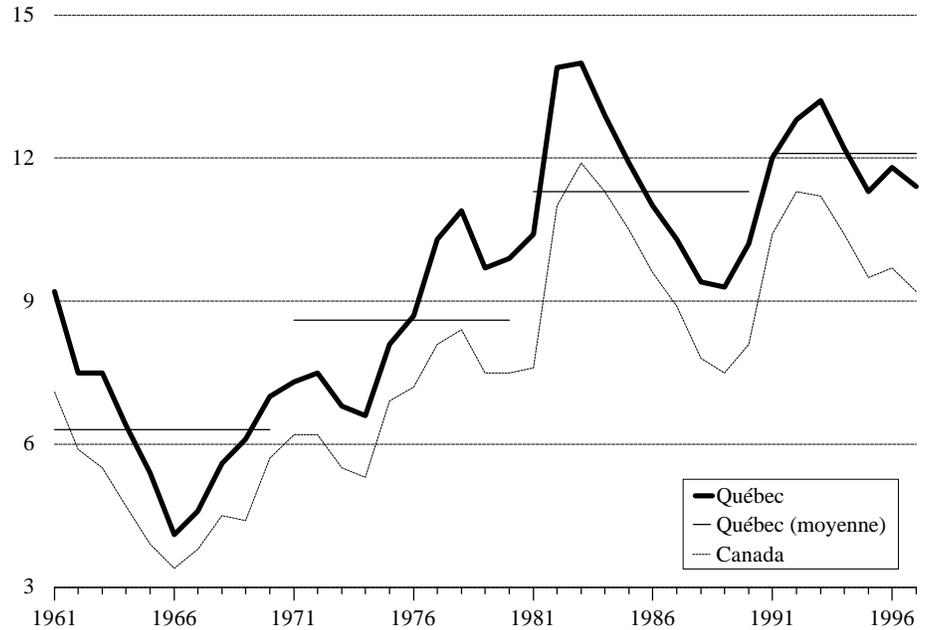
La hausse du taux global d'activité est principalement imputable à l'accroissement très rapide de la participation des femmes au marché du travail, qui a doublé, de 31,5 % en 1961 à 64,2 % en 1997.

### *Une montée progressive du chômage*

*Le chômage au Québec :  
une montée progressive  
depuis 25 ans*

Sur l'ensemble de la période allant de 1962 à 1997, l'économie québécoise n'a ainsi pu absorber qu'environ 85 % de l'augmentation de la population arrivant sur le marché du travail. De cycle économique en cycle économique, cette incapacité *relative* à créer suffisamment d'emplois a provoqué une montée progressive du taux de chômage au Québec.

GRAPHIQUE 21  
**TAUX DE CHÔMAGE**  
**QUÉBEC ET CANADA, DE 1961 À 1997**  
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Ainsi, ce taux, qui est descendu aussi bas qu'à 4,1% lors du cycle d'expansion de 1966, se situait à 9,3% en 1989, au sommet du dernier cycle économique. En 1997, bien que la dernière récession soit terminée depuis quelques années déjà, le taux de chômage s'établissait encore en moyenne à plus de 11 %.

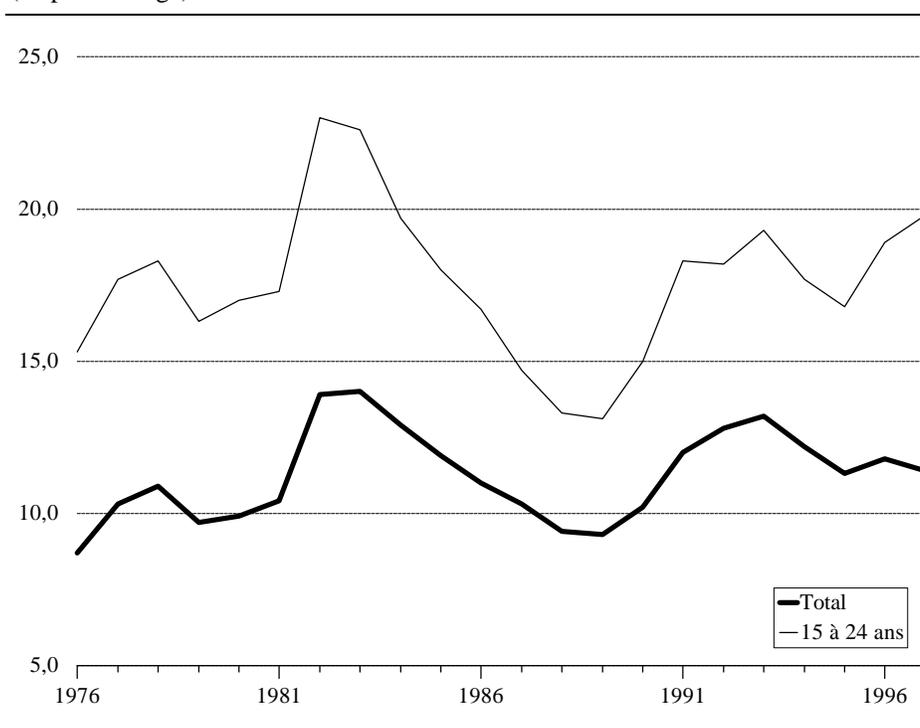
Le reste du Canada n'a pas échappé à la tendance observée dans les pays industrialisés et le taux de chômage du Canada a augmenté de façon comparable à celui du Québec depuis 1961.

Toutefois, au cours de la période de 1961 à 1997, le taux de chômage du Québec a été systématiquement supérieur au taux canadien, l'écart variant entre 0,7 % et 2,9 %, et se situant à près de 2 % en moyenne. Cet écart de chômage peut être considéré comme structurel puisqu'il se maintient tant en période de haute que de basse conjoncture.

***Des citoyens plus particulièrement affectés par le chômage******Le chômage élevé chez les jeunes, un problème structurel***

Déjà supérieur à la moyenne en temps d'expansion économique, le taux de chômage des 15-24 ans atteint des proportions encore plus élevées en période de récession. Le chômage chez les jeunes a connu un sommet de 23 % en 1982. En 1997, il se situait à 19,8 %, soit 8,4 points de pourcentage plus élevé que la moyenne québécoise.

GRAPHIQUE 22  
**TAUX DE CHÔMAGE SELON L'ÂGE, QUÉBEC, DE 1976 À 1997**  
 (en pourcentage)



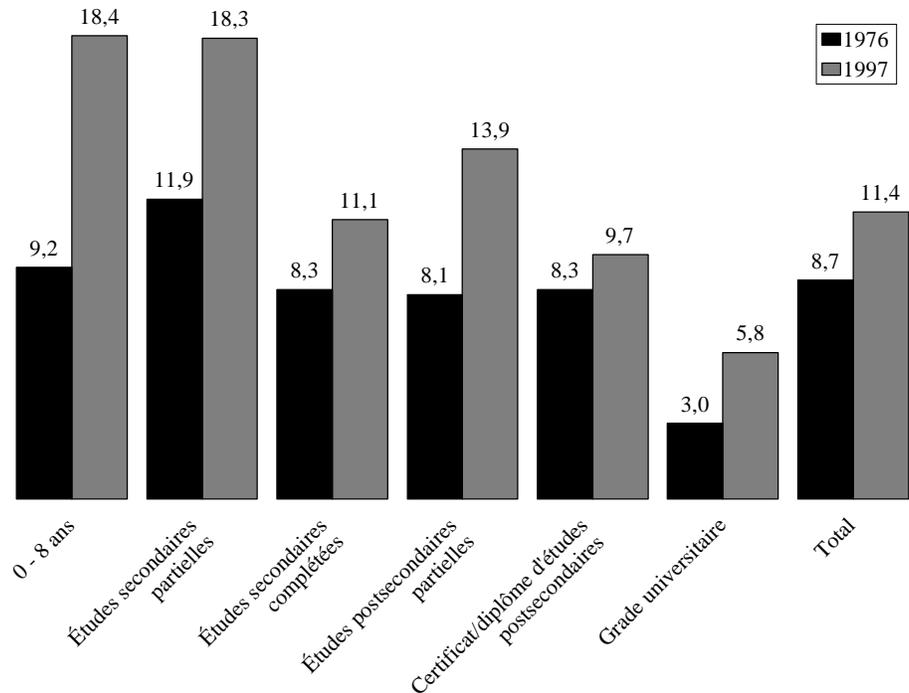
Source : Statistique Canada.

Les écarts entre les taux de chômage selon le niveau d'instruction se sont également accrus, le chômage touchant de plus en plus les personnes moins scolarisées.

***La montée du chômage a été plus importante pour les personnes moins scolarisées***

Alors qu'en 1976, le taux de chômage des personnes les moins scolarisées était à peine supérieur au taux moyen de 8,7 %, il doublait pour atteindre 18,4 % en 1997, excédant de 7 points de pourcentage le taux moyen (11,4 %). À l'opposé, les diplômés universitaires réussissaient à maintenir l'écart qui les démarque avantageusement sur le marché du travail.

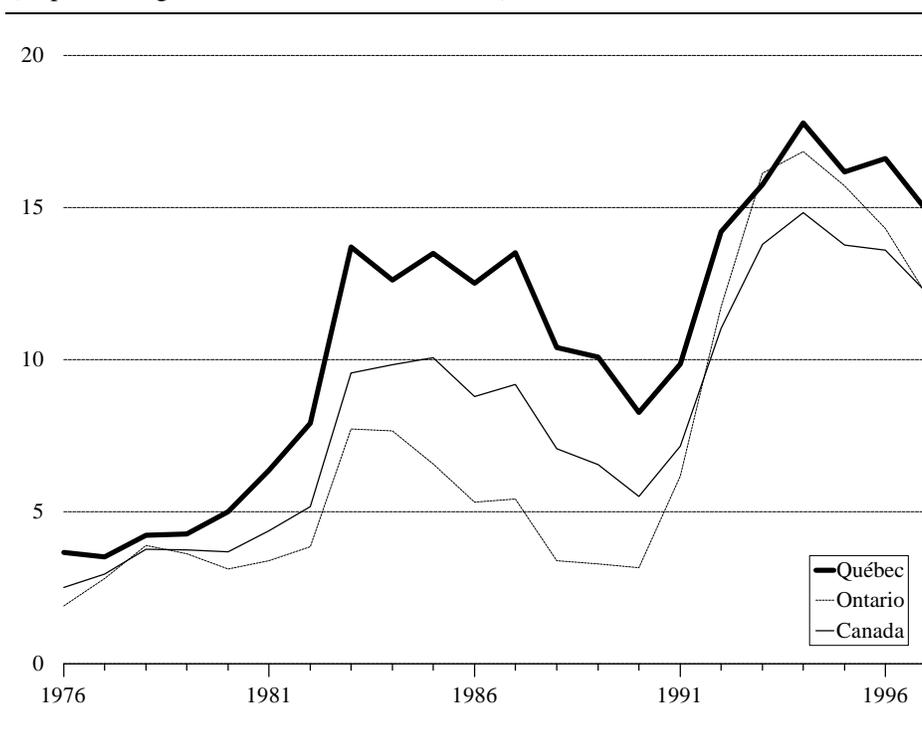
**GRAPHIQUE 23**  
**TAUX DE CHÔMAGE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION**  
**QUÉBEC — 1976 ET 1997**  
 (en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et Secrétariat du Comité des priorités.

Par ailleurs, le chômage est porteur aujourd'hui de plus d'insécurité et d'anxiété qu'autrefois. Au Québec, il y a vingt ans, les gens passaient en moyenne 16,3 semaines à chercher un emploi alors que c'était 25,8 semaines en 1997. L'augmentation de la durée du chômage va de pair avec l'accroissement des chômeurs de longue durée. Un chômeur sur sept était à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an en 1997, comparativement à seulement un sur vingt-sept en 1976.

GRAPHIQUE 24  
**CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE ( 1 AN ET PLUS), DE 1976 À 1997**  
 (en pourcentage du nombre total de chômeurs)



Source : Statistique Canada.

*Les travailleurs des secteurs en reconversion ont été affectés par un chômage de longue durée*

L'augmentation de la proportion de chômeurs de longue durée, plus marquée surtout depuis la récession de 1990-1991, reflète un phénomène de décalage croissant entre l'offre de main-d'œuvre, les chômeurs et leurs qualifications et expérience, et la demande, le nombre et les caractéristiques des emplois offerts. Il a particulièrement affecté les travailleurs dans des secteurs en reconversion.

### *Des régions plus touchées*

*Les régions axées sur les ressources, les plus fortement frappées*

Enfin, l'aggravation du chômage a affecté les travailleurs de toutes les régions du Québec. D'entre toutes, les régions de ressources ont été les plus durement touchées, l'année 1997 s'avérant particulièrement difficile. De 1987 à 1997, le taux de chômage s'y est accru de 12,2 % à 14,6 %.

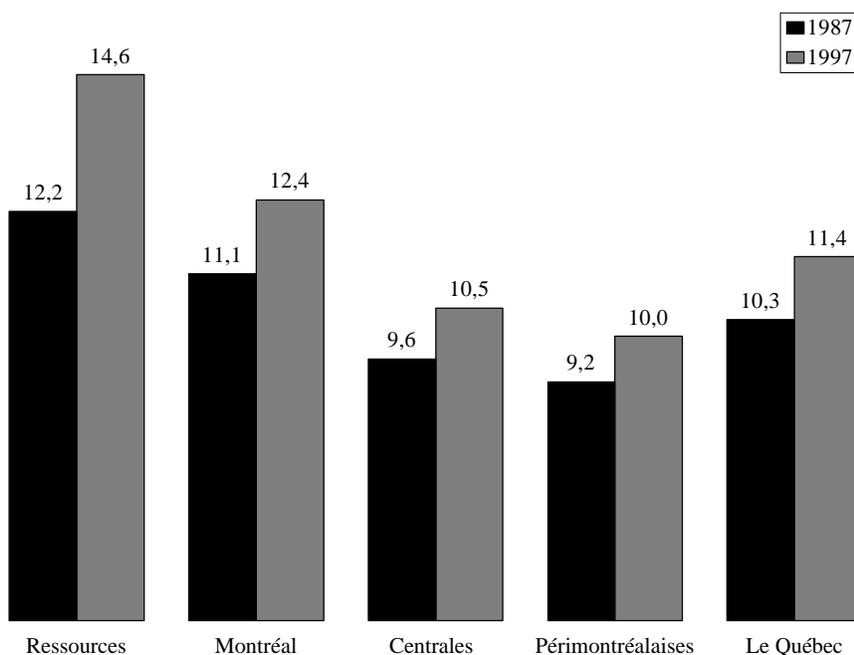
Jusqu'en 1996, la Métropole a enregistré une forte hausse du taux de chômage, soit 2,6 points de pourcentage par rapport à 1987. À l'instar d'autres métropoles du Nord-est américain, Montréal a été particulièrement affectée par ses spécialisations historiques dans certains secteurs qui ont eu à subir des déplacements d'activités vers des pays offrant une main-d'œuvre moins coûteuse. Cependant, la situation s'est

sensiblement améliorée en 1997 et le taux de chômage y a reculé de 1,3 point.

GRAPHIQUE 25

**TAUX DE CHÔMAGE PAR BLOC DE RÉGIONS — 1987 ET 1997**

(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

<b>Ressources</b>	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec.
<b>Montréal</b>	Montréal.
<b>Centrales</b>	Québec, Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie, Chaudière-Appalaches.
<b>Périmontréalaises</b>	Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Laval.

Pour sa part, en raison de sa structure économique plus fortement axée sur l'administration et les services publics, la région de Québec a été touchée au cours des dernières années par la rationalisation des dépenses gouvernementales et la réduction de l'effectif de la fonction publique.

## 2.4 Un potentiel économique capable de relever le défi de l'emploi

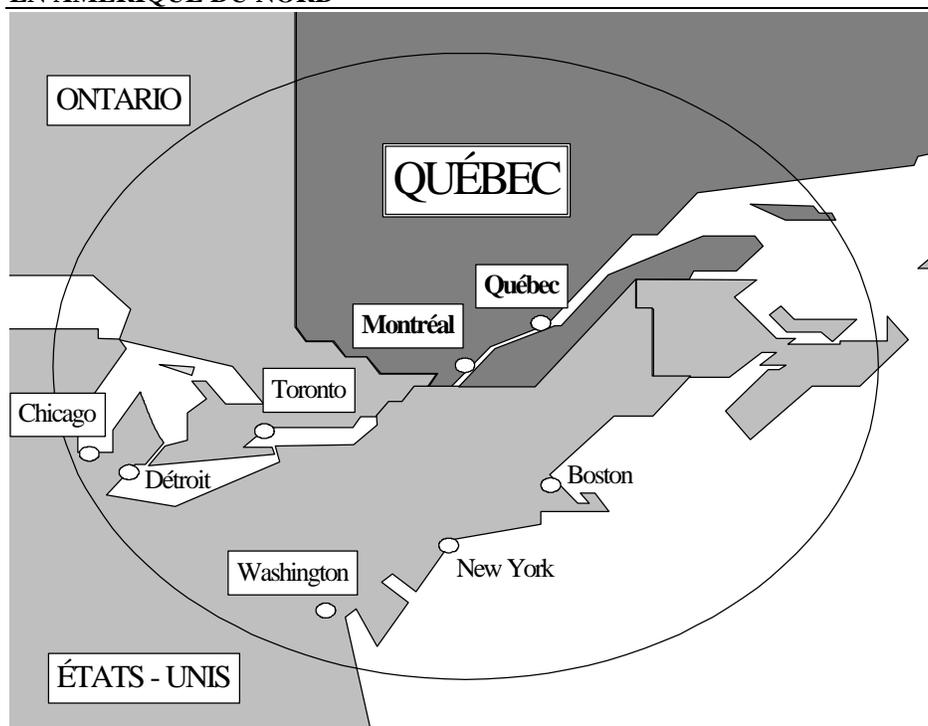
Pour poursuivre son développement dans le nouveau contexte de l'économie globale et relever le défi de l'emploi, le Québec dispose d'avantages concurrentiels importants qui lui permettent de se démarquer.

### 2.4.1 La proximité et l'accès aux grands marchés

*Une économie à proximité d'un marché de plus de 100 millions de consommateurs, élargi à près de 400 millions avec l'ALÉNA*

En raison de sa localisation géographique privilégiée, le Québec est situé, à l'intérieur d'un rayon de 1 000 km, au carrefour d'un immense marché de plus de 100 millions de consommateurs, canadiens et américains, dont les revenus disponibles sont parmi les plus élevés au monde.

#### SITUATION GÉOGRAPHIQUE PRIVILÉGIÉE DU QUÉBEC EN AMÉRIQUE DU NORD



De plus, le Québec bénéficie, dans le cadre de l'ALÉNA, d'un accès privilégié à un marché potentiel élargi à plus de 380 millions de consommateurs, incluant les marchés américain et mexicain, qui constitue un des plus importants marchés en biens et services dans le monde.

Enfin, dû à sa situation géographique avantageuse, le Québec s'avère un choix stratégique intéressant pour de nombreuses entreprises, comme pôle d'implantation et d'échanges commerciaux entre l'Europe et l'Amérique.

### **2.4.2 Des infrastructures de qualité**

*Des infrastructures de transport et de communication de classe internationale*

Pour relier les marchés intérieurs et extérieurs, le Québec dispose d'infrastructures modernes. Celles-ci rendent rapidement accessibles les ressources, les produits et les informations requises, et réduisent les coûts de production.

#### *Des réseaux de transports intégrés et efficaces*

Avec 7 200 km de voies ferrées et 60 000 km de routes, dont 2 000 km de voies rapides, les réseaux ferroviaires et routiers relient efficacement toutes les régions du Québec aux marchés. Ces réseaux sont bien intégrés aux réseaux canadiens et reliés à ceux des États-Unis.

Le Québec est également à portée du commerce européen et international par la voie stratégique du fleuve Saint-Laurent, un axe fluvial parmi les plus importants en Amérique du Nord. Montréal est l'endroit où se transborde le plus grand nombre de conteneurs au Canada. Elle est aussi un pôle d'aviation civile internationale de premier plan.

#### *Un système de télécommunications à l'avant-garde de la technologie*

En matière de télécommunications, le Québec a toujours été et demeure à l'avant-garde de la technologie. Montréal est l'un des premiers centres au monde à avoir utilisé la communication téléphonique numérique. La qualité et la fiabilité des réseaux de téléphonie, de transmission de données informatiques et de télécopie ont fait de Montréal le plus important centre d'acheminement des liaisons internationales du Canada.

### **2.4.3 Des richesses naturelles abondantes et de l'énergie renouvelable à prix avantageux**

*Des ressources naturelles abondantes et accessibles*

Le Québec possède 3 % des réserves d'eau potable mondiales. De plus, c'est au Québec que l'on retrouve la plus grande partie des terres boisées du Canada. La moitié de la forêt québécoise est accessible à la production. Il s'agit d'une superficie considérable, qui équivaut à l'ensemble du territoire de la France.

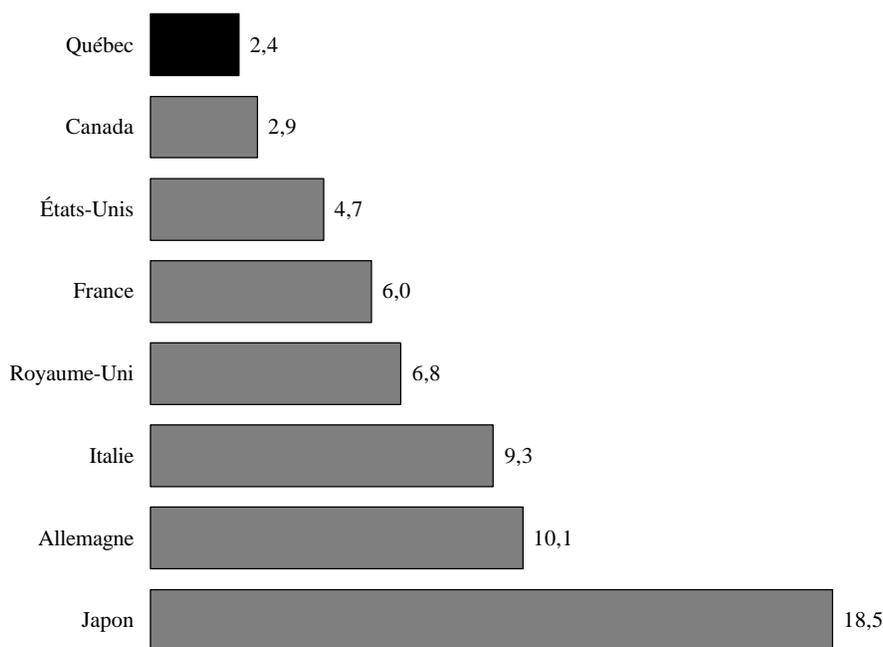
Son sous-sol recèle également une grande variété de minéraux. Le Québec se classe parmi les dix plus grands producteurs miniers au monde. Il est l'un des plus importants producteurs d'amiante et le deuxième producteur de substances métalliques au Canada, dont l'or et le fer, et le deuxième producteur de minéraux industriels.

L'abondance et l'accessibilité des ressources naturelles, bien qu'elles ne jouent plus le rôle moteur qu'elles ont historiquement joué, demeurent un avantage comparé significatif sur lequel le Québec peut compter. Par ailleurs, le Québec bénéficie de l'un des plus hauts niveaux d'autonomie énergétique parmi les économies industrialisées : ce taux a atteint 72 % en 1996.

*De l'énergie électrique propre, renouvelable et à bas prix*

La structure et le niveau des coûts de production d'Hydro-Québec font de l'électricité produite au Québec l'une des plus compétitives sur les marchés nord-américains, et ses tarifs sont inférieurs à ceux de tous les pays du G-7. L'origine essentiellement hydroélectrique de l'électricité québécoise constitue un avantage supplémentaire, en termes de propreté et de caractère renouvelable, face aux exigences du développement durable.

GRAPHIQUE 26  
TARIFS INDUSTRIELS MOYENS DE L'ÉLECTRICITÉ  
QUÉBEC ET PAYS DU G-7 — 1995  
(en cents É.-U. du kilowatt-heure)



Sources : The World Competitiveness Yearbook 1997 et ministère des Finances du Québec.



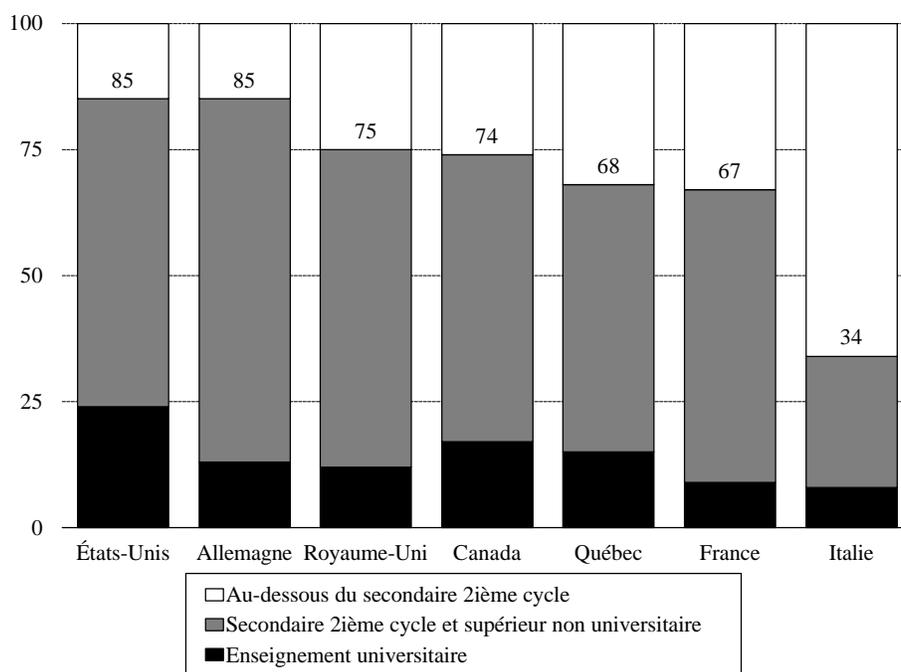
## 2.4.4 Des ressources humaines bien formées, compétentes et multilingues

Le Québec a enregistré, au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, des progrès remarquables en ce qui a trait à l'éducation de sa population.

*Une population scolarisée, une main-d'œuvre qualifiée et polyvalente*

En 1994, 68 % de la population du Québec âgée de 25 à 64 ans a complété une scolarité égale ou supérieure au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire. Par rapport aux pays du G-7 (excluant le Japon), ce niveau général de scolarisation situe le Québec au quatrième rang, juste sous la moyenne canadienne, soit à un niveau comparable à celui de la France et devant l'Italie. Quant aux jeunes Québécois âgés de 15 à 24 ans, ils sont au sommet de la scolarisation en Amérique du Nord.

GRAPHIQUE 27  
RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 25 À 64 ANS SELON LE NIVEAU DE SCOLARITÉ ATTEINT, QUÉBEC ET PAYS DU G-7<sup>1</sup> — 1994 (en pourcentage)



1 Excluant le Japon dont les données ne sont pas disponibles.

Sources : OCDE, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

*Les jeunes Québécois, parmi les meilleurs en mathématiques et en sciences*

Au chapitre de la qualité des apprentissages de base, les jeunes Québécois du primaire et du secondaire se sont régulièrement classés parmi les meilleurs lors des épreuves tant canadiennes qu'internationales de mathématiques et de sciences et ont obtenu des résultats comparables en lecture et écriture. En ce qui a trait à l'enseignement supérieur, le

profil des compétences est des plus pertinents : les proportions de diplômés postsecondaires spécialisés en génie et en sciences appliquées, ainsi qu'en administration des affaires, sont plus élevées au Québec que dans le reste du Canada. Enfin, cette main-d'œuvre bien formée et compétente est disponible à des salaires très compétitifs. En effet, au Québec, les coûts totaux de la main-d'œuvre, incluant les salaires, les charges sociales et les avantages sociaux, sont inférieurs à ceux des États-Unis et de plusieurs pays européens<sup>5</sup>.

*Le Québec possède le plus grand bassin de main-d'œuvre bilingue au Canada*

De plus, à l'heure où la disponibilité et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée constituent un facteur prépondérant lors des décisions d'implantation des entreprises, les traits caractéristiques de la société québécoise sont des atouts majeurs. Le fait français du Québec contribue à maintenir un taux de roulement moins élevé du personnel; son bilinguisme lui assure un accès privilégié aux mondes de la science, des technologies et des affaires, alors que le caractère cosmopolite de la région de Montréal lui offre une ouverture sur la plupart des pays du monde.

### **2.4.5 Une fiscalité des entreprises globalement compétitive**

Le régime fiscal du Québec est globalement compétitif et particulièrement avantageux pour les entreprises manufacturières. Les principaux facteurs qui déterminent ce degré de compétitivité de la fiscalité québécoise sont les suivants :

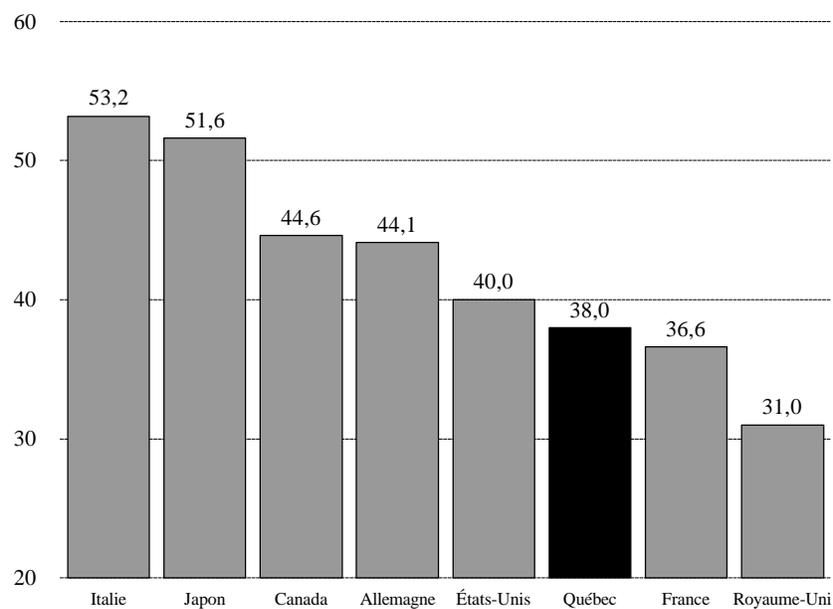
- des taux de l'impôt sur le revenu des sociétés nettement moins importants que ceux en vigueur en Ontario, et généralement inférieurs à ceux de la plupart des États américains et des pays membres du G-7;
- des mesures fiscales structurantes favorisant la R-D et les investissements;
- le remboursement de la taxe sur les intrants dans le régime de la TVQ.

---

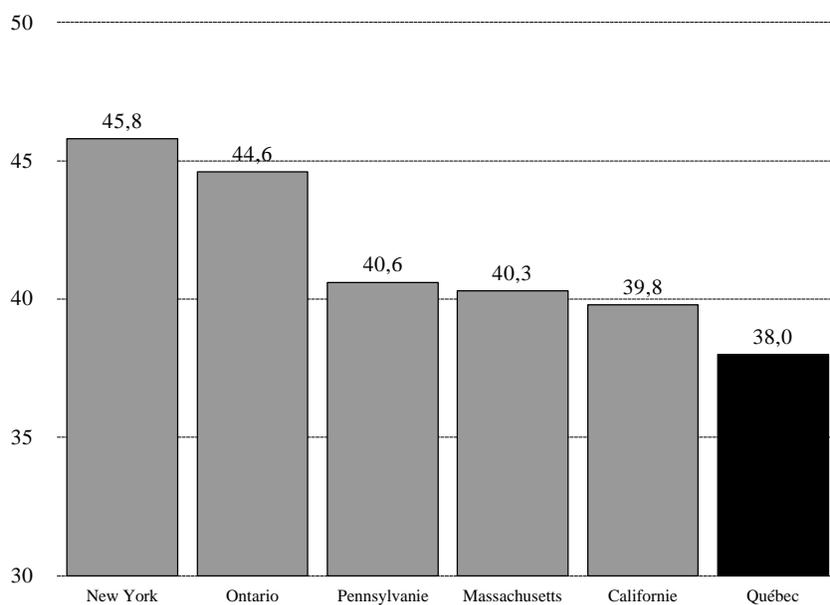
<sup>5</sup> KPMG, *Le choix concurrentiel. Une comparaison des coûts des entreprises au Canada, en Europe et aux États-Unis*, octobre 1997.

GRAPHIQUE 28  
**TAUX D'IMPOSITION COMBINÉS SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS<sup>1</sup>**  
 (en pourcentage)

*Québec et pays du G-7,  
 au 1<sup>er</sup> juillet 1997*



*Québec, Ontario  
 et certains États américains,  
 au 31 décembre 1997*



1. Taux d'imposition maximums applicables sur le revenu actif des sociétés par les divers paliers de gouvernement

Sources : KPMG, *Corporate Tax Rate Survey*, Price Waterhouse et ministère des Finances

du Québec, mars 1998.

### *Comparaison avec certaines juridictions d'Amérique du Nord*

Plusieurs études montrent que le régime fiscal des entreprises au Québec est très compétitif par rapport à celui d'autres pays parmi les plus industrialisés.

Par exemple, le ministère des Finances du Québec et Price Waterhouse ont réalisé conjointement en 1997 une comparaison du fardeau fiscal global d'une même entreprise québécoise qui serait assujettie à la fiscalité d'une autre juridiction. Selon les résultats obtenus, il appert que, quel que soit le contexte d'analyse considéré, le régime fiscal du Québec applicable aux entreprises est généralement très compétitif, notamment lorsque l'entreprise réalise un projet d'investissement ou d'importantes dépenses en R-D.

TABLEAU 7  
**COMPARAISON DE LA COMPÉTITIVITÉ DES STRUCTURES FISCALES  
 SELON DIFFÉRENTS CONTEXTES D'ANALYSE <sup>1</sup>**  
 (indices, Québec =100)

	Québec	Ontario	Nouveau- Brunswick	Massachusetts	Michigan	New York	Pennsylvanie
<b>PETITE ENTREPRISE</b>							
Sans projet d'investissement	100	101	85	126	122	133	120
Avec projet d'investissement	100	105	118	138	131	145	147
Pour une dépense de R-D <sup>2</sup>	100	112	120	192	198	196	200
<b>GRANDE ENTREPRISE</b>							
Sans projet d'investissement	100	99	89	130	127	133	124
Avec projet d'investissement	100	107	145	129	121	135	134
Pour une dépense de R-D <sup>2</sup>	100	110	106	138	143	143	144

1 Un indice supérieur à 100 indique que la structure fiscale en vigueur dans la juridiction concernée est moins compétitive que celle en vigueur au Québec.

2 Résultats obtenus lorsque la recherche est effectuée en entreprise.

Source : Price Waterhouse et ministère des Finances du Québec, *La fiscalité des entreprises au Québec, un régime compétitif favorable à l'investissement*, février 1997.

### *Des coûts d'exploitation avantageux*

De manière similaire, la firme KPMG a réalisé en 1997 une comparaison de coûts pour des entreprises dans 42 villes, au Canada, en Europe et aux États-Unis. Cette étude confirme également le caractère hautement compétitif du Québec. Elle s'est inspirée d'un cadre d'étude plus large qui incorpore, en plus de la fiscalité, d'autres facteurs influençant la décision des investisseurs. Selon cette étude, le Québec constitue un lieu

de localisation des entreprises avantageux, non seulement au plan fiscal mais aussi à l'égard d'autres coûts sensibles à l'emplacement tels que les coûts d'acquisition de terrain, les frais de construction des bâtiments et les coûts salariaux.

TABLEAU 8  
**RANG DE MONTRÉAL PARMIS LES VILLES ÉTUDIÉES<sup>1</sup>**  
**INDICES DE COMPÉTITIVITÉ EXPRIMÉS EN DÉCILE**  
**PAR INDUSTRIE — 1997**

Industries	Incluant les villes situées dans les provinces maritimes	Excluant les villes situées dans les provinces maritimes
Électronique	2	2
Fabrication métallique	2	2
Plastique	2	2
Traitement des aliments	3	2
Appareils médicaux	2	2
Produits pharmaceutiques	2	1
Production de logiciels	2	1
Équipements de télécommunication	2	1

1. Les villes incluses (42) dans la comparaison sont : Edmonton, Calgary, Charlottetown, Halifax, Hamilton, Sarnia, Sudbury, London, Moncton, Montréal, Québec, Ottawa, Saskatoon, St-John's, Toronto, Vancouver, Winnipeg, Austin, Bellingham, Colorado Springs, Columbus, Manchester, Minneapolis, Raleigh, Sacramento, Scranton, Boston, Norfolk, Telford, Cardiff, Grenoble, Toulouse, Valenciennes, Darmstadt, Dresde, Dusseldorf, Avezano, Modène, Turin, Goteborg, Karlskoga, Malmö.

Source : KPMG, *Le choix concurrentiel. Une comparaison des coûts des entreprises au Canada, en Europe et aux États-Unis*, octobre 1997.

Malgré ce caractère généralement compétitif, la fiscalité québécoise n'en comporte pas moins certains problèmes spécifiques dont traite le document sur la réforme de la fiscalité des entreprises.

#### **2.4.6 La capitale : un pôle d'attraction prestigieux**

La capitale nationale et la région qui l'entoure constituent l'un des pôles économiques et administratifs majeurs du Québec. Reflet et vitrine de la réalité québécoise, la capitale a pu se tailler une place enviable au plan international. Reconnue comme ville du patrimoine mondial, la capitale du Québec constitue un ensemble patrimonial unique, témoignage de la réalité québécoise, de son histoire et de son évolution.

Siège du gouvernement, principal centre administratif du Québec, la capitale dispose d'institutions et d'infrastructures de premier ordre : universités et centres de recherche réputés, institutions et organismes

*Le dynamisme de la capitale s'illustre dans plusieurs domaines d'excellence*

culturels de dimension nationale, Centre des congrès, Centre de foires, aéroport international, port en eau profonde et parc technologique.

Le dynamisme de la capitale s'illustre particulièrement dans plusieurs domaines d'excellence où elle s'affirme sur la scène internationale. Au plan artistique et culturel, la diversité et le dynamisme des réalisations constituent un reflet de la culture québécoise, une culture fidèle à ses racines, mais en même temps créative, inventive et innovatrice. Au plan touristique, la capitale constitue une destination de calibre mondial, offrant un produit de haute qualité, sur les marchés nationaux et internationaux. Par ailleurs, la région de la capitale dispose d'un bassin impressionnant de plus de 5 000 chercheurs et d'un ensemble de PME très performantes, particulièrement dans les secteurs biomédical et bioalimentaire, ainsi que dans la géomatique, la foresterie, l'optique et le laser et les matériaux légers.

#### **2.4.7 Une grande métropole aux premiers rangs dans le monde pour sa qualité de vie**

Par l'ampleur et la diversité de son économie, par la richesse des ressources humaines dont elle dispose, par la qualité des équipements sur lesquels elle peut compter, la région de Montréal constitue l'une des grandes agglomérations nord-américaines.

Centre d'activités internationales, la métropole est le siège d'une cinquantaine de secrétariats d'organisations internationales, soit plus que toutes les autres grandes villes canadiennes réunies. La métropole offre de nombreux avantages stratégiques, afin de confirmer sa place dans le peloton de tête des centres d'affaires d'Amérique du Nord.

La métropole du Québec joue un rôle de leader dans la nouvelle économie, comme l'illustrent l'intensité des activités de recherche et développement, et la présence de ressources humaines détenant un niveau élevé de connaissances.

Montréal se classe ainsi au premier rang des vingt-trois principales métropoles nord-américaines, pour ce qui est du nombre d'emplois dans les entreprises de haute technologie par rapport à la population<sup>6</sup>.

Montréal bénéficie d'un positionnement unique au plan culturel et touristique. Son caractère français procure à la métropole une spécificité déterminante dans l'attrait culturel et touristique qu'elle exerce et son cosmopolitisme enrichit sa vie culturelle, économique et sociale.

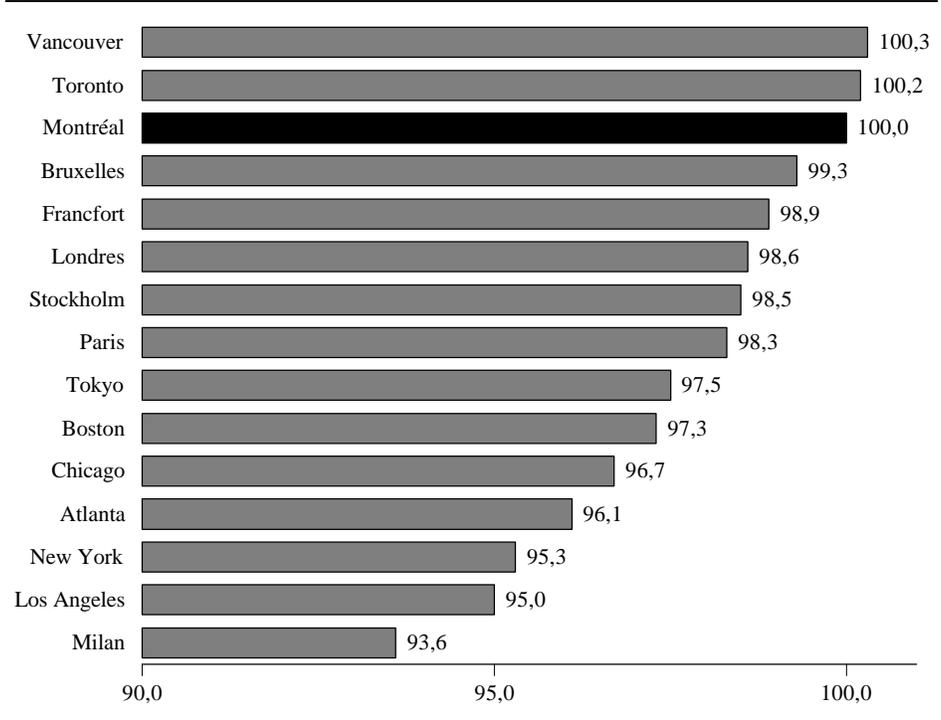
---

<sup>6</sup> Price Waterhouse, « Le développement économique en bref », octobre 1995.

*Montréal offre une qualité de vie parmi les meilleures au monde*

Le faible coût de la vie et la qualité du milieu ambiant expliquent que Montréal se situe au troisième rang parmi les grandes villes internationales, quant à sa qualité de vie.

GRAPHIQUE 29  
**INDICE DE QUALITÉ DE VIE, MONTRÉAL ET PRINCIPALES VILLES INTERNATIONALES — 1995**  
 (Montréal = 100)



Sources : Corporate Resources Group et Communauté urbaine de Montréal.

Parmi les caractéristiques qui font de Montréal une grande métropole des plus appréciées, on cite généralement son cachet européen, un grand choix d'activités culturelles et récréatives, une diversité ethnique qui se manifeste notamment dans la qualité de la restauration, ainsi qu'un environnement urbain particulièrement sécuritaire et qui laisse une grande place à la nature.

## 2.4.8 Le dynamisme de l'entrepreneurship québécois

*L'entrepreneuriat en pleine effervescence au Québec*

L'essor des PME et à un moindre titre, le nombre croissant de personnes qui créent leur propre emploi, sont parmi les manifestations les plus évidentes du dynamisme de l'entrepreneurship au Québec.

Mais plus important encore : l'esprit d'entreprise n'est plus le lot des seuls gens d'affaires. Les « success stories » d'entreprises québécoises ont instauré un climat général favorable aux affaires et l'attitude de bâtisseur se manifeste également dans de nombreuses institutions locales et régionales, où des représentants jouent de plus en plus un rôle de catalyseurs du développement économique dans leurs milieux.

De même, les secteurs communautaires et coopératifs ont développé au Québec une expertise remarquable pour créer des entreprises à but non lucratif ou des coopératives et offrir des services comblant des besoins non satisfaits par les secteurs public ou privé. C'est ainsi que l'on assiste à l'émergence de ce qu'il est convenu d'appeler *l'économie sociale*, un secteur avec un potentiel d'emplois à développer.

### **2.4.9 Une tradition de concertation et de partenariat bien établie**

Depuis le milieu des années soixante-dix, une tradition de partenariat s'est progressivement développée au Québec. En région comme dans de multiples secteurs d'activité, selon des formules qui ont varié dans le temps, les intervenants ont pris l'habitude de se concerter et de poser des gestes concrets afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité de leurs actions réciproques.

La Conférence sur le devenir social et économique du Québec et, d'une façon toute particulière, le Sommet sur l'économie et l'emploi du mois d'octobre 1996, ont pris appui sur cette expérience et ont mobilisé un nombre sans précédent de partenaires, reflétant ainsi davantage la pluralité de la société québécoise. La Conférence des 4, 5 et 6 mars derniers sur l'agriculture et l'agroalimentaire a confirmé la pertinence et le caractère transposable de ce modèle à différents secteurs d'activité. Cette concertation élargie a permis d'accroître la pertinence et l'utilité des consensus et d'illustrer la maturité du partenariat québécois.

Cette formule de partenariat porte fruit. Elle permet non seulement de solidariser les forces vives du Québec autour d'objectifs communs mais aussi une transparence d'action qui facilite le décloisonnement des différents secteurs d'activité et introduit clairement une responsabilisation de chaque partenaire.

Par ailleurs, de nombreuses manifestations témoignent de l'assise communautaire du développement économique au Québec, notamment un climat de relations de travail qui s'est amélioré, l'implication des fonds de travailleurs dans le développement d'entreprises et la création d'emplois, ainsi que l'importance donnée à la concertation industrielle et

à la promotion économique régionale. Les Québécois partagent le sentiment que le succès des entreprises de leur milieu est le succès de toute la communauté, et que les deux sont en fait interdépendants.

## **2.5 Conclusion**

Pour profiter du redéploiement de l'économie mondiale, le Québec peut compter sur des atouts, des forces et des secteurs d'excellence.

Une action concertée de tous les intervenants sera nécessaire pour renforcer certains avantages, et aussi, éliminer les difficultés structurelles qui ont contribué jusqu'à maintenant à restreindre la capacité d'adaptation de l'économie québécoise.



# *3 Renouveler l'approche au développement économique*



## 3. RENOUELER L'APPROCHE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 3.1 Les enjeux

#### *Une économie plus créatrice d'emplois*

*Le défi majeur du Québec :  
créer plus d'emplois*

Le défi majeur que le Québec doit relever au cours des prochaines années consiste à mettre fin à l'incapacité du marché du travail à absorber toute la main-d'œuvre disponible. L'économie québécoise pourra alors profiter au maximum de ses ressources humaines, notamment, du dynamisme des jeunes et de l'expérience des personnes actuellement écartées du marché de l'emploi. La solution passe évidemment par la création d'emplois.

#### *Un marché du travail plus efficace*

Encore faut-il que les personnes appelées à occuper les nouveaux postes possèdent les compétences nécessaires ou ne se butent pas à des obstacles ou barrières inutiles. L'enjeu pour le Québec consiste donc aussi à améliorer l'adéquation entre les qualifications des personnes et les compétences requises pour les emplois qui se créent dans une économie de plus en plus fondée sur le savoir, et à éliminer les entraves à l'entrée sur le marché du travail.

### 3.2 Le partage des rôles

#### 3.2.1 L'entreprise : moteur de la création d'emplois

*Les entreprises : moteur de la  
création d'emplois*

Les grandes entreprises, les PME et les travailleurs autonomes, de même que les entreprises du secteur coopératif et les entreprises de l'économie sociale répondent, de différentes façons, à une demande de biens et services de consommation, de produits intermédiaires ou de matières premières.

Ces entreprises qui se créent, celles qui viennent de l'étranger, celles qui augmentent leur production de biens et de services et procèdent à de nouveaux investissements, ce sont elles qui offrent de nouveaux emplois et engagent de la main-d'œuvre. **Elles constituent donc le moteur de la création d'emplois**, de façon encore plus évidente dans le contexte où les administrations publiques ont limité leur propre croissance.

Avec la mondialisation de l'économie, les entreprises doivent faire face à une concurrence accrue d'unités de production de l'extérieur pour

répondre à des besoins en biens et services qui se manifestent aussi bien au Québec que dans le reste du monde.

*Le défi de l'emploi est lié au défi de la compétitivité des entreprises*

Dans cet environnement concurrentiel et changeant, la survie des entreprises québécoises, leur expansion et, par le fait même, leur pouvoir de créer des emplois dépendent de leur capacité à s'adapter et à relever les défis auxquels elles sont confrontées :

- produire des biens et services de qualité au meilleur coût;
- innover tant dans les techniques de production que dans les produits;
- conquérir de nouveaux marchés extérieurs et développer le marché québécois;
- embaucher du personnel dont les qualifications correspondent aux exigences des processus de production, des prestations de services et de mise en marché de plus en plus complexes et lui assurer une formation continue;
- adapter l'organisation du travail aux nouvelles exigences de la production et aux nouvelles technologies.

### **3.2.2 Le gouvernement et ses responsabilités face à la création d'emplois**

*L'intervention de l'État doit s'ajuster au nouveau contexte économique*

On a assisté au cours des dernières années à une profonde remise en question des institutions et des politiques économiques dans la plupart des pays industrialisés, et notamment du rôle de l'État dans le fonctionnement de l'économie.

Dans plusieurs cas, c'est la dégradation des finances publiques, liée au ralentissement de la croissance, qui a obligé une réforme du secteur public. La libéralisation des échanges a aussi contraint les États à réviser leurs interventions en matière de développement économique.

Au-delà des nouvelles contraintes extérieures, les gouvernements ont également constaté que certains moyens d'action utilisés ne donnaient pas, finalement, les résultats attendus.

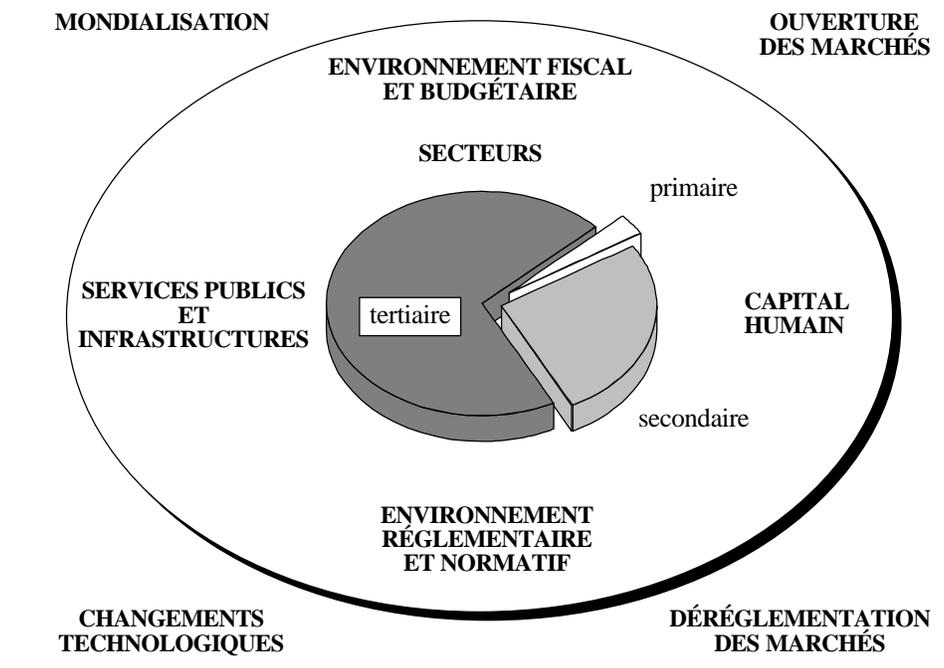
De façon générale, l'objectif visé par les réformes engagées au cours des dernières années a été de rendre plus efficaces les activités du secteur public et de laisser au secteur privé la responsabilité de produire les biens et les services dont il pouvait s'occuper de façon plus optimale.

Étant donné, par ailleurs, la nécessité d'accroître le rythme de la croissance économique et de la création d'emplois, les gouvernements des pays de l'OCDE se sont pour la plupart donné comme objectif d'améliorer la performance du secteur privé. Ils l'ont fait d'abord en révisant les politiques qui nuisent au fonctionnement de l'économie et à la compétitivité des entreprises ou qui diminuent la concurrence sur les marchés. En second lieu, ils ont choisi d'accroître la capacité de leurs économies à répondre aux changements de l'environnement technologique et concurrentiel.

Leurs interventions ont visé généralement à améliorer le fonctionnement des marchés, à stimuler l'innovation et à accroître la compétitivité des entreprises, à accélérer la diffusion des nouvelles technologies et à améliorer le développement de la main-d'œuvre.

### L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE ET SON ENVIRONNEMENT

---



Le gouvernement du Québec s'inscrit dans ce nouveau courant d'intervention gouvernementale et de partage de responsabilités avec le secteur privé.

### 3.3 Une stratégie de développement économique créatrice d'emplois

Pour relever le défi de la création d'emplois et de l'amélioration de l'efficacité du marché du travail, le gouvernement propose une stratégie qui revoit l'ensemble de son intervention, une stratégie adaptée au contexte des années 2000 et conforme aux responsabilités d'un État moderne.

Dans le contexte actuel, le développement économique et la création d'emplois exigent que le Québec puisse compter sur une économie compétitive. Cependant, la poursuite de cet objectif ne peut se faire sans que le gouvernement se préoccupe des effets de la croissance économique et de la place qui est faite à chacun de ses citoyens. De même, il doit faire en sorte que son intervention d'aujourd'hui ne porte pas préjudice aux générations de demain.

**La stratégie du gouvernement comporte trois grands volets pour faire du Québec une économie d'avant-garde créatrice d'emplois.**

<b>VOLET I</b>	<b>DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE</b>
----------------	--

➤ *Le gouvernement mettra en place des conditions favorables au développement d'entreprises compétitives, créatrices d'emplois :*

- *des services publics et des infrastructures de qualité;*
- *le renforcement d'une fiscalité concurrentielle à l'égard des entreprises;*
- *une fiscalité concurrentielle pour les particuliers;*
- *une réglementation des activités économiques souple et efficace;*
- *un système financier performant.*

En effet, les taux d'intérêt élevés liés à un endettement public trop important, un fardeau fiscal trop lourd de même qu'une réglementation excessive représentent des coûts qui nuisent à la compétitivité des entreprises face à la concurrence étrangère. Par ailleurs, des services publics et des infrastructures de qualité contribuent à améliorer la performance des entreprises.

➤ ***Le gouvernement appuiera efficacement les facteurs clés de la compétitivité et de l'emploi pour assurer le développement des entreprises et créer les emplois souhaités :***

- ***la formation de la main-d'œuvre;***
- ***l'innovation;***
- ***le développement des marchés;***
- ***les investissements.***

Dans une économie de plus en plus fondée sur le savoir, la capacité d'innover et la qualité de la main-d'œuvre représentent les atouts majeurs des entreprises qui connaissent du succès. Les ressources consacrées à l'innovation et à la formation sont essentielles pour que les entreprises aient la capacité de s'adapter de façon continue aux changements qui remettent constamment en cause leur compétitivité.

L'aide de l'État est d'autant plus nécessaire que les investissements requis pour renforcer l'innovation ou améliorer la qualité de la main-d'œuvre comportent souvent un niveau de risque que les entreprises hésitent à assumer.

Il en est de même des dépenses requises pour développer de nouveaux marchés. Dans la nouvelle économie, les produits sont souvent très spécialisés et requièrent une large diffusion, de sorte que la conquête des marchés extérieurs est essentielle au succès des entreprises. Étant donné la taille et la diversité des marchés mondiaux, la recherche de marchés potentiels constitue une avenue prometteuse dans laquelle le gouvernement doit appuyer les entreprises, particulièrement les PME.

Les investissements dans de nouvelles capacités de production comportent souvent des risques que même les grandes entreprises considèrent élevés. Ces investissements sont importants, non seulement parce qu'ils accroissent les capacités de production, mais aussi parce qu'ils permettent d'incorporer dans les processus de production et de gestion les technologies les plus avancées. L'investissement étranger constitue à cet égard une source particulièrement importante d'acquisition des technologies de pointe. À l'instar de la plupart des économies industrialisées, le gouvernement incitera les entreprises à investir davantage au Québec.

**VOLET II**

**DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE HUMAINE  
ET SOLIDAIRE**

- *Le gouvernement mettra à la disposition de la population du Québec les outils nécessaires pour qu'elle puisse profiter de la transformation de l'économie et non la subir :*
- *un système d'éducation performant;*
  - *des programmes de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre adéquats;*
  - *des mesures actives du marché du travail;*
  - *la levée d'entraves à l'intégration au marché du travail.*
- *Le gouvernement favorisera la solidarité et la concertation par :*
- *le développement de l'économie sociale;*
  - *l'encouragement des initiatives locales et régionales.*

L'objectif, c'est de permettre aux Québécoises et aux Québécois de disposer des atouts nécessaires pour s'adapter aux changements de plus en plus rapides, participer à l'économie par l'emploi et en retirer tous les bénéfices escomptés.

**VOLET III**

**ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- *Le gouvernement propose une stratégie qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle. Il recherchera :*
- *une amélioration des conditions de vie matérielles des citoyens d'aujourd'hui et des générations futures;*
  - *une réponse aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles de tous;*

- *le respect de la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables;*
- *la plus grande équité.*

### **3.4 Des objectifs ambitieux pour l'emploi**

Convaincu de l'importance de mobiliser toutes les forces vives du Québec derrière des objectifs qui font consensus dans la société québécoise, le gouvernement propose pour consultation un choix de cibles qui guideront ses actions une fois atteints les objectifs des Sommets de Québec et de Montréal.

Au Sommet de Québec, en mars 1996, le gouvernement et ses partenaires se sont donné comme objectif d'éliminer, d'ici la fin de la décennie, le déficit budgétaire du Québec. Au cours des dernières années, tous, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réalisation de cet objectif. Avec comme résultat que dès cette année, le gouvernement du Québec réalisera son premier surplus des opérations courantes et atteindra, dès l'an prochain, le déficit zéro.

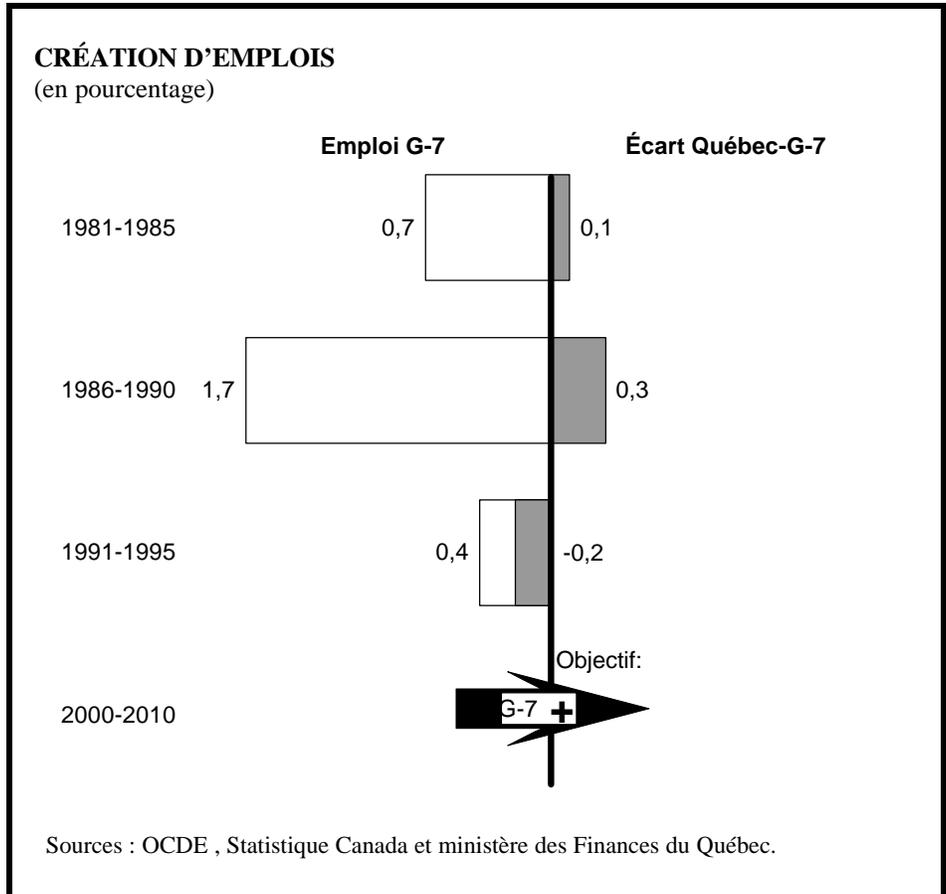
À l'automne 1996, lors du Sommet de Montréal, il a été convenu collectivement d'un objectif de création d'emplois, soit, sur trois ans, rattraper et dépasser le taux moyen de création d'emplois au Canada, dans la perspective de réduire et d'éliminer le plus rapidement possible l'écart entre le taux de chômage du Québec par rapport à celui du Canada. Là encore, tous ont mis beaucoup d'énergie à la tâche. Les projets et législations découlant du Sommet ont permis à ce jour la création de quelque 20 000 emplois et depuis le Sommet de Montréal, le Québec a enregistré une création de près de 88 000 emplois. Malgré ces progrès, en février dernier, le taux de croissance annualisé de l'emploi depuis le Sommet atteignait 2,2 % au Québec, contre 2,7 % au Canada. Bien qu'une partie de l'écart qui séparait encore le Québec du Canada en février en terme de création d'emplois soit attribuable au grand verglas qui a touché le Québec au début de l'année, il reste encore du travail à faire pour atteindre l'objectif avant la fin de 1999. Plusieurs mesures du Budget 1998-1999 constituent des jalons importants de la stratégie et s'ajoutent aux gestes déjà posés pour l'atteinte prioritaire de cet objectif.

Ainsi, la lutte contre le déficit est en voie d'être gagnée et toutes les énergies sont déployées pour dépasser le taux de création d'emplois au Canada d'ici la fin de 1999.

Toutefois, à l'approche du nouveau millénaire, en vue d'amorcer une discussion sur les objectifs qui guideront ses actions après l'atteinte du déficit zéro, le gouvernement propose **un choix de cibles**, certes ambitieuses, mais en même temps réalistes.

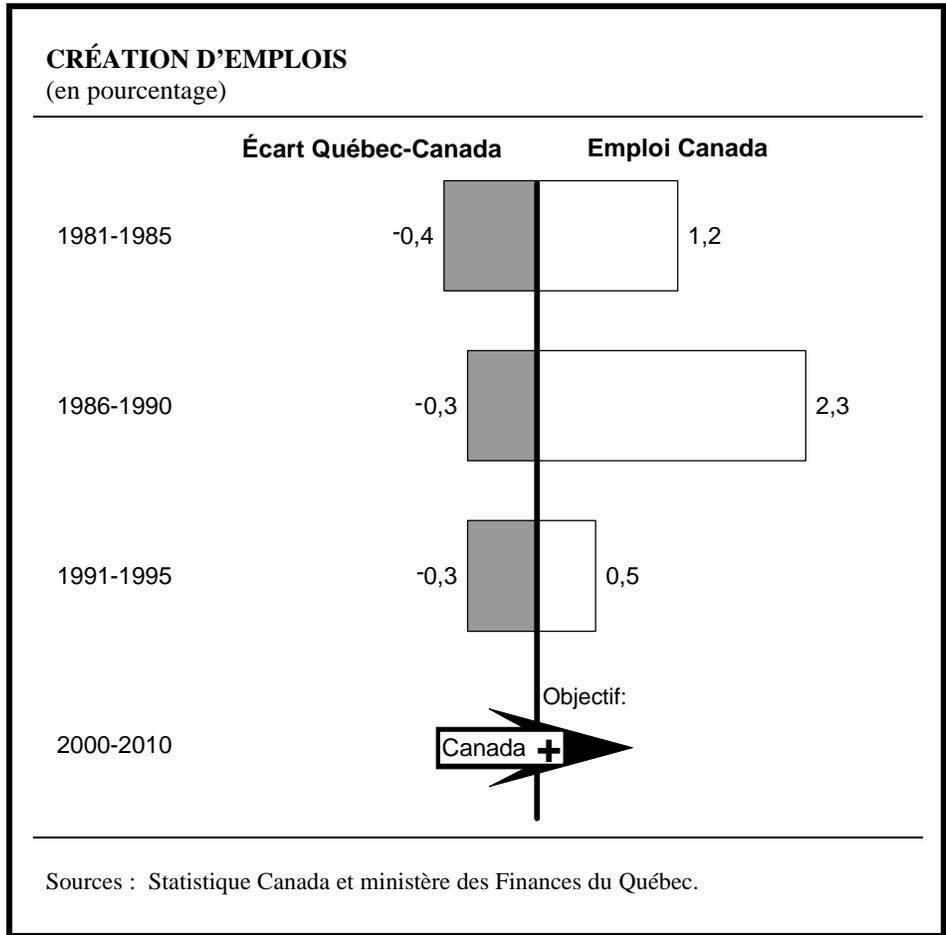
Le premier objectif en tête de liste concerne la création d'emplois. Au cours des dernières décennies, le Québec s'est classé parmi les douze économies industrialisées les plus créatrices d'emplois. Le premier objectif proposé pourrait être de devenir une des économies les plus créatrices d'emplois en dépassant, en moyenne au cours de la période 2000-2010, le taux de création d'emplois des pays du G-7.

**Objectif proposé : Dépasser le taux de création d'emplois moyen du G-7**



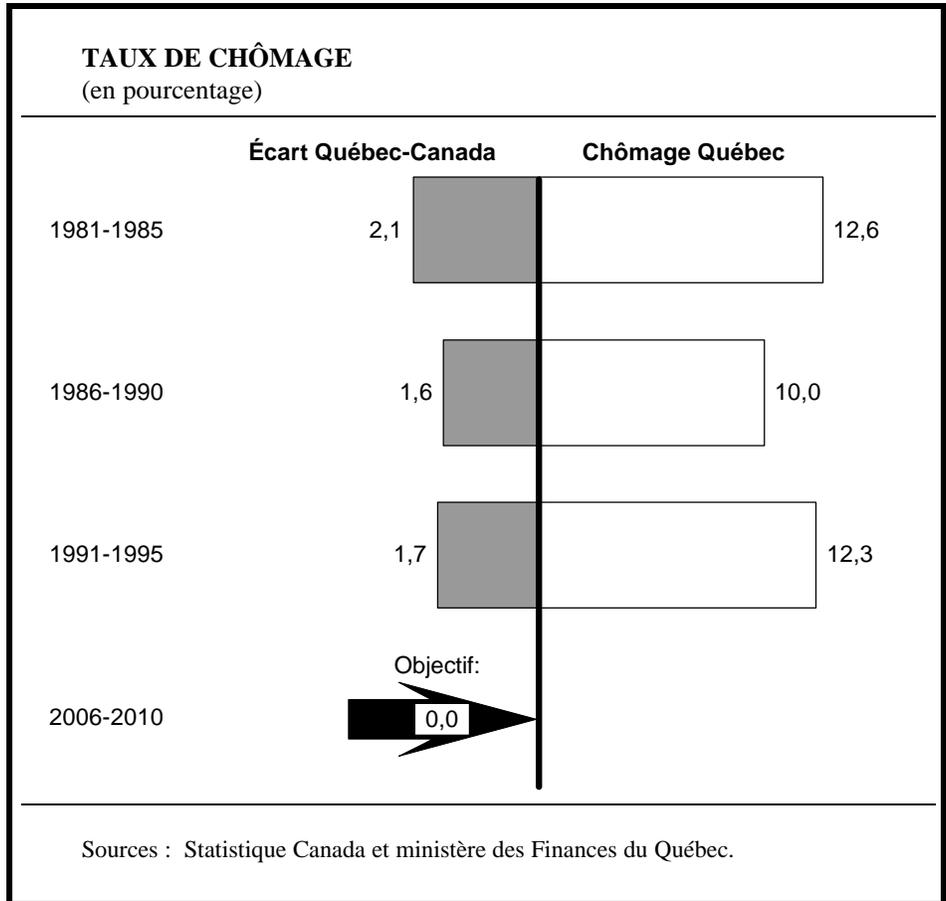
On pourrait décider d'être plus ambitieux encore et s'inscrire dans le prolongement de l'objectif du Sommet de Montréal en se fixant, comme cible, de dépasser le taux de création d'emplois au Canada au cours de la période 2000-2010.

**Objectif proposé : Dépasser le taux de création d'emplois au Canada**



Par ailleurs, depuis plusieurs décennies, le taux de chômage au Québec surpasse systématiquement celui du Canada, l'écart fluctuant entre environ un et trois points de pourcentage. Une autre cible pourrait être d'éliminer, d'ici dix ans au plus tard, l'écart historique de taux de chômage avec le Canada.

**Objectif proposé : Éliminer l'écart de taux de chômage avec le Canada**



Avec le lancement de la stratégie économique s'amorce ainsi une démarche pour faire du Québec une économie d'avant-garde, créatrice d'emplois. En plus des objectifs concernant la création d'emplois et la réduction du chômage, le gouvernement propose également une série de cibles à l'égard d'axes spécifiques d'intervention de la stratégie, notamment en matière de compétitivité, de R-D, d'exportations, d'investissements et de formation. Le gouvernement entend consulter ses partenaires au cours des prochains mois, non seulement sur les cibles proposées et leur niveau, mais également sur les meilleurs moyens à mettre en place pour les atteindre.

Lorsque ces objectifs auront fait l'objet d'un consensus, un suivi régulier devra être effectué afin de constater l'évolution des résultats, d'évaluer les chances de succès et d'effectuer les ajustements nécessaires, le cas échéant.

C'est pourquoi le gouvernement annonce son intention de créer **l'Institut pour le développement de l'économie et de l'emploi (IDÉE)** dont le mandat sera d'assurer le suivi des indicateurs de résultats de la stratégie de développement économique, de conduire des recherches sur les moyens à prendre pour améliorer la performance économique du Québec et de faire des recommandations au gouvernement.

Le gouvernement souhaite pouvoir capitaliser sur la formule efficace qui a été développée à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi. La composition et le mandat détaillé de cet organisme feront donc l'objet de discussions entre le gouvernement et ses partenaires au cours des prochains mois.

En outre, les objectifs quantitatifs qui seront retenus, seront intégrés dans la planification stratégique des ministères et organismes, de façon à s'assurer d'un apport maximal du secteur public au développement d'une économie d'avant-garde créatrice d'emplois pour le Québec.

# *Partie II*

---

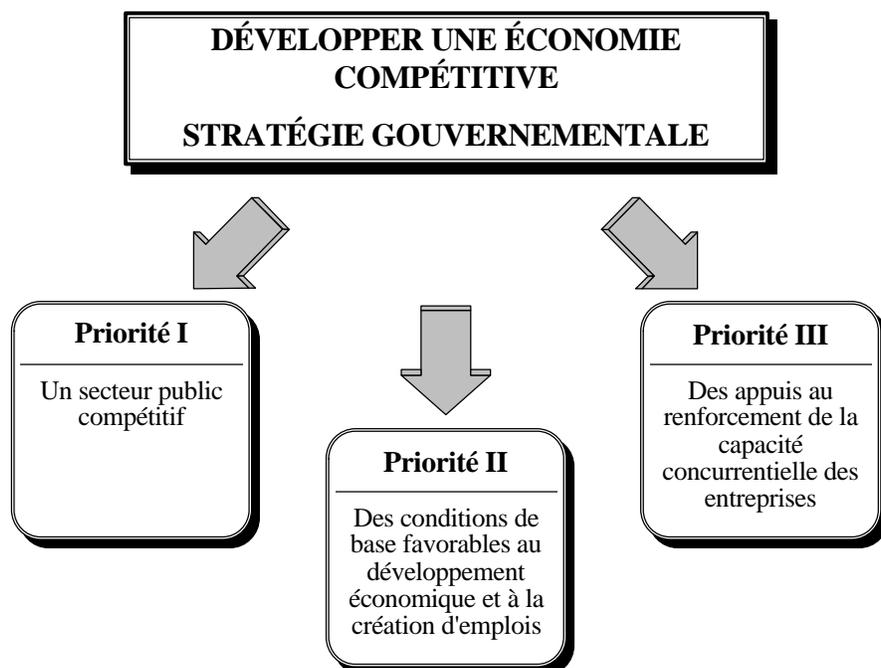
*Une stratégie  
axée sur la  
création  
d'emplois*

# **4** *Développer une économie compétitive*

## 4. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE COMPÉTITIVE

Une économie d'avant-garde créatrice d'emplois doit jouer à fond la carte de la compétitivité. C'est pourquoi, dans sa stratégie, le gouvernement entend mettre en place des conditions encore plus favorables à l'implantation et à l'expansion des entreprises, autant du secteur privé que du milieu coopératif ou de l'économie sociale.

En tout premier lieu, le développement et le maintien d'un environnement propice aux affaires nécessite un secteur public qui soit le plus performant possible, afin d'offrir aux citoyens un niveau de services optimal, livrés de la façon la plus efficace qui soit. C'est là une condition nécessaire pour mettre en place une fiscalité concurrentielle, autant pour les particuliers que pour les entreprises. En deuxième lieu, outre la fiscalité, d'autres conditions de base doivent être réunies pour assurer un environnement compétitif. Les entreprises doivent pouvoir évoluer dans un cadre réglementaire de l'activité économique souple et efficace et compter sur un système financier fort et dynamique. Enfin, des appuis spécifiques doivent être apportés aux principaux facteurs qui peuvent renforcer la capacité concurrentielle des entreprises, qu'il s'agisse du développement des ressources humaines, de l'innovation, du développement des marchés ou des investissements.



*Améliorer la compétitivité du Québec pour rejoindre les rangs des économies les plus compétitives*

Au plan de la compétitivité globale, le Québec occupe présentement le quinzième rang parmi quarante-sept économies. Afin d’être en mesure d’atteindre les cibles proposées pour la création d’emplois et la réduction du taux de chômage, le Québec doit aspirer à faire partie du peloton de tête des économies performantes au chapitre de la compétitivité internationale. Le gouvernement **propose donc, comme objectif, que le Québec se situe parmi les dix économies les plus compétitives, au plus tard dans la période 2006-2010.**

**Objectif proposé : Rejoindre les dix premières économies les plus compétitives**

INDICE DE COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE, 1997						
Rang	Pays		Rang	Pays	Rang	Pays
1	États-Unis		11	Royaume-Uni	21	Autriche
2	Singapour		12	Nouvelle-Zélande	22	Islande
3	Hong Kong		13	Luxembourg	23	Belgique
4	Finlande		14	Allemagne	24	Taiwan
5	Norvège		<b>15</b>	<b>QUÉBEC</b>	25	Chili
6	Pays-Bas		16	Irlande	26	Espagne
7	Suisse		17	Suède	27	Israël
8	Japon		18	Malaisie	28	Chine
9	Danemark		19	Australie	29	Argentine
10	Canada		20	France	30	Thaïlande

**Objectif 2006-2010**

Sources : Bureau de la statistique du Québec, ministère des Finances du Québec et The World Competitiveness Yearbook 1997.

## 4.1 Rendre le secteur public plus compétitif

En raison de l'importance des services qu'il rend et du fait que le gouvernement doit lever des impôts et taxes pour les financer, le secteur public constitue une composante majeure de l'environnement dans lequel évoluent les agents économiques. La performance du secteur public influence donc fortement la performance économique d'une société.

Dans les économies développées, entre le tiers et la moitié de la production nationale transite par le budget de l'État. La mondialisation de l'économie force le secteur public à être compétitif, faute de quoi il devient un lourd fardeau pour le reste de l'économie.

*Le secteur public québécois :  
43,1 % du PIB*

Le secteur public québécois a atteint aujourd'hui un niveau de développement qui se compare à celui des autres sociétés occidentales. Exprimées en dollars par habitant, les dépenses de programmes de l'ensemble des administrations publiques du Québec dépassent de peu celles des États-Unis, de l'Ontario et du reste du Canada et se situent à un niveau comparable à la moyenne des autres pays du G-7.

Le Québec consacre toutefois au financement du secteur public une proportion de sa production qui excède de façon importante celle observée chez ses voisins. En effet, le Québec y alloue 43,1 % de son produit intérieur brut, soit 13,7 points de pourcentage de plus que les États-Unis, 6 points de plus que le reste du Canada et deux points de plus que la moyenne des autres pays du G-7. Une partie de cet écart est attribuable au fait que le PIB par habitant au Québec est inférieur à celui de ces juridictions.

*L'endettement du secteur  
public : un handicap*

En plus de supporter un montant de dépenses en matière de services publics plus important que dans les autres juridictions, le contribuable du Québec doit aussi assumer un coût plus élevé à l'égard du service de la dette du gouvernement. En raison d'un taux d'endettement élevé, le service de la dette par habitant est en effet sensiblement plus élevé au Québec et au Canada qu'aux États-Unis et dans les autres pays du G-7.

*Les conséquences :  
un fardeau fiscal élevé*

La combinaison d'un niveau important de dépenses de programmes par habitant, d'un niveau de service de la dette également significatif et d'une capacité fiscale moindre, telle que mesurée par le produit intérieur brut par habitant, explique que le fardeau fiscal global, au Québec, soit le plus élevé au Canada, notamment à l'égard de l'impôt sur le revenu des particuliers. Il est également beaucoup plus lourd qu'aux États-Unis et parmi les plus importants des pays du G-7.

## ***DÉFIS***

Des choix de société cruciaux devront être effectués en matière de finances publiques à partir du moment où l'objectif de déficit zéro sera atteint. Il faudra notamment déterminer l'importance et le rôle que doit jouer le secteur public à l'avenir.

D'une part, les citoyens comptent sur le gouvernement pour qu'il livre un ensemble de services publics correspondant à leurs attentes. D'autre part, on constate que le fardeau fiscal est trop élevé et qu'il est nécessaire de le réduire de façon substantielle. Dans ce contexte, l'enjeu majeur consistera à déterminer de quelle façon le secteur public au Québec pourra évoluer, alors qu'il y a nécessité de rendre le régime fiscal nettement plus concurrentiel.

*Le secteur public doit offrir des infrastructures et des services publics de qualité au moindre coût*

Quel que soit le niveau de biens et services publics qui sera retenu, il est primordial que ces derniers soient de qualité et livrés au meilleur coût possible.

**Le gouvernement propose comme cible que la performance du secteur public du Québec soit parmi les plus élevées au Canada et parmi les meilleures enregistrées par ses principaux partenaires commerciaux d'ici 2006-2010.**

Le gouvernement est conscient que les orientations qu'il propose constituent des choix de société majeurs. Il s'engage donc à tenir des consultations sur ces questions et publiera un document sur les enjeux budgétaires et financiers qui façonneront le Québec des années 2000.

## ***ORIENTATIONS***

### **➤ *Améliorer l'efficacité du secteur public : une obligation de résultats***

*Un secteur public efficace pour répondre aux besoins de la population et augmenter la compétitivité de l'économie*

Le gouvernement doit s'assurer d'être le plus efficace possible, s'il veut être en mesure de continuer à offrir les services publics qui répondent aux attentes de la population, tout en augmentant la compétitivité fiscale du Québec.

**Le gouvernement doit donc poursuivre l'examen de ses façons de faire et mettre tout en œuvre pour que les impôts et taxes soient utilisés le plus efficacement possible dans la prestation des services publics. Pour ce faire, il entend se doter d'une stratégie d'optimisation de la performance du secteur public.**

Cette stratégie sera fondée, notamment, sur l'évaluation continue des performances du secteur public. Le gouvernement effectuera un suivi régulier de certains indicateurs de performance qui mesurent la productivité et l'efficacité du secteur public, et effectuera des comparaisons avec ses principaux partenaires commerciaux. Il poursuivra aussi l'évaluation régulière de ses divers programmes et activités, de façon à revoir ceux qui ne sont plus nécessaires, utiles ou opportuns. Il procédera également à un examen régulier des modes de gestion et d'organisation des services publics.

Un exercice d'évaluation, effectué systématiquement, permettra en effet de fournir les informations nécessaires pour mieux orienter les actions du gouvernement quant au niveau et à l'organisation des services publics.

➤ ***Maintenir l'équilibre budgétaire après l'atteinte du déficit zéro***

**Pour le gouvernement, il est essentiel que l'équilibre budgétaire soit atteint selon l'échéancier prévu, et qu'il soit maintenu par la suite.**

Comme en font foi les données du Discours sur le budget 1998-1999, le gouvernement du Québec a jusqu'ici atteint ses objectifs de réduction graduelle du déficit, et celui-ci aura bientôt été éliminé. La situation étant redressée, il n'est pas question de répéter ultérieurement les erreurs du passé.

TABLEAU 9  
**DÉFICIT BUDGÉTAIRE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
(en milliards de dollars)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000
Déficit budgétaire	3,2	2,2	1,2	0

***La réduction du déficit procure déjà des bénéfices***

La réduction du déficit budgétaire bénéficie déjà grandement à l'ensemble de l'économie québécoise. Les efforts d'assainissement des finances publiques effectués par les gouvernements ont contribué à maintenir depuis plus d'un an les taux d'intérêt canadiens en dessous des taux américains, une situation tout à fait exceptionnelle qui a favorisé la consommation et l'investissement.

Les résultats obtenus sont encourageants. Les efforts doivent cependant être poursuivis, l'élimination du déficit budgétaire constituant, pour le gouvernement, un préalable dans son action visant à rendre le secteur public plus compétitif.

➤ ***Réduire prioritairement le fardeau fiscal***

L'écart de fardeau fiscal, principalement au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers entre le Québec et ses principaux partenaires commerciaux, notamment l'Ontario, s'avère préoccupant.

*Il est impératif de réduire le poids de la fiscalité*

Des taux marginaux élevés et le poids de l'impôt sur le revenu des particuliers affectent la croissance économique. Ils constituent une contrainte majeure pour les entreprises québécoises qui désirent attirer les travailleurs hautement spécialisés dont elles ont un besoin croissant.

Il est donc impératif de réduire le poids de la fiscalité des particuliers, et de la rendre plus concurrentielle. Pour accroître la compétitivité de l'économie québécoise et stimuler la création d'emplois, le gouvernement considère prioritaire de s'attaquer à la diminution du fardeau fiscal.

**Le gouvernement s'engage à réduire progressivement l'écart de fardeau fiscal entre le Québec et ses principaux partenaires commerciaux et propose d'affecter à cette fin, une fois le déficit zéro atteint, la plus grande partie de sa marge de manœuvre initiale.**

➤ ***Diminuer le taux d'endettement***

Le Québec a un des ratios dette/PIB les plus élevés parmi les provinces canadiennes. Le service de la dette accapare une part trop importante des ressources de l'État, diminuant les ressources disponibles pour offrir des services à la population. Cette situation doit être corrigée.

**Le gouvernement s'engage donc à réduire graduellement le poids de la dette.** D'ailleurs, cette réduction est déjà entamée en raison de la baisse importante du déficit. En effet, à la fin de l'exercice 1998-1999, le ratio dette/PIB devrait diminuer à 43 % puis poursuivre sa baisse pour atteindre 41 % du PIB en 1999-2000, année où le déficit zéro aura été atteint. Si le gouvernement maintient son budget en équilibre par la suite et si le taux de croissance nominal de l'économie atteint 3,5 % en moyenne annuellement, l'endettement du gouvernement diminuera de façon significative pour se situer à 34 % du PIB à la fin de l'exercice financier 2009-2010. Ce taux pourra être réduit encore plus si le gouvernement choisit de rembourser une partie de sa dette.

Un taux d'endettement élevé constitue un handicap à plusieurs titres. Il réduit l'autonomie du gouvernement en matière de gestion des finances publiques, puisque le paiement du service de la dette exerce des pressions sur le fardeau fiscal, en plus de contraindre le niveau des services publics.

De plus, puisqu'une partie importante de la dette a été contractée pour financer des dépenses courantes plutôt que des dépenses en immobilisations, les gouvernements ont imposé un transfert inéquitable de fardeau aux générations futures. Enfin, les emprunts du gouvernement peuvent avoir pour effet de réduire l'épargne disponible pour financer des projets d'investissement privés, ce qui est dommageable pour l'économie.

## Rendre le secteur public plus compétitif

### *Orientations*

- *Améliorer l'efficacité du secteur public : une obligation de résultats*
- *Maintenir l'équilibre budgétaire après l'atteinte du déficit zéro*
- *Réduire prioritairement le fardeau fiscal*
- *Diminuer le taux d'endettement*

## 4.2 Créer un environnement plus favorable aux entreprises

*Des entreprises plus compétitives pour créer des emplois*

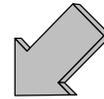
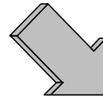
Dans le contexte de la mondialisation de l'économie et de la libéralisation accrue des échanges, les entreprises sont soumises à une concurrence intense et n'ont pas d'autre choix que d'améliorer leur compétitivité. Encore faut-il que l'environnement où elles exercent leurs activités soit propice à leur développement et à leur croissance.

Pour améliorer la compétitivité des entreprises, principale source de création d'emplois, la priorité gouvernementale sera de renforcer le caractère concurrentiel du régime fiscal applicable aux entreprises. Le gouvernement entend aussi adapter sa réglementation pour qu'elle soit plus souple tout en demeurant efficace et favoriser l'essor et le dynamisme du système financier québécois.

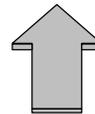
---

**UN RÉGIME FISCAL  
CONCURRENTIEL**

**UNE RÉGLEMENTATION  
EFFICACE ET SOUPLE**



**AMÉLIORER  
L'ENVIRONNEMENT DES  
ENTREPRISES**



**UN SYSTÈME FINANCIER  
FORT ET DYNAMIQUE**

---

### 4.2.1 Renforcer le caractère concurrentiel de la fiscalité des entreprises

Comme l'indique le document sur la réforme de la fiscalité des entreprises, le régime fiscal du Québec est globalement compétitif pour les entreprises rentables et dynamiques, en particulier celles du secteur manufacturier, qui investissent dans l'accroissement de leur capacité de production et dans l'amélioration de leur technologie.

Lorsqu'on la compare à celle d'autres juridictions en Amérique du Nord, la compétitivité de la fiscalité québécoise s'explique essentiellement par de faibles taux à l'impôt sur le revenu des sociétés, des mesures fiscales structurantes favorisant la R-D et les investissements et le remboursement de la taxe sur les intrants dans le régime de la TVQ.

#### *DÉFIS*

Bien que globalement compétitif par rapport à celui de ses principaux concurrents économiques, le régime fiscal du Québec applicable aux entreprises se distingue par une utilisation plus marquée des charges fiscales fixes, et notamment des taxes sur la masse salariale.

La Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, de même que plusieurs intervenants, sont d'avis que le régime fiscal du Québec repose d'une façon trop importante sur les charges fiscales fixes.

Le défi consiste à réaménager la structure de base pour corriger cette situation et améliorer globalement la fiscalité des entreprises.

#### *ORIENTATIONS*

Dans le document sur la réforme de la fiscalité des entreprises publié avec la stratégie, le gouvernement met en place un **régime fiscal qui favorise davantage la création d'emplois**.

Plusieurs des caractéristiques essentielles du régime d'imposition des entreprises au Québec, qui en font l'un des régimes fiscaux les plus compétitifs en Amérique du Nord, sont maintenues — en particulier, les faibles taux d'imposition des bénéficiaires des sociétés, et l'aide fiscale importante à l'investissement et à la recherche et au développement (R-D).

➤ ***Réduire le fardeau fiscal des PME pour favoriser la création d'emplois***

La réforme de la fiscalité des entreprises améliorera la structure de taxation des entreprises en faveur de la création d'emplois au Québec, en plus de réduire le fardeau fiscal des PME. Avec la réforme, la taxe sur la masse salariale sera réduite de 37 % pour les PME et des allègements de la taxe de vente seront consentis sur les achats des PME.

Ces diminutions du fardeau fiscal profiteront à l'ensemble de l'économie. La baisse du taux de la taxe sur la masse salariale bénéficiera à plus de 99 % des entreprises québécoises, et favorisera directement l'embauche et l'emploi. Les grandes entreprises, qui disposent actuellement d'un régime fiscal nettement compétitif, bénéficieront également de réductions dans leurs coûts de production, par le biais de leurs achats d'intrants auprès des PME.

La réforme de la fiscalité des entreprises s'effectuera dans le respect de l'objectif d'élimination du déficit en 1999-2000.

➤ ***Améliorer la fiscalité des entreprises***

La réforme de la fiscalité des entreprises comporte aussi d'autres mesures qui auront pour effet de favoriser l'investissement et la création d'emplois. Notamment, le congé fiscal pour les nouvelles sociétés sera amélioré et une formule de taux d'imposition garantis sera instaurée pour les entreprises qui s'engagent dans des projets d'investissement majeurs au Québec.

Au total, la réforme de la fiscalité des entreprises sera neutre au plan financier, jusqu'à ce que soit atteint l'équilibre budgétaire en 1999-2000. Une fois atteint l'objectif du déficit zéro, les revenus du gouvernement provenant des entreprises seront réduits annuellement de près de 300 millions de dollars.

## **Renforcer le caractère concurrentiel de la fiscalité des entreprises**

### ***Orientations***

- *Réduire le fardeau fiscal des PME pour favoriser la création d'emplois*
- *Améliorer la fiscalité des entreprises*

## Mesures du Budget 1998-1999

---

### RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

- *Réduire le fardeau fiscal des PME pour favoriser la création d'emplois*
  - *Réduction pouvant atteindre 37 % de la taxe sur la masse salariale pour les PME*
  - *Réduction de la taxe de vente sur les achats des PME*
  - *Financement partiel par :*
    - *l'abolition de la déduction pour petites entreprises à l'impôt sur le revenu*
    - *l'abolition du crédit d'impôt remboursable pour pertes*
  
- *Améliorer la fiscalité des entreprises*
  - *Bonification du congé fiscal pour les nouvelles sociétés*
  - *Instauration d'une formule de taux d'imposition garantis pour les entreprises qui s'engagent dans des projets majeurs d'investissement au Québec*
  - *Bonification du crédit d'impôt pour dividendes, pour tenir compte de l'abolition de la déduction pour petites entreprises à l'impôt sur le revenu*

## 4.2.2 Assouplir et accroître l'efficacité de la réglementation de l'activité économique

*Les coûts de la réglementation sont considérables, pour les entreprises comme pour l'État*

Trop souvent, la réglementation gouvernementale entrave de façon significative les initiatives des entreprises, alourdit leurs activités et accroît leurs coûts d'exploitation. Elle nuit donc à leur capacité concurrentielle, ce qui peut être particulièrement dommageable dans le contexte de la mondialisation de l'économie et de la conclusion des grands accords commerciaux. Pour tout pays impliqué dans le commerce international, il devient impératif de ne pas avoir de réglementation plus exigeante qu'ailleurs.

Il n'est donc pas étonnant que la plupart des pays industrialisés se soient engagés dans une révision en profondeur de leur encadrement législatif et réglementaire, afin d'en alléger le contenu et d'en assouplir les dispositions.

Les coûts de la réglementation sont considérables, et ils affectent aussi bien le budget de l'État que les résultats des entreprises. Globalement, des évaluations effectuées aux États-Unis ont conduit à estimer que les coûts totaux d'application des réglementations fédérales américaines représentaient environ 10 % du PIB. Au Canada, une enquête effectuée auprès des entreprises a permis d'établir que les formalités administratives découlant de la seule réglementation fédérale, excluant celles des gouvernements provinciaux et des municipalités, absorbaient jusqu'à 8 % des recettes des entreprises.

### **DÉFIS**

*L'allégement réglementaire modifie les conditions de la concurrence*

L'allégement réglementaire entrepris par les principaux pays industrialisés affecte directement une économie ouverte comme l'économie québécoise. Il modifie en effet les conditions de la concurrence sur des marchés où les entreprises québécoises sont très actives. Les processus de révision réglementaire entrepris notamment aux États-Unis et dans plusieurs provinces canadiennes nécessitent une adaptation de la réglementation québécoise.

*Un défi de taille pour les pays industrialisés*

Il faut par ailleurs souligner que, pour l'ensemble des pays industrialisés, l'allégement réglementaire constitue un défi de taille. Il s'agit, dans la plupart des cas, de sociétés héritières d'une longue tradition bureaucratique, où des règles de toute nature ont été élaborées au cours des années afin de prendre en compte des préoccupations souvent justifiées. Remettre en cause certaines de ces règles, qui n'ont plus leur raison d'être, ou transformer leur mode d'application constituent donc un défi des plus exigeant.

*Améliorer les relations  
avec les entreprises*

Le défi de l'allégement réglementaire ne se limite pas à une action sur l'encadrement légal, réglementaire et administratif. Il faut aussi améliorer les relations existant entre les entreprises et l'administration publique en matière de réglementation, le but étant là aussi de diminuer les coûts d'exploitation des entreprises, d'en favoriser le développement, et ainsi de créer un environnement favorable au déroulement de leurs activités.

**ORIENTATIONS**

*Un élément-clé pour améliorer  
la compétitivité des entreprises  
québécoises*

Pour le gouvernement du Québec, l'allégement réglementaire et la simplification des pratiques administratives constituent un des éléments-clés pour favoriser la compétitivité des entreprises québécoises. Ils représentent une avenue privilégiée afin de concourir à la maximisation de leurs performances et d'agir sur la création d'emplois.

À cet effet, **le gouvernement rendra public un document d'allégement réglementaire et de simplification administrative**. Ce document présentera les orientations privilégiées par le gouvernement, et les moyens identifiés afin de les mettre en œuvre.

Trois principales orientations seront mises de l'avant pour relever le défi de l'allégement réglementaire.

➤ ***Alléger de façon prioritaire certains aspects de la réglementation actuelle***

*D'abord répondre à certains  
irritants majeurs*

Pour établir un climat plus favorable au développement de l'économie et à la création d'emplois, le gouvernement annoncera des moyens concrets et immédiats afin d'alléger de façon prioritaire certains aspects de la réglementation des entreprises. Ils viseront à **répondre à certains irritants majeurs**, identifiés comme tels par les entreprises (nouvelles approches en matière d'environnement, examen de certains aspects des lois fiscales et parafiscales ainsi que de l'encadrement des relations employeurs-employés), et à **alléger l'encadrement de secteurs stratégiques de l'économie** (le secteur minier, le secteur des transports, l'industrie touristique, les institutions financières).

Le gouvernement bénéficiera à cet égard des avis du groupe-conseil sur l'allégement réglementaire créé par le premier ministre,<sup>1</sup> en septembre 1997, et dont le rapport est attendu pour le mois de mai 1998.

---

<sup>1</sup> Le groupe-conseil sur l'allégement réglementaire, présidé par M. Bernard Lemaire, a été formé le 10 septembre 1997. Ce groupe est composé de dix membres, provenant essentiellement d'entreprises et d'organisations syndicales.

➤ ***Renforcer et consolider les différents outils déjà disponibles afin de mieux réglementer***

*Renforcer les outils déjà disponibles au sein de l'administration*

Dans le document rendu public, des initiatives seront annoncées dans le but de rendre plus efficace le processus d'allégement réglementaire entrepris au sein de l'administration gouvernementale. Une **révision systématique des réglementations** touchant les entreprises sera demandée aux ministères et organismes. Une **analyse d'impact** des réglementations envisagées sera systématiquement effectuée. Des clauses de **révision automatique** seront introduites dans les nouvelles réglementations, **les partenaires socio-économiques** du gouvernement étant par ailleurs **associés** à l'ensemble de l'effort entrepris.

➤ ***Simplifier les pratiques administratives***

*Introduire de nouvelles façons de faire dans les relations entre l'administration et les entreprises*

Le gouvernement **améliorera la qualité des relations** existant entre les entreprises et l'administration publique en matière de réglementation, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies de l'information. Il introduira de nouvelles façons de faire et réduira ainsi les efforts que les entreprises doivent consentir afin de respecter les règlements en vigueur.

Des mesures seront ainsi annoncées, concernant la réduction du nombre de permis, licences et autorisations, l'utilisation systématique de l'autoroute électronique ou la généralisation des guichets uniques. Il s'agira d'alléger les exigences bureaucratiques et de simplifier la relation entre les entreprises et l'administration publique qui réglemente.

***Le but poursuivi***

Au total, il s'agit pour le gouvernement de **mieux réglementer**, tout en **assumant les différents choix sociaux** privilégiés par la collectivité québécoise.

Le gouvernement confirme ainsi clairement son intention de poursuivre et d'amplifier l'effort entrepris afin d'alléger le fardeau législatif, réglementaire et administratif.

Parmi les entreprises, les PME bénéficieront les premières d'un effort touchant l'allégement réglementaire et l'amélioration des services. En effet, ces entreprises sont le plus souvent mal outillées pour répondre à toutes les demandes formulées par les administrations, particulièrement lors de leur phase de démarrage. Pour elles, les différentes taxes et droits à acquitter, de même que les relations avec l'administration publique, mobilisent d'importantes ressources. Elles grèvent directement leurs coûts d'exploitation, et peuvent nuire aux initiatives commerciales et

industrielles. L'action proposée pour alléger l'encadrement réglementaire et simplifier les pratiques administratives s'adressera ainsi prioritairement à ces agents économiques, sur lesquels repose une bonne partie de la croissance de l'activité économique et de l'emploi au Québec.

## **Assouplir et accroître l'efficacité de la réglementation de l'activité économique**

### *Orientations*

- *Alléger de façon prioritaire certains aspects de la réglementation actuelle*
- *Renforcer et consolider les différents outils déjà disponibles afin de mieux réglementer*
- *Simplifier les pratiques administratives*

### 4.2.3 Favoriser le développement du secteur financier

*Le système financier : une composante stratégique de l'activité économique*

Le système financier est une composante stratégique de l'activité économique. Les divers services qu'il assure, que ce soit le fonctionnement du système de paiements et de règlement des transactions, la mobilisation et l'allocation de l'épargne ou la redistribution des risques, affectent tous les agents économiques, particuliers, entreprises et gouvernements.

De plus, le secteur financier est important en soi, son poids dans l'économie représentant, en 1996, 7,3 % de la production totale du Québec. Près de 170 000 personnes y travaillent.

Un système financier performant contribue à améliorer la compétitivité des entreprises en leur donnant accès aux sources de financement nécessaires à leur croissance, et son développement constitue une source de création d'emplois.

*Le système financier québécois : affecté par les changements majeurs des vingt dernières années*

Le système financier au Québec a été, à l'instar des autres systèmes financiers dans le monde, affecté par des changements majeurs survenus au cours des vingt dernières années.

Les entreprises financières ont dû composer avec les conséquences de **la mondialisation des marchés et de l'avènement des nouvelles technologies**. Bien que ces changements se soient traduits par de nouvelles possibilités d'affaires, il en est résulté une concurrence plus vive, les entreprises financières devant maintenant rivaliser à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, **le décloisonnement des quatre secteurs traditionnels** — banques, fiducies, assurances et valeurs mobilières — à compter du début des années quatre-vingt, s'est accompagné d'un important mouvement de consolidation au sein de l'industrie. Le décloisonnement a permis, entre autres, un élargissement de la gamme des produits et services offerts à une clientèle mieux informée et plus exigeante. Parallèlement, on a observé, au cours des dernières années, **un déplacement des centres de décision hors du Québec**.

## **DÉFIS**

*L'accessibilité aux capitaux et à des services de haut niveau et le statut de Montréal, place financière internationale*

Compte tenu des changements auxquels le système financier québécois a été confronté au cours des dernières années, l'enjeu majeur consiste à s'assurer que :

- les entreprises et les institutions québécoises auront un accès adéquat à des services financiers de haut niveau et aux capitaux dont elles ont besoin;
- le Québec, et Montréal en particulier, s'affirme comme place financière internationale

## **ORIENTATIONS**

### ➤ *Mettre en place un cadre législatif et réglementaire efficace et efficient*

*Un cadre réglementaire allégé et modernisé*

Le gouvernement s'engage à poursuivre l'**allègement** et la **modernisation** du cadre législatif et réglementaire relevant de sa juridiction. Il s'agit à la fois d'accroître l'efficacité du système financier et de maintenir la solidité et la compétitivité des entreprises financières faisant affaires au Québec. Le gouvernement modernisera de plus les dispositions relatives à la protection des consommateurs.

Des actions concrètes ont déjà été accomplies à cette fin. Trois projets de loi ont été déposés par le gouvernement à l'automne 1997, l'un modifiant la *Loi sur les caisses d'épargne et de crédit*, l'autre apportant des changements à la *Loi sur les valeurs mobilières* et un troisième concernant la distribution des produits et services financiers.

Ces efforts d'allègement et de rationalisation réglementaires ne doivent pas être compromis par des duplications ou des chevauchements additionnels avec le gouvernement fédéral. Le gouvernement du Québec continuera donc de défendre âprement **les compétences constitutionnelles** québécoises en la matière.

### ➤ *Développer l'industrie des fonds communs de placement et la gestion de portefeuille*

*Un soutien au développement de fonds communs de placement gérés au Québec*

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'industrie des fonds communs de placement a connu une croissance fulgurante au Canada. Plusieurs facteurs, tels le vieillissement de la population et les bas taux d'intérêt, expliquent cette situation. Au Québec, l'engouement pour les fonds communs de placement a été plus tardif. Depuis deux ans, on assiste cependant à un intérêt croissant des épargnants québécois pour ce type de placement. Ainsi, l'actif des Québécois placé dans les fonds

communs de placement est passé de 25 milliards de dollars en 1995 à 46 milliards de dollars en 1997, soit une augmentation de 21 milliards en seulement deux ans. Les fonds communs de placement drainent une part de plus en plus élevée de l'épargne des Québécoises et des Québécois, et ce, au détriment des types de dépôts plus traditionnels.

Le Québec doit être en mesure de profiter des retombées de cette industrie. Plusieurs obstacles doivent cependant être surmontés. Les institutions de dépôt dont les centres de décision sont au Québec, qui sont davantage présentes sur le marché de l'épargne traditionnelle, ne détiennent qu'une faible part de celui des fonds communs de placement. En outre, peu de sociétés de fonds communs de placement opèrent à partir du Québec et elles ne détiennent que 3,6 % de l'actif canadien.

Le gouvernement prendra donc des mesures pour que l'industrie des fonds communs de placement et de la gestion de portefeuille puisse se développer au Québec, favorisant ainsi la création d'emplois de qualité dans le secteur financier, notamment pour les jeunes. Toutefois, l'action du gouvernement se réalisera dans le respect des principes de libre circulation des capitaux et de libre choix des épargnants et des consommateurs.

### ➤ *Développer Montréal, place financière internationale*

#### *Le développement de Montréal, place financière internationale*

Une action énergique sera engagée afin que le Québec, et Montréal en particulier, puisse s'affirmer comme place financière internationale.

Des améliorations substantielles seront apportées au programme des Centres financiers internationaux (CFI) afin d'augmenter le volume d'activités financières internationales effectuées à Montréal et de contribuer à y créer et à y maintenir des emplois de qualité dans le secteur financier.

Le gouvernement mettra également sur les avantages concurrentiels que possède Montréal dans l'industrie des activités de support administratif, actuellement en pleine restructuration à l'échelle mondiale. Le programme des CFI sera élargi pour inclure les activités de support administratif relatives à des transactions financières internationales.

Le gouvernement entend également soutenir la formation de pointe et la recherche dans des domaines stratégiques pour le développement de l'industrie des services financiers.

## **Favoriser le développement du secteur financier**

### ***Orientations***

- *Mettre en place un cadre législatif et réglementaire efficace et efficient*
- *Développer l'industrie des fonds communs de placement et la gestion de portefeuille*
- *Développer Montréal, place financière internationale*

## Mesures du Budget 1998-1999

---

### PLAN D'ACTION POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR FINANCIER

- *Mettre en place un cadre législatif et réglementaire efficace et efficient*
  - *Présentation à l'Assemblée nationale de trois projets de loi modernisant et allégeant le cadre réglementaire régissant les caisses d'épargne et de crédit, le commerce des valeurs mobilières et la distribution de produits et services financiers*
  - *Dans ces trois projets de loi, adoption de règles sur la protection des intérêts et de la vie privée des consommateurs de produits et services financiers*
  
- *Développer l'industrie des fonds communs de placement et la gestion de portefeuille*
  - *Aide financière aux sociétés qui créent de nouveaux fonds communs de placement dont la promotion, l'administration et la gestion seront effectuées au Québec*
  - *Crédit d'impôt pour soutenir les sociétés de gestion de portefeuille pendant la période d'apprentissage de jeunes gestionnaires de portefeuille*

➤ ***Développer Montréal, place financière internationale***

RÉVISION MAJEURE DU PROGRAMME DES  
CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX (CFI)

- ***Adoption d'une loi spécifique sur les CFI***
- ***Inclusion de nouvelles activités au programme telles que :***
  - *les activités de support administratif relatives à des transactions financières internationales*
  - *la promotion, l'administration, la gestion et la distribution de parts de fonds communs de placement vendues à des étrangers ou, si elles sont vendues à des résidents canadiens, de parts constituées de titres étrangers*
  - *les services de montage financier*
  - *les opérations de gestion de trésorerie à l'égard d'activités effectuées en quasi-totalité à l'étranger*
  - *l'émission ou l'acceptation de lettres de crédit à des fins d'importation ou d'exportation*
  - *les services de crédit-bail*
  - *les services d'affacturage*
  - *les services fiduciaires*
  - *les services d'une chambre de compensation traitant des opérations internationales*

- *Garantie, au moins jusqu'au 31 décembre 2008, des avantages fiscaux consentis aux CFI*
- *Élargissement de deux à quatre ans de la période d'exemption d'impôt sur le revenu consentie aux spécialistes étrangers*
- *Crédit d'impôt pour soutenir les CFI pendant la période d'apprentissage de jeunes employés spécialisés dans le domaine des transactions financières internationales*
- *Mise en place d'une stratégie de promotion et d'accueil, ainsi que de démarchage pour développer Montréal comme place financière internationale*

#### FORMATION ET RECHERCHE

- *Création d'un institut international de formation et de recherche en finance mathématique et en intermédiation financière, permettant notamment aux employés spécialisés des institutions financières de mettre à jour leur formation dans les domaines de pointe et de soutenir les institutions par des recherches stratégiques*

### 4.3 Renforcer la compétitivité des entreprises

Dans un contexte de concurrence de plus en plus vive, les entreprises du Québec doivent développer leur capacité à répondre rapidement aux besoins changeants des clientèles, à offrir sur les marchés, tant intérieurs qu'extérieurs, des produits et services de qualité, et à adopter de nouvelles méthodes de production garantissant les meilleurs coûts. Plus que jamais, dans ce passage à l'économie fondée sur le savoir, le défi de conserver et créer des emplois au Québec s'avère lié au développement des aptitudes à imaginer, innover, remettre en question les façons de faire et à l'accroissement des performances de chacune de ses entreprises.

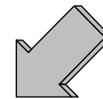
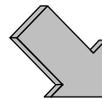
*Une stratégie visant à renforcer la capacité concurrentielle des entreprises et à créer plus d'emplois*

Pour faire du Québec une économie d'avant-garde, le gouvernement posera des gestes significatifs afin d'aider les entreprises à renforcer leur capacité concurrentielle dans la nouvelle économie et de les inciter à conquérir les marchés. La stratégie gouvernementale comprendra quatre grands axes d'interventions pour appuyer :

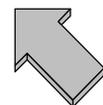
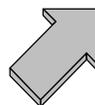
- le développement des ressources humaines;
- l'innovation et le développement technologique;
- le développement des marchés intérieurs et extérieurs;
- les investissements.

**APPUYER LE  
DÉVELOPPEMENT DES  
RESSOURCES HUMAINES**

**APPUYER L'INNOVATION  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
TECHNOLOGIQUE**



**RENFORCER LA  
COMPÉTITIVITÉ DES  
ENTREPRISES**



**APPUYER LES  
INVESTISSEMENTS**

**APPUYER LE  
DÉVELOPPEMENT  
DES MARCHÉS**

### 4.3.1 Appuyer le développement des ressources humaines

En raison de l'évolution rapide des technologies, la plupart des emplois qui se créent aujourd'hui requièrent des qualifications plus poussées que celles exigées auparavant. Au cours de la dernière décennie, les possibilités d'emplois pour les travailleurs les moins qualifiés se sont réduites dans la plupart des pays industrialisés. Parallèlement, celles des travailleurs les plus qualifiés, notamment de ceux qui maîtrisent les nouvelles technologies de l'information et des communications, ont fortement augmenté.

*Une main-d'œuvre qualifiée :  
un atout pour attirer les  
investissements*

Des études montrent que les entreprises qui investissent dans le développement du capital humain accroissent plus rapidement leur productivité, rendant de ce fait plus productifs leurs investissements. C'est pourquoi la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée, qui s'adapte rapidement aux changements technologiques, constitue un facteur important de localisation de nouveaux projets et de nouvelles entreprises créatrices d'emplois.

Aussi, le développement des ressources humaines occupe-t-il une place centrale dans la présente stratégie, d'autant plus grande que le passage à l'économie fondée sur le savoir s'accéléra au cours des prochaines années. Le Québec exerce d'ailleurs des responsabilités très étendues en la matière. Il dispose des outils nécessaires à la mise en œuvre de politiques et de services intégrés en matière de formation de la main-d'œuvre.

Bien que le Québec soit reconnu pour son bassin important de main-d'œuvre compétente, il demeure certaines réalités qui commandent des ajustements : il en est ainsi notamment des difficultés de recrutement de main-d'œuvre dans certains secteurs, du temps de réponse parfois trop lent du système d'éducation pour s'adapter à certains besoins spécifiques du marché du travail, et de la faible proportion des dépenses des entreprises consacrées à la formation de la main-d'œuvre.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer les travaux menés par le gouvernement et les partenaires du marché du travail pour le développement et la valorisation de la formation professionnelle et technique. Diverses mesures et actions regroupées sous quatre volets ont été proposées à cet effet. **Un Comité de pilotage, présidé par le ministre de l'Éducation et regroupant divers partenaires, dont plusieurs membres du Comité de suivi du Sommet sur l'économie et l'emploi, a été mis sur pied pour en assurer la réalisation.**

Un de ces volets concerne une opération pilote de type « fast track » favorisant un nouveau modèle de collaboration plus rapide et plus efficace pour répondre aux besoins d'adaptation de la main-d'œuvre jugés urgents ou prioritaires pour le développement économique. Le Secrétariat du Suivi du Sommet s'est vu confier ce mandat spécial.

### ***DÉFIS***

Dans ce contexte du passage à une économie fondée sur le savoir, un des enjeux majeurs consistera, au cours des prochaines années, à assurer le meilleur arrimage possible entre l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée et à faciliter l'adaptation de la main-d'œuvre à l'évolution des technologies et des marchés.

Mettant à profit les responsabilités étendues que le Québec exerce en la matière, le gouvernement vise comme objectif à apporter des solutions intégrées aux besoins des entreprises, par la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de mesures adaptées en éducation, en formation et en apprentissage, afin d'appuyer le développement des ressources humaines.

### ***ORIENTATIONS***

Dans ses propositions, le gouvernement privilégiera quatre grandes orientations.

#### ***➤ Accroître la capacité d'adaptation du système d'éducation***

Le temps de réponse du système d'éducation à des besoins nouveaux de formation est long (de trois à cinq ans au minimum pour un technicien ou un professionnel). Des moyens nouveaux doivent être envisagés pour qu'il puisse réagir plus rapidement lorsque des difficultés de recrutement surgissent dans des créneaux jugés stratégiques pour le développement économique du Québec.

*Augmenter la capacité du système d'éducation à réagir rapidement aux difficultés de recrutement de main-d'œuvre dans des créneaux stratégiques*

À cet effet, le gouvernement s'engage, dans la foulée de l'opération pilote évoquée précédemment, à soutenir le développement et à favoriser la mise sur pied de **programmes d'études courts ou concentrés dans le temps**, dans les collèges et les universités, afin de **réorienter des personnes déjà formées vers des domaines nouveaux en forte demande**. De tels programmes permettront également de satisfaire plus rapidement les besoins de formation des secteurs en croissance rapide et de saisir les occasions offertes par des projets d'investissement dans des secteurs reconnus comme stratégiques pour l'économie québécoise.

Il faut, par ailleurs, que la **coordination** soit **poursuivie** et **accentuée** entre les différents paliers du système d'enseignement et le milieu des affaires en recherchant un partenariat plus soutenu et plus efficace.

➤ ***Favoriser l'orientation des jeunes vers les secteurs en forte demande***

Une meilleure adéquation entre les profils de formation des diplômés et les compétences recherchées par les employeurs est un des objectifs qu'on doit viser. Il n'existe pas de moyens permettant de prévoir avec certitude les professions qui seront touchées par des pénuries, ni a fortiori les spécialités en forte demande à l'intérieur de ces professions. Les approches en la matière devront donc être revues.

***Améliorer l'information sur le marché du travail***

Le gouvernement compte mettre en place, avec l'appui de ses partenaires, des mesures visant à assurer une **meilleure information des étudiants**. Cette information améliorée sera appuyée par l'**offre de programmes d'études répondant à des besoins bien identifiés**, tout cela dans le but d'améliorer l'arrimage entre la formation et les besoins de main-d'œuvre qu'appelle l'économie fondée sur le savoir.

➤ ***Accélérer le développement des stages en entreprise***

***Rapprocher l'école et l'entreprise***

Plusieurs programmes de formation professionnelle et technique exigent ou offrent des stages en entreprise permettant aux étudiants de prendre contact avec un milieu de travail. Formule exigeante sur les plans pédagogique et organisationnel, les stages entraînent des coûts additionnels pour les établissements d'enseignement.

Dans le but de favoriser l'utilisation de cette formule, le gouvernement s'engage à continuer de **réduire les coûts associés au placement des stagiaires et à la gestion des stages en entreprises** et ce, tant pour les établissements que pour les entreprises.

Après que le point aura été fait sur le démarrage du Régime d'apprentissage, **l'implantation de ce régime sera accélérée**. L'instauration du Régime d'apprentissage en entreprise constitue un autre moyen concret de favoriser un rapprochement encore plus étroit des milieux de l'enseignement et du travail. S'inscrivant dans une approche de valorisation des professions, le Régime d'apprentissage permet aux *apprentis* d'acquérir leurs compétences professionnelles en entreprise, auprès de *compagnons* expérimentés.

➤ ***Encourager l'investissement dans la formation des travailleurs en entreprise***

Aucun système éducatif ne peut répondre à tous les besoins de formation des entreprises. C'est avec la **formation continue** que l'adaptation à l'évolution des besoins spécifiques de l'entreprise peut se réaliser le mieux.

*Accroître le rôle de l'entreprise dans le partenariat pour la formation*

Dans le cadre de la présente stratégie d'appui aux entreprises, le système d'éducation sera appelé à jouer un rôle plus efficace dans la formation continue de la main-d'œuvre, pour favoriser l'ajustement constant des qualifications initiales des travailleurs à l'évolution des connaissances et des besoins des employeurs. Ces efforts ne pourront cependant porter fruit sans que les entreprises n'assument elles-mêmes leur part de responsabilité dans le développement des ressources humaines.

Seule une synergie étroite entre le secteur de l'enseignement et le milieu des entreprises permettra de répondre au défi que pose le relèvement des exigences du marché du travail.

## **Appuyer le développement des ressources humaines**

---

### *Orientations*

- *Accroître la capacité d'adaptation du système d'éducation*
- *Favoriser l'orientation des jeunes vers les secteurs en forte demande*
- *Accélérer le développement des stages en entreprise*
- *Encourager l'investissement dans la formation des travailleurs en entreprise*

## Mesures du Budget 1998-1999

	<b>Impact financier sur deux ans (millions de dollars)</b>
➤ <i>Accroître la capacité d'adaptation du système d'éducation</i>	
▪ <i>Aide financière pour le développement des formations courtes</i>	4,0
➤ <i>Accélérer le développement des stages en entreprises</i>	
▪ <i>Soutien financier au développement de programmes d'alternance travail-études</i>	5,3
▪ <i>Prolongation du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail et bonification pour le régime d'apprentissage</i>	28,0
▪ <i>Participation au Fonds étudiant solidarité travail du Québec (FESTQ) pour des stages d'été</i>	10,0
▪ <i>Bonification du programme d'amélioration des compétences en science et en technologie</i>	20,8
▪ <i>Stages « Québec-Monde »</i>	3,4

➤ *Favoriser l'orientation des jeunes vers les secteurs en forte demande*

- |  |            |
|--|------------|
| ■ <i>Développement des études doctorales en partenariat avec l'industrie</i>                                     | <b>2,7</b> |
| ■ <i>Programme de réorientation des ingénieurs sans emploi vers le secteur des technologies de l'information</i> | <b>1.0</b> |
| ■ <i>Appui à la création du Centre international de formation en télécommunication (CIFT)</i>                    | <b>3,1</b> |

### 4.3.2 Appuyer l'innovation et le développement technologique

*La capacité d'innover :  
un outil indispensable au  
développement des économies*

Les économies sont devenues des économies du savoir parce que l'innovation l'exige. Dans la nouvelle économie, les entreprises innovent ou disparaissent. La capacité d'innover est la clé de la croissance et définit le potentiel de création d'emplois de qualité et bien rémunérés d'une économie.

C'est par l'intermédiaire des entreprises que le développement technologique et l'innovation dynamisent l'économie. Ce sont en effet les entreprises qui permettent d'assimiler les progrès scientifiques, qui les matérialisent sur le plan technique et qui les exploitent ensuite sur les marchés. Les entreprises innovatrices se développent plus rapidement que leurs concurrentes, et les analyses démontrent qu'au total, elles créent plus d'emplois qu'elles n'en remplacent.

L'État a également un rôle important à jouer en matière d'innovation et de développement technologique. Les gouvernements sont bien placés pour diffuser les connaissances stratégiques, efficacement et à moindre coût. Dans certains cas, les gouvernements sont même souvent les seuls capables d'assumer le leadership nécessaire à la mobilisation et à la collaboration entre les différents partenaires. Ils jouent aussi un rôle fondamental dans la mise en place d'un environnement favorable à l'innovation, notamment en matière de fiscalité, de formation et de réglementation.

*La R-D au Québec :  
des résultats remarquables,  
mais des retards à combler*

Au Québec, un effort considérable a été consenti, au cours des quinze dernières années, pour augmenter la capacité d'innover, particulièrement en matière de recherche et développement (R-D). Cet effort a donné des résultats remarquables, et produit des réussites spectaculaires.

Cependant, des retards restent à combler. L'effort global de recherche et développement et l'effort de R-D des entreprises demeurent sous la moyenne des pays de l'OCDE. De plus, des progrès sont à réaliser dans l'exploitation commerciale des résultats obtenus aux plans scientifique et technique. Aussi, au sein des entreprises, l'innovation n'est pas encore pleinement intégrée dans les pratiques de gestion et dans l'ensemble des activités de l'entreprise.

Par ailleurs, l'économie fondée sur le savoir est largement tributaire du développement des nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC) qui permettent de produire, acquérir, manipuler et distribuer l'information. Les nouveaux équipements requis pour les entreprises innovantes incorporent massivement ces NTIC.

Les NTIC se développent à un rythme extrêmement rapide. Elles affectent maintenant tous les aspects de la vie économique et sociale de la collectivité et elles deviennent un véritable facteur de production, au même titre que le capital et le travail. Les NTIC prennent de ce fait une importance accrue dans la position concurrentielle et stratégique d'une économie.

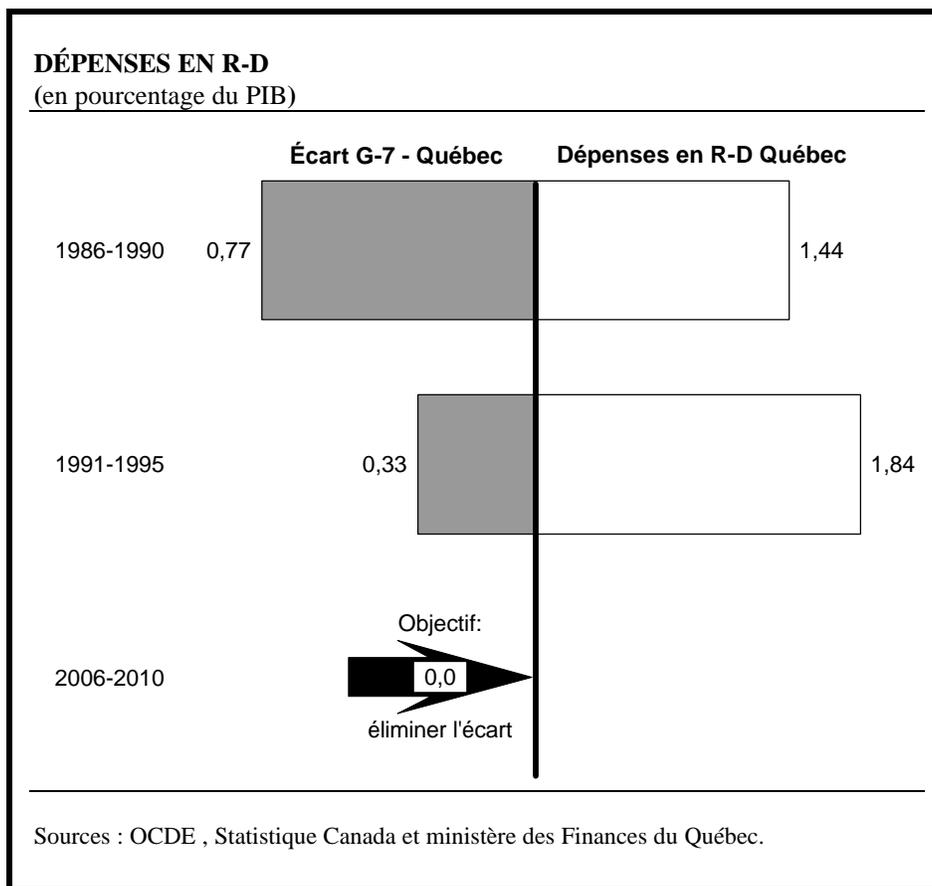
### ***DÉFIS***

À partir de ces constats, les défis que le Québec doit relever en matière de développement technologique et d'innovation sont de plusieurs ordres. Les efforts doivent porter à la fois en amont, au niveau de l'ensemble du réseau d'innovation québécois, et en aval, en ciblant directement les entreprises.

*Le défi principal : accélérer la transition vers l'économie fondée sur le savoir*

En fait, le défi principal, pour le Québec, est d'accélérer la mutation en cours vers l'économie fondée sur le savoir, en s'appuyant sur les succès déjà obtenus, en assurant la disponibilité de ressources humaines hautement qualifiées et en accentuant son implication pour que l'économie québécoise tire pleinement profit du développement des NTIC.

Le gouvernement propose, comme cible à atteindre sur l'horizon 2006-2010, de **rejoindre la performance moyenne des pays du G-7 au titre des dépenses en R-D**. Les efforts devront porter principalement sur l'intensité en R-D des entreprises qui sont les moteurs de l'innovation.

**Objectif proposé : Rejoindre l'effort de R-D des pays du G-7****ORIENTATIONS**

Le gouvernement rendra public un document de consultation concernant les orientations qu'il privilégie en matière de science, de technologie et d'innovation. Ce document proposera un ensemble d'initiatives visant à appuyer ces orientations.

Outre l'appui au développement des compétences en science et technologie, les orientations retenues s'articulent autour de trois axes prioritaires :

- Il faut améliorer la performance du réseau d'innovation québécois en **renforçant le soutien à l'effort de recherche et de développement.**
- On doit mieux intégrer cet effort à l'activité des entreprises, en **encourageant l'innovation industrielle, particulièrement chez les PME.**
- Il importe d'accentuer l'implication gouvernementale en faveur des nouvelles technologies de l'information et des communications.

➤ ***Renforcer le soutien à l'effort de recherche et développement***

La première orientation privilégiée par le gouvernement concerne la R-D dans son ensemble : le soutien en faveur de la R-D, déjà significatif, sera maintenu et amplifié à certains égards.

L'appui à l'effort de recherche et développement concernera les entreprises elles-mêmes, les organismes publics et parapublics impliqués dans la R-D, et visera également à associer plus largement les régions aux activités innovantes et à appuyer la coopération internationale en science et technologie.

■ ***Maintenir la compétitivité fiscale du Québec en matière de recherche et développement***

*Une compétitivité fiscale à maintenir pour la R-D*

Le gouvernement s'engage à **maintenir la compétitivité fiscale du Québec en matière de recherche et développement. Les mesures fiscales consenties par le Québec pour la R-D sont déjà parmi les plus avantageuses au monde.** Cet avantage sera au moins maintenu, ces mesures s'étant révélées un moyen très efficace de favoriser l'innovation.

■ ***Soutenir la recherche en partenariat et renforcer le réseau d'innovation***

*Soutenir la recherche en partenariat*

Depuis le début des années quatre-vingt-dix, la recherche en partenariat s'est avérée l'un des éléments clés du développement et de l'innovation technologique au Québec. La recherche en partenariat permet de conjuguer les efforts des producteurs de connaissance et des producteurs de biens et services. Des collaborations dont tout le monde tire profit sont établies entre les entreprises et les milieux de la recherche.

Des initiatives seront proposées par le gouvernement, afin de tenir compte des résultats des programmes existants, et de mobiliser les soutiens nécessaires. **Le gouvernement est persuadé que l'on doit inciter davantage d'entreprises à collaborer avec les établissements de recherche, dans le cadre de projets de R-D.**

Par ailleurs, le gouvernement entend renforcer le réseau d'innovation québécois. Il compte notamment mettre au point, avec les principaux partenaires concernés, une politique à l'égard des centres publics de liaison et de transfert, et soumettre à la consultation un énoncé de politique sur la recherche publique.

- ***Multiplier les retombées des efforts de R-D par la valorisation et la commercialisation des résultats de la recherche***

*Valoriser et commercialiser les résultats de la recherche*

Le gouvernement entend **soutenir les initiatives de valorisation et de commercialisation et ainsi, contribuer à maximiser les retombées économiques des efforts de R-D.**

Comme plusieurs autres économies, le Québec éprouve des difficultés à traduire les résultats de la R-D et les innovations existantes en brevets, procédés et produits commercialisables. Pour le gouvernement, il est essentiel que davantage de recherches universitaires et publiques franchissent le stade de l'idée novatrice, et se transforment en produits commercialisables.

- ***Déployer les activités innovantes sur l'ensemble du territoire québécois***

*Des activités innovantes impliquant toutes les régions du Québec*

À l'heure actuelle, la grande région de Montréal regroupe la majorité des entreprises innovantes au Québec. Cette concentration géographique présente l'avantage de faciliter la constitution de réseaux d'entreprises. Tout en renforçant cet atout, le gouvernement souhaite associer un plus grand nombre de régions aux activités d'innovation et de développement technologique, afin d'exploiter au maximum les potentiels existant au Québec et d'en faire profiter les économies régionales.

Les régions seront invitées à se doter d'un plan en science, technologie et innovation dont les objectifs et les actions devront être axés sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

- ***Appuyer la coopération internationale en science, technologie et innovation***

*Appui à la coopération internationale*

Un appui sera fourni à la coopération internationale en science, technologie et innovation. En matière scientifique et technologique, la coopération internationale est une des conditions du succès. Les idées doivent circuler, les innovations sont appelées à être transférées, les échanges doivent être encouragés. Le secteur scientifique et technique québécois est déjà très ouvert sur le monde et participe pleinement aux débats et discussions qui se déroulent à l'échelle de la planète. **Le gouvernement maintiendra l'appui qu'il apporte déjà à la coopération scientifique internationale, notamment avec les États-Unis.**

*Un effort vers l'Union*

De plus, des efforts spécifiques seront consentis afin d'établir des **liens**

*européenne*

**additionnels avec la communauté scientifique européenne.** Les pays européens constituent l'un des plus importants potentiels scientifiques et techniques au monde. Plusieurs pays, dont les États-Unis et l'Australie, ont conclu des accords de coopération avec l'Union européenne. Le Québec doit s'inscrire dans ce mouvement. Le gouvernement prendra un certain nombre d'initiatives, afin de nouer des alliances et des partenariats plus soutenus avec les pays européens. À cette fin, des programmes seront conçus à l'intention des chercheurs et industriels québécois.

➤ ***Encourager l'innovation industrielle, particulièrement chez les PME***

En matière d'innovation et de développement technologique, la deuxième orientation privilégiée par le gouvernement vise spécifiquement **les entreprises** et leurs efforts d'innovation. Le gouvernement proposera un certain nombre de moyens afin d'**encourager l'innovation industrielle**, ces initiatives touchant particulièrement les **petites et moyennes entreprises** et les activités périphériques à la recherche et développement (informations sur les marchés et veille technologique, design des produits, prototypes, commercialisation).

■ ***Soutenir la veille et la diffusion de l'information stratégique***

*Maîtriser et transférer  
l'information stratégique*

Dans un environnement économique qui évolue très rapidement, l'entreprise doit pouvoir s'appuyer sur des réseaux de veille organisés qui lui permettent d'anticiper les changements et de saisir les bonnes occasions d'affaires.

Les grandes entreprises, conscientes des enjeux liés à l'information stratégique, se sont dotées, au cours des années, de leur propre service de veille. Toutefois, il en est autrement pour les PME qui ne disposent pas des ressources humaines et financières pour la mise sur pied de tels systèmes.

Le gouvernement entend soutenir le développement de réseaux de veille pour les PME et mettre en place des mesures incitant les dirigeants des PME à adopter des stratégies de veille.

■ ***Favoriser l'appropriation des nouvelles technologies et des pratiques avancées de gestion***

*Accélérer la diffusion et  
l'utilisation des technologies  
au sein des entreprises*

À l'ère de la mondialisation de l'économie, les entreprises, et notamment les PME, doivent avoir les outils en main afin de se placer à la fine pointe

des connaissances. Pour le gouvernement, il est essentiel que l'on accélère la diffusion et l'utilisation des technologies au sein des entreprises québécoises. Des initiatives seront proposées dans ce but. Elles concerneront également l'appropriation des pratiques de gestion innovatrices.

■ ***Appuyer le démarrage et la croissance d'entreprises innovatrices***

*Soutenir les entreprises innovatrices*

Les entreprises innovatrices sont la clé de la réussite, dans la mutation vers une économie fondée sur le savoir. Dans chaque secteur d'activité, ce sont les entreprises innovatrices qui identifient rapidement les changements dans les marchés et la concurrence. À partir de l'analyse des marchés qu'elles ont effectuée, de telles entreprises visent continuellement à utiliser les technologies les plus efficaces et les meilleures pratiques de gestion.

Lors de leur démarrage et de leur croissance, les entreprises innovatrices sont confrontées à des défis particuliers. Elles font souvent face à des risques inédits, de par leurs besoins importants en termes de connaissances spécialisées et de savoir-faire. **Le gouvernement prendra les moyens pour que les entreprises innovatrices bénéficient du soutien approprié, lors de leur démarrage et de leur croissance.**

■ ***Mettre en valeur les innovations technologiques québécoises***

*Le secteur public : appui aux entreprises innovatrices*

Le secteur public peut jouer un rôle important dans la genèse des innovations. En vue de conquérir de nouveaux marchés, il peut être crucial, pour les innovateurs, de pouvoir compter rapidement sur un premier utilisateur, que ce soit lors de la mise au point d'une innovation, pour une démonstration commerciale ou pour obtenir une vitrine technologique.

Le secteur public doit pouvoir jouer pleinement ce rôle. À cette fin, le gouvernement s'assurera que sur les marchés public et parapublic, on procède à un **exercice systématique de promotion, de dépistage et de suivi en faveur des entreprises innovatrices québécoises**, pour que celles-ci puissent utiliser le secteur public comme banc d'essai et vitrine de démonstration de leurs innovations. Le gouvernement entend également encourager des projets de vitrines technologiques structurants pour une industrie pour lesquels une autre entité organisationnelle que le secteur public en serait le porteur.

➤ ***Accentuer l'implication gouvernementale en faveur des nouvelles technologies de l'information et des communications***

Le gouvernement a déjà mis en place des mesures pour favoriser le développement des nouvelles technologies de l'information et des communications tels le Fonds de l'autoroute de l'information, le Fonds de développement de la métropole ou les Centres de développement des technologies de l'information, auxquelles s'ajoutent de généreuses mesures fiscales. Il entend accentuer son implication pour que le Québec tire un maximum d'avantages du développement de la nouvelle économie.

Ainsi, le gouvernement du Québec rendra publique la Politique québécoise de l'autoroute de l'information, qui s'articulera autour de cinq grandes priorités : l'accès, l'éducation, la langue et la culture, l'économie et l'emploi, la modernisation de l'État et l'amélioration des services à la population. Les entreprises seront appelées à y jouer un rôle primordial, en partenariat avec le gouvernement.

## Appuyer l'innovation et le développement technologique

### *Orientations*

- *Renforcer le soutien à l'effort de recherche et développement*
  - *Maintenir la compétitivité fiscale du Québec en matière de recherche et développement*
  - *Soutenir la recherche en partenariat et renforcer le réseau d'innovation*
  - *Multiplier les retombées des efforts de R-D par la valorisation et la commercialisation des résultats de la recherche*
  - *Déployer les activités innovantes sur l'ensemble du territoire québécois*
  - *Appuyer la coopération internationale en science, technologie et innovation*
- *Encourager l'innovation industrielle, particulièrement chez les PME*
  - *Soutenir la veille et la diffusion de l'information stratégique*
  - *Favoriser l'appropriation des nouvelles technologies et des pratiques avancées de gestion*
  - *Appuyer le démarrage et la croissance d'entreprises innovatrices*
  - *Mettre en valeur les innovations technologiques québécoises*

➤ *Accentuer l'implication gouvernementale en faveur des nouvelles technologies de l'information et des communications*

### 4.3.3 Appuyer le développement des marchés

*Les marchés extérieurs :  
un levier déterminant  
du développement économique  
et de la création d'emplois*

Les marchés extérieurs constituent un puissant moteur de développement pour les entreprises québécoises. Ils représentent une occasion de développement qu'elles ne peuvent se permettre de laisser inexploitée.

En profitant des occasions d'affaires qu'offrent les marchés internationaux, les entreprises contournent l'exiguïté de leur marché intérieur pour augmenter leur volume de production et possiblement leur main-d'œuvre. Réalisant des économies d'échelle et des gains de productivité, les entreprises accroissent le rendement sur leurs investissements. Elles accèdent aussi à des réseaux de distribution mondiaux, qui peuvent leur permettre de profiter d'une meilleure diffusion de l'information et des progrès technologiques, ainsi que d'obtenir de nouvelles commandes justifiant de nouveaux investissements.

*Des marchés à diversifier*

Le Québec a sans contredit su tirer avantage de l'ouverture accrue des marchés. Les entreprises québécoises ont cependant tout intérêt, pour l'avenir, à diversifier davantage leurs marchés et les PME à percer en plus grand nombre sur les marchés étrangers.

Ces marchés sont d'abord situés en Amérique du Nord. Le territoire nord-américain, marché extérieur traditionnel des entreprises québécoises, continuera, selon les prévisions, à afficher des perspectives de croissance attrayantes.

Par ailleurs, selon la Banque Mondiale, les pays en voie de développement doubleront leur part du commerce international. Cette part passera de 15 % à près de 33 % au cours des vingt-cinq prochaines années. Ces marchés, concentrés en Asie et en Amérique latine, devraient donc offrir aux entreprises du Québec des occasions intéressantes de croissance et de diversification.

Avec la signature d'accords interprovinciaux, l'ouverture plus grande des marchés publics canadiens est maintenant devenue une réalité. Il s'agit d'une occasion de développement dont les entreprises québécoises doivent pleinement profiter. Le marché canadien devrait ainsi présenter de bonnes perspectives de croissance au cours des prochaines années.

*Les produits et services à haute  
valeur ajoutée : un large  
potentiel à exploiter*

Cette meilleure répartition des marchés doit s'accompagner d'une diversification des produits et services exportés. Pour une économie avancée, les secteurs des produits et services à forte valeur ajoutée sont les secteurs d'avenir sur la scène mondiale. Des progrès ont été réalisés, puisque les exportations manufacturières du Québec comprenaient, en

1996, 23,3 % de produits à haute intensité technologique, – soit un taux comparable à celui des principaux pays industrialisés.

Cependant, les produits transformés tirés des ressources naturelles constituent encore une forte proportion des exportations. Pour se démarquer sur les marchés, les entreprises québécoises auront à commercialiser des produits et services à plus forte valeur ajoutée.

### ***DÉFIS***

Le gouvernement considère que pour atteindre ses objectifs de création d'emplois, il lui faut miser sur la force exportatrice des entreprises du Québec.

Les entreprises québécoises font cependant face à des défis de plusieurs ordres. Sur le marché intérieur comme sur les marchés extérieurs, elles doivent livrer une vive concurrence aux autres entreprises. Les filiales québécoises d'entreprises étrangères luttent pour l'obtention de marchés mondiaux, tandis que les entreprises contrôlées au Québec ont à affronter les entreprises étrangères sur le marché québécois.

La restructuration et l'intégration des grands réseaux de distribution à l'échelle nord-américaine posent un défi d'un autre ordre aux entreprises québécoises. L'arrivée au Québec de grandes entreprises commerciales étrangères, qui possèdent un immense pouvoir d'achat et des méthodes de distribution sophistiquées, a fait en sorte que les décisions d'achat relativement aux produits disponibles dans les commerces au Québec sont prises de plus en plus à l'extérieur. L'apparition de grandes sociétés de distribution ouvre par contre des possibilités d'accès privilégiés, tant au marché intérieur qu'à l'ensemble du marché américain.

*S'approprier de nouveaux marchés pour développer l'économie et l'emploi*

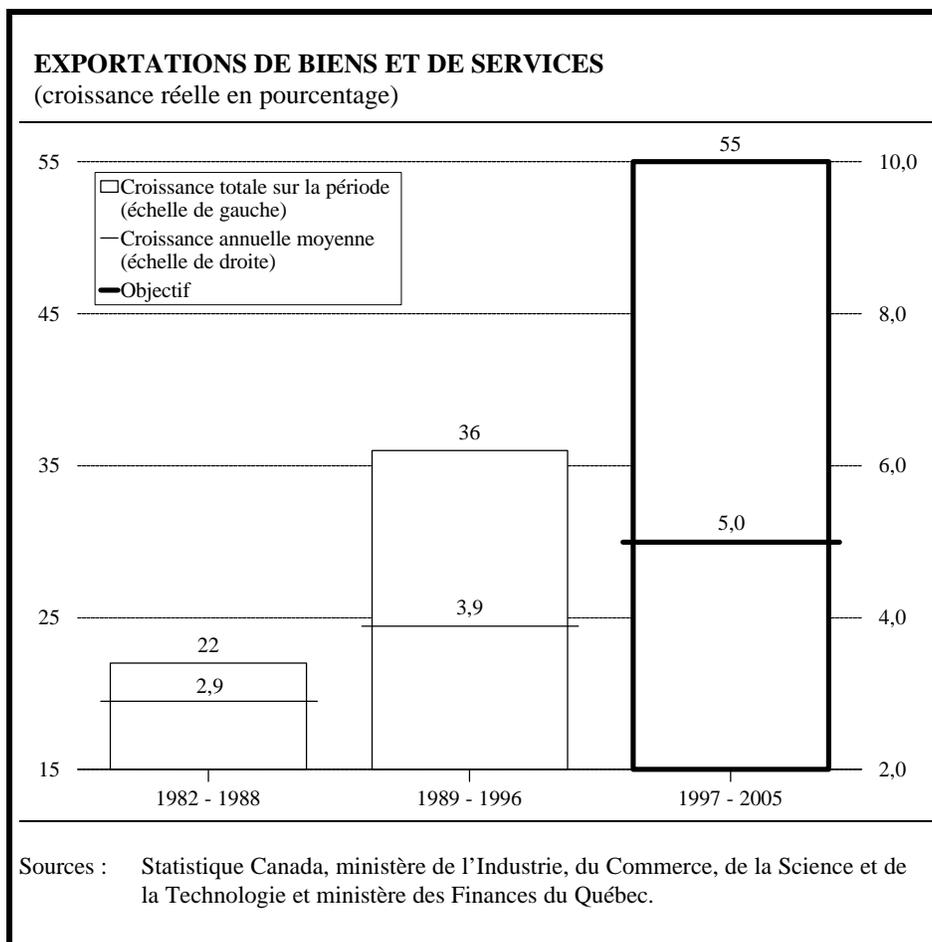
Pour les grandes entreprises comme pour les PME québécoises, les enjeux sont exigeants. Au cours des prochaines années, il s'agira tout à la fois, pour ces entreprises, de conserver et de développer leur marché local, de saisir les occasions d'affaires sur le marché intérieur, de poursuivre leur progression sur le marché des États-Unis et de diversifier leurs marchés d'exportation pour profiter de la forte croissance des pays en voie de développement.

Pour relever ces défis, les entreprises devront commercialiser des produits et services à plus forte valeur ajoutée. Elles auront à se tailler des « niches de marché ». Il leur faudra affronter la concurrence pour l'obtention de mandats mondiaux, tout en accentuant leur présence auprès des grands distributeurs et donneurs d'ordre.

Globalement, leurs efforts, appuyés par le gouvernement, devraient permettre de faire progresser plus rapidement les exportations québécoises.

**D'ici 2006, le gouvernement propose comme cible une croissance réelle annuelle moyenne des exportations de 5 %.**

***Objectif proposé : Augmenter de 5 % par année les exportations du Québec***



## ***ORIENTATIONS***

Pour atteindre cette cible, le gouvernement privilégiera six orientations, dont certaines concernent spécifiquement les PME. **Ces orientations et les moyens envisagés pour s'y conformer seront explicités dans un document de consultation portant sur le développement des entreprises et des marchés.**

Les grandes lignes des intentions gouvernementales sont les suivantes :

➤ *Accompagner les PME*

*Aider les PME à percer les marchés internationaux*

Les PME québécoises ont démontré, par le passé, qu'elles disposaient d'une forte capacité d'adaptation, qui fait en sorte qu'elles peuvent se développer dans un environnement de vive concurrence. Toutefois, pour maintenir et accroître leurs parts de marché à l'échelle internationale, les PME devront consentir des efforts particuliers, que le gouvernement accompagnera.

Ces efforts devront porter d'abord sur le **développement des compétences en commercialisation et en exportation** au sein des entreprises.

Simultanément, les **services d'aide gouvernementaux à l'exportation** seront structurés **en fonction des besoins des PME**. Le but est d'assurer aux PME l'accès à une aide technique et financière adéquate.

La démarche privilégiée par le gouvernement **tiendra compte du niveau d'expérience de chaque entreprise sur les marchés internationaux**. En effet, les besoins des PME diffèrent, selon qu'elles s'engagent dans une première expérience à l'exportation, ou qu'elles veulent diversifier leurs marchés. Face à ces besoins différents, le gouvernement définira une forme d'accompagnement spécifiquement adaptée aux défis à relever.

➤ *Constituer des réseaux*

*L'importance des réseaux d'entreprises*

Les difficultés liées à la pénétration d'un nouveau marché, situé à l'extérieur, rebutent souvent l'entrepreneur.

Le gouvernement engagera plusieurs initiatives, afin de **constituer des réseaux d'entreprises souhaitant intervenir sur les marchés extérieurs**. Il s'agira ici de faciliter le partenariat entre les entreprises actives sur les marchés extérieurs, et d'encourager la coopération entre firmes québécoises voulant s'implanter à l'étranger ou accroître leurs activités d'exportation.

➤ *Recueillir et diffuser l'information stratégique*

*Obtenir l'information stratégique, la diffuser vers les entreprises*

Le succès des entreprises sur les marchés extérieurs dépend en grande partie de l'information stratégique dont celles-ci disposent concernant les marchés sur lesquels elles veulent intervenir. Souvent, d'ailleurs, le problème des entreprises ne provient pas d'une insuffisance de données. Elles ont plutôt de la difficulté à cerner les informations les plus utiles au

développement des marchés qui les intéressent, au travers d'un flux considérable et continu de renseignements de toutes sortes.

Afin de répondre à cette difficulté, **le Québec renforcera l'appui qu'il apporte déjà aux entreprises**, en matière d'**information stratégique**. Cette orientation gouvernementale s'appuiera d'abord sur le réseau de délégations, bureaux et antennes à l'étranger, dont le Québec dispose sur les marchés extérieurs. Le réseau existant sera systématiquement mis au service des entreprises, et ses interventions élargies. L'effort visant la diffusion de l'information stratégique profitera particulièrement aux entreprises nouvellement présentes sur les marchés extérieurs, et notamment aux PME.

### ➤ *Améliorer le financement à l'exportation*

*Des initiatives pour faciliter le financement à l'exportation*

Trop souvent, les PME éprouvent des difficultés à financer leurs activités de prospection et de promotion pour l'exportation et finissent par renoncer à percer sur les marchés étrangers.

**Le gouvernement les appuiera** dans le développement de leurs marchés et proposera des mesures pour **améliorer l'accès au capital de risque** et au **financement d'appoint des exportations**.

Il **entend également encourager les maisons de commerce et l'extension des réseaux de distribution à l'extérieur du Québec**. Le but, ici, est d'accélérer l'implantation d'infrastructures québécoises de distribution sur les marchés hors du Québec, afin de profiter de l'importance croissante des réseaux commerciaux comme tremplin pour la conquête des marchés.

### ➤ *Soutenir les projets d'infrastructure et de construction*

Les projets d'infrastructure et de construction constituent un marché considérable, à l'échelle internationale. Ce marché est dominé par de grandes entreprises, dotées d'actifs importants, qui peuvent s'appuyer sur l'expérience de la construction et de l'exploitation d'équipements publics dans leur pays d'origine. Sur ce marché, on assiste depuis quelques années au développement des projets « clés en main », consistant à construire une installation, à l'exploiter puis à en transférer la propriété au gouvernement du pays hôte, après une période de temps prédéterminée.

**Le gouvernement appuiera les entreprises souhaitant s'impliquer dans ce type de projets**. À cette fin, il favorisera les efforts visant à créer des alliances fortes autour d'entreprises leaders, disposant d'une grande crédibilité auprès des clients comme des institutions financières. Il s'agira donc de répondre aux besoins d'entreprises souvent trop petites,

qui ont des difficultés à fournir les cautions et garanties exigées par les clients.

➤ ***Développer le marché intérieur québécois et le marché canadien***

***S'adapter à la nouvelle réalité des réseaux de distribution***

Les initiatives gouvernementales viseront d'abord **l'intégration aux réseaux de distribution existants** et **l'expansion des réseaux québécois hors du Québec**. Une meilleure performance des entreprises québécoises sur le marché intérieur et sur le marché canadien passe en effet par une adaptation à la nouvelle réalité des réseaux de distribution.

Ces réseaux ont connu une rationalisation, une restructuration, des phénomènes d'intégration, et les grands distributeurs exercent maintenant une énorme influence sur les marchés québécois, canadien et américain. Le gouvernement favorisera l'intégration des entreprises à ces réseaux et le développement des réseaux québécois, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies de l'information et en soutenant la concertation sectorielle.

***Profiter de l'accès aux marchés publics***

L'effort gouvernemental portera également **sur l'accès aux marchés publics canadiens**. Les entreprises québécoises n'ont pas pleinement profité de l'ouverture accrue des marchés publics au Canada. Elles sont en particulier sous-représentées sur certains marchés publics fédéraux, tels ceux gérés par l'Agence canadienne de développement international et la Corporation commerciale canadienne. Ces organismes ont une grande importance, puisqu'ils servent d'intermédiaires aux exportateurs canadiens.

Le gouvernement fournira un soutien technique aux entreprises, afin que ces dernières soient sensibilisées aux possibilités qui leur sont offertes, et qu'à terme, leur part des marchés publics soit accrue.

## **Appuyer le développement des marchés**

---

### ***Orientations***

- ***Accompagner les PME***
- ***Constituer des réseaux***
- ***Recueillir et diffuser l'information stratégique***
- ***Améliorer le financement à l'exportation***
- ***Soutenir les projets d'infrastructures et de construction***
- ***Développer le marché intérieur québécois et le marché canadien***

### 4.3.4 Appuyer les investissements

L'investissement des entreprises revêt un caractère stratégique pour la croissance économique et la création d'emplois.

*L'investissement améliore la productivité et la compétitivité des entreprises*

Lorsqu'elle investit, l'entreprise accroît sa capacité de produire des biens et services de meilleure qualité à meilleur coût, en s'outillant d'équipements et d'installations qui intègrent les technologies plus performantes. Améliorant la productivité des entreprises, l'investissement renforce sa compétitivité sur les marchés. Lorsqu'il s'agit d'investissement étranger, celui-ci permet de plus d'acquérir des compétences nouvelles de gestion et d'accéder plus rapidement à des réseaux d'information et de commercialisation développés à l'échelle mondiale.

En conséquence, la concurrence que se livrent les pays sur les marchés internationaux pour vendre leurs produits et services se double d'une concurrence intense pour attirer les investissements. Cette concurrence s'exerce sur tous les facteurs qui ont une influence, directe ou indirecte, sur le rendement de l'investissement, ainsi que sur les risques affectant ce rendement.

#### ***DÉFIS***

Pour les entreprises québécoises, l'enjeu est de taille. Elles sont à la fois plus soumises à la concurrence des produits et services de provenance extérieure et plus tributaires, pour leur expansion, des exportations qu'elles ne l'ont jamais été. Elles ne peuvent aujourd'hui se permettre d'investir moins que leurs concurrentes du reste du monde, au risque de perdre leurs parts de marché, de stagner ou de disparaître.

Pour le Québec dans son ensemble, l'investissement en capital représente, avec l'investissement en R-D, celui dans les ressources humaines et les nouvelles pratiques de gestion, l'un des plus puissants leviers pour favoriser la croissance de l'économie et de l'emploi. Ce sont toutefois les entreprises privées qui sont responsables des décisions d'investissements.

Comme l'ont montré les analyses présentées dans le chapitre 2, les investissements des entreprises représentent une proportion plus faible du PIB au Québec que dans les pays du G-7. Compte tenu de l'importance stratégique de l'investissement pour la création d'emplois et le niveau de vie des Québécoises et des Québécois, **le gouvernement se donne comme objectif d'augmenter le taux d'investissement dans l'économie du Québec, de telle sorte qu'il dépasse de 2000 à 2010 la meilleure performance atteinte au cours des vingt dernières années.**

Deux cibles sont proposées à cet égard.

**Cible A :** L'objectif de faire mieux que la meilleure performance enregistrée au Québec depuis vingt ans pourrait être visé en deux étapes.

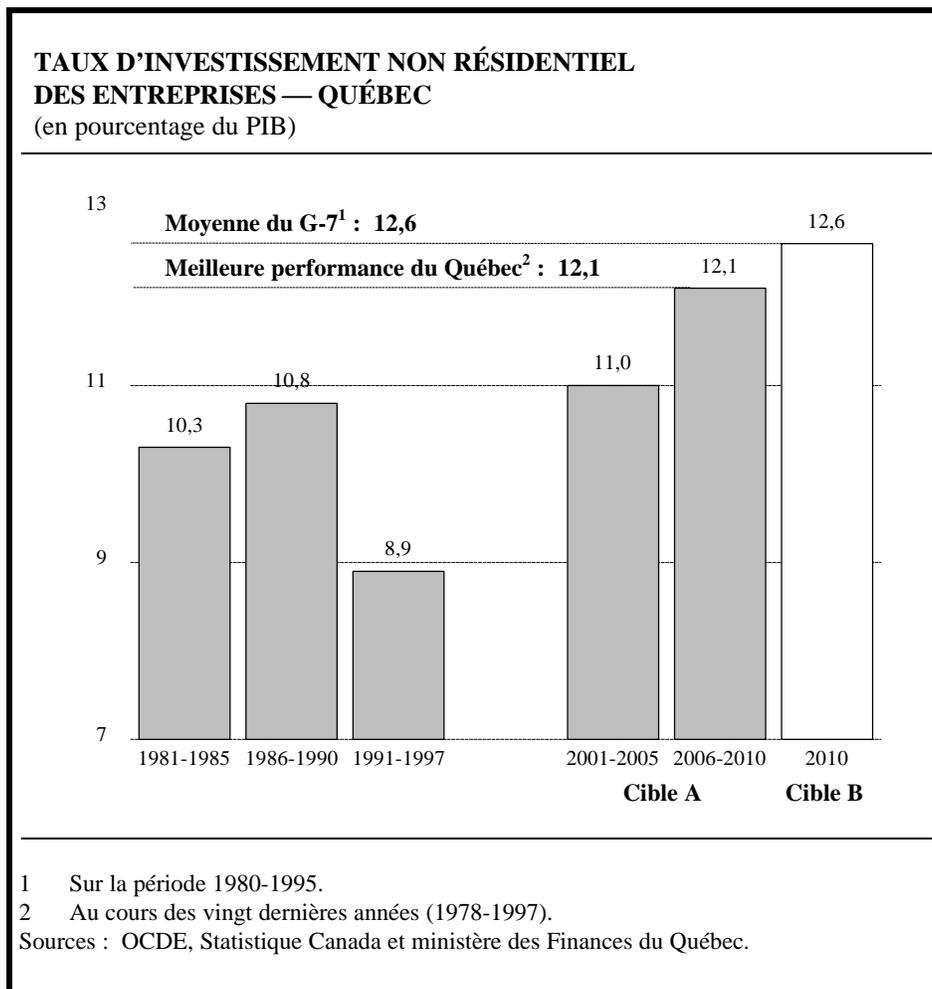
- En premier lieu, il s'agirait **au moins d'atteindre un taux d'investissement de 11 % en moyenne sur la période 2001-2005**. Cette cible intermédiaire correspond à une augmentation de près de 25 % du taux d'investissement moyen observé (8,9 %) depuis le début de la décennie.
- En second lieu, il faudrait **dépasser le taux de 12,1 % en moyenne par la suite jusqu'en 2010**, ce qui impliquerait de relever de plus de 35 % le taux moyen observé (8,9 %) depuis le début de la décennie.

**ou**

**Cible B :** L'objectif de dépasser le meilleur résultat atteint au cours des vingt dernières années est aussi compatible avec une cible plus ambitieuse, celle d'atteindre la performance des pays du G-7. Dans ce cas, la cible visée serait :

- **d'éliminer, au plus tard d'ici 2010, l'écart de taux d'investissement avec les pays du G-7.**

L'effort requis pour rejoindre les meilleurs peut être illustré en utilisant le taux d'investissement moyen des pays du G-7 en longue période (1980-1995) qui est de 12,6 %. Avec la cible B, le Québec devrait relever son taux d'investissement moyen de la période 1991-1997, dans cet exemple, de plus de 40 %, d'ici 2010.



## ORIENTATIONS

Pour attirer des investissements, le Québec possède déjà des avantages comparatifs de tout premier ordre. Le gouvernement propose, dans sa stratégie, d'assurer les conditions les plus favorables au développement économique en général pour renforcer encore davantage l'attrait du Québec comme site de localisation. On fait référence en particulier à des finances publiques saines, à une fiscalité concurrentielle pour les entreprises, à l'allégement réglementaire, à l'appui à l'innovation et au développement des ressources humaines. Mais pour rehausser de manière significative le niveau d'investissement des entreprises au Québec, des efforts supplémentaires et vigoureux seront nécessaires.

*Accroître le rendement des projets d'investissement et la notoriété du Québec comme*

Dans cette perspective, le gouvernement proposera des mesures pour **accroître le rendement des projets d'investissement** de manière à

*site d'investissement*

infléchir des décisions à l'avantage du Québec. De plus, le gouvernement prendra des dispositions afin de **renforcer la notoriété du Québec comme site de localisation avantageux pour des projets majeurs**, en vue d'encourager la venue d'investisseurs étrangers.

➤ ***Réorganiser les services de promotion du Québec et de prospection des investissements***

Pour attirer de grands projets d'investissement dans un monde extrêmement concurrentiel, le gouvernement doit être en mesure de faire, de façon rapide, une offre aux investisseurs démontrant qu'il existe pour eux un avantage décisif à investir au Québec.

La volonté de se doter d'un plan marketing afin d'améliorer l'image et la notoriété du Québec à l'étranger comme place d'affaires a été l'une des propositions retenues lors du Sommet sur l'économie et l'emploi.

**Mise en place d'Investissement-Québec**

Le gouvernement entend donc augmenter son efficacité en matière de prospection des investissements étrangers, grâce notamment à l'accroissement et à la mise en commun des moyens d'action des principaux organismes impliqués. Cela mettra fin à l'éparpillement de ses efforts. Le gouvernement procédera à une **réorganisation des services de promotion du Québec et de prospection des investissements**.

À cette fin, notamment, **Investissement-Québec** sera mis en place et sera sous la responsabilité du ministre d'État de l'Économie et des Finances. Cette société d'État aura le mandat de présenter une offre intégrée aux investisseurs. Elle aura à promouvoir le Québec et à assumer un rôle de coordination des actions gouvernementales en matière d'accueil et de soutien au financement de projets d'investissement majeurs.

➤ ***Accroître les incitations à l'investissement***

En présentant une proposition globale au moins équivalente à celles offertes par les concurrents, en tenant compte des avantages propres au Québec, le **gouvernement contribuera à rehausser la rentabilité des projets d'investissement au Québec**.

Lorsqu'il s'agit d'élaborer une offre aux investisseurs, le gouvernement dispose présentement de deux principaux instruments d'aide financière directe à l'investissement : le Fonds de développement industriel (FDI) et le Fonds pour l'accroissement de l'investissement privé et la relance de l'emploi (FAIRE). Il apparaît souhaitable de fusionner le FAIRE et le FDI et d'en confier la gestion à Investissement-Québec. Les activités du nouveau FAIRE seront prolongées de cinq ans. De plus, la Commission des partenaires du marché du travail consacra des sommes à des fins de

perfectionnement et de formation de la main-d'œuvre dans le cadre de projets d'investissement majeurs.

➤ *Utiliser le levier stratégique des sociétés d'État*

*Un outil efficace : cinq dollars d'investissement pour chaque dollar avancé par une société d'État*

Les partenariats entre certaines sociétés d'État à vocation économique et l'entreprise privée représentent un outil efficace pour accroître les investissements. En effet, les sommes investies par le gouvernement dans les sociétés d'État d'investissement et de capital de risque ont un effet de levier très important. Chaque dollar investi par le gouvernement permet de réaliser pour environ cinq dollars d'investissement en partenariat avec le secteur privé dans des projets structurants et créateurs d'emplois permanents.

*Des investissements réalisés sur une base d'affaires*

Au fil des ans, les expériences réalisées dans les nombreux projets auxquels ont participé les sociétés d'État ont permis de dégager un certain nombre d'enseignements qui devraient les guider dans leurs actions futures :

- Les projets d'investissement doivent être réalisés sur une base d'affaires, à des conditions et à un risque équivalents à ceux du partenaire privé.
- Les sociétés d'État ne doivent acquérir que des participations minoritaires dans les projets d'investissement. De cette manière, les choix et les décisions stratégiques de même que les opérations courantes relèvent du secteur privé.
- Les sociétés d'État doivent se concentrer sur le déclenchement de projets d'investissement et non pas sur une participation permanente dans des entreprises existantes. Lorsque le projet parvient à maturité et que le moment est propice, la société d'État doit se départir de sa participation à un prix juste et équitable. Les ressources des sociétés d'État sont alors mobilisées vers la recherche et la concrétisation de nouveaux projets d'investissement.

Malgré les résultats encourageants au chapitre de l'investissement, certaines lacunes apparaissent dans le mode d'organisation des sociétés d'État, notamment au chapitre de la cohésion de leurs interventions. De plus, les modes d'organisation des entreprises évoluent actuellement en fonction de la concurrence et de la mondialisation des marchés. La présence de joueurs de grande taille est nécessaire pour être compétitif à l'échelle mondiale.

*Regrouper les sociétés d'État pour être plus compétitif*

C'est dans ce contexte que le gouvernement regroupera les sociétés d'État d'investissement dans une structure de type holding. Concrètement, les sociétés d'État SOQUEM, SOQUIA, SOQUIP et REXFOR seront rattachées à la Société générale de financement du Québec (SGF) et regroupées avec les placements, qu'elle détient dans les mêmes secteurs, pour former des entités affiliées. La **nouvelle SGF** deviendra ainsi le principal interlocuteur du gouvernement du Québec pour les investisseurs désirant réaliser un projet en partenariat.

*Intensifier le rôle des sociétés Innovatech*

Par ailleurs, **le gouvernement consolidera l'assise financière des trois sociétés Innovatech** en les transformant en sociétés à capital-actions et éliminera la clause crépusculaire qui prévoyait la fin de leurs opérations le 31 mars 2000. Le mandat des sociétés, qui est d'appuyer le démarrage d'entreprises technologiques, sera maintenu. Dans le but d'intensifier la présence des sociétés Innovatech en régions, une **quatrième société Innovatech dédiée aux régions ressources** sera constituée.

Certaines modifications seront aussi apportées à la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC). En sa qualité de guichet unique auprès des entreprises culturelles, elle intervient en complémentarité aux institutions financières. Afin d'accroître le rayonnement international des produits culturels québécois et de répondre plus efficacement et avec plus de souplesse aux besoins exprimés par sa clientèle, **la SODEC sera dotée de nouveaux moyens d'intervention et de nouveaux outils financiers.**

Enfin, le gouvernement restructurera la Société de développement de la Baie James (SDBJ) afin qu'elle puisse participer conjointement avec le secteur privé à des projets de diversification économique de son territoire.

➤ ***Améliorer l'aide au financement des PME et des entreprises technologiques***

Afin d'encourager les particuliers à investir dans les entreprises, en particulier les PME, et de permettre à celles-ci d'avoir un meilleur accès au financement, le gouvernement a, au fil des ans, instauré plusieurs déductions fiscales. Il s'est également doté d'instruments visant à faciliter le financement de projets d'investissement des PME et le démarrage d'entreprises technologiques.

Les efforts doivent être poursuivis afin que les entreprises axées sur la connaissance, les PME exportatrices, ainsi que les entreprises en

démarrage puissent se procurer les capitaux nécessaires à leur croissance.

*Assurer un financement adéquat aux PME*

Le gouvernement entreprendra les démarches nécessaires afin **d'assurer un financement adéquat des projets d'investissement des PME dans des domaines d'avenir exigeant du capital de risque et d'adapter les modalités de l'aide au financement pour les PME exportatrices axées sur la connaissance ou en démarrage.**

À cette fin, Investissement-Québec confiera à une filiale la gestion du programme d'assistance financière mis en place en 1996 sous le nom de Garantie-Québec, qui offre aux PME la garantie de prêt comme principal produit financier.

➤ *Utiliser les marchés public et parapublic pour susciter l'investissement*

La Politique de partenariat économique du Québec permet actuellement au gouvernement d'offrir un accès privilégié aux marchés publics québécois à des fournisseurs canadiens ou étrangers accrédités. Pour être reconnus, ces fournisseurs doivent effectuer des dépenses ou être crédibles de retombées économiques au Québec dont l'ampleur est fonction des ventes qu'ils réalisent sur l'ensemble du marché québécois dans le domaine des technologies de l'information.

*Maximiser les retombées économiques et les investissements au Québec découlant de la croissance des marchés public et parapublic*

La Politique de partenariat économique se révèle être un instrument puissant de développement industriel et un outil efficace de réseautage technologique et commercial. Les retombées économiques sont multiples : achats de produits québécois, contrats de R-D ou de services, transferts technologiques et partenariats commerciaux, ainsi que nouveaux investissements au Québec. Cette Politique permet également des contacts directs avec les grands donneurs d'ordre dans le secteur des technologies de l'information en Amérique du Nord, par qui circule l'information stratégique et s'amorcent des projets de développement.

Afin de maximiser les retombées économiques et les investissements au Québec découlant de la croissance anticipée des marchés public et parapublic, le gouvernement s'appliquera à **revoir les modalités d'application de la Politique de partenariat économique pour les adapter aux nouveaux accords interprovinciaux sur la libéralisation des marchés public et parapublic canadiens.**

## **Appuyer les investissements**

### ***Orientations***

- *Réorganiser les services de promotion du Québec et de prospection des investissements*
- *Accroître les incitations à l'investissement*
- *Utiliser le levier stratégique des sociétés d'État*
- *Améliorer l'aide au financement des PME et des entreprises technologiques*
- *Utiliser les marchés public et parapublic pour susciter l'investissement*

## Mesures du Budget 1998-1999

### ACCROÎTRE LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

OBJECTIF : 19,0 MILLIARDS DE DOLLARS SUR CINQ ANS

	<u>Investissements potentiels sur cinq ans (milliards de dollars)</u>
■ <i>Partenariats avec la SGF</i>	10,0
■ <i>Partenariats avec les sociétés Innovatech et les autres sociétés d'État</i>	1,7
■ <i>Investissement-Québec</i>	
• <i>FAIRE</i>	5,0
• <i>Garantie-Québec</i>	1,3
• <i>Formation de la main-d'œuvre</i>	0,8
■ <i>Ressources naturelles</i>	<u>0,2</u>
<b>TOTAL :</b>	<b>19,0</b>

### AUTRES INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

	<b>Impact financier sur deux ans (millions de dollars)</b>
■ <i>Fonds de diversification de la Capitale</i>	15,0
■ <i>Bonification du programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement</i>	12,0
■ <i>Mise en valeur des forêts privées</i>	10,0
■ <i>Promotion et développement touris- tique</i>	5,0





# 5 *Développer une économie humaine et solidaire*



## 5. DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE HUMAINE ET SOLIDAIRE

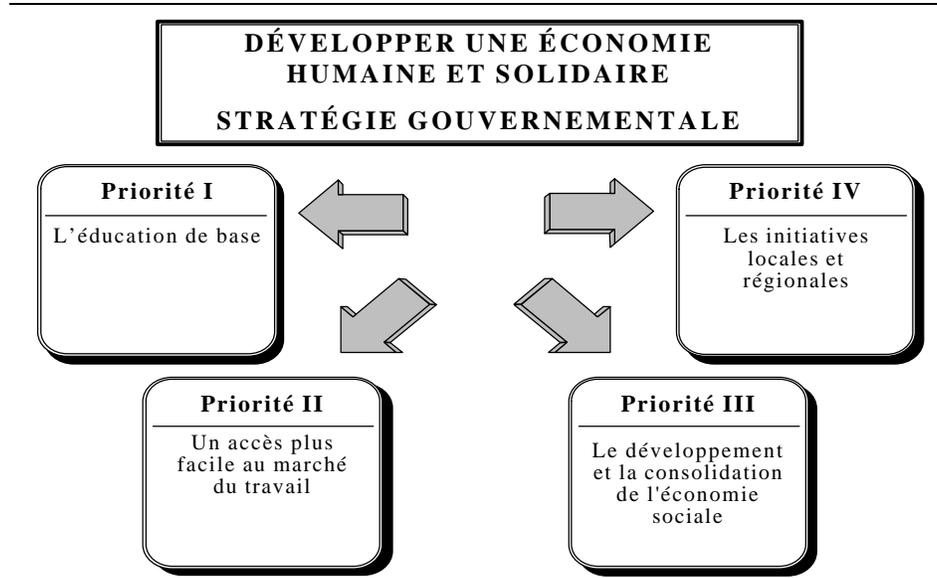
Les valeurs de solidarité et de partage, qui ont traditionnellement marqué la société québécoise, prennent aujourd'hui un nouveau sens. Pour un trop grand nombre de Québécoises et de Québécois, la difficulté à dénicher un emploi ne débouche pas seulement sur une baisse du niveau de vie. Souvent, elle engendre aussi des problèmes qui vont de la perte de l'estime de soi jusqu'à la détresse psychologique ou même l'hostilité envers la société. L'exclusion économique se traduit alors par une exclusion sociale et tout le Québec est perdant.

*Des emplois pour le plus grand nombre : une responsabilité que l'ensemble de la société doit assumer*

Il s'agit là de problèmes qui n'interpellent pas seulement les régimes de protection sociale, pas seulement les familles ou les amis, pas seulement le système d'éducation et pas seulement le monde de l'économie lui-même. C'est toute la société québécoise qui doit faire preuve de solidarité et porter la responsabilité de l'intégration en emploi d'un plus grand nombre de personnes.

Le Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion sociale, créé à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi et auquel contribuent à parts égales particuliers et entreprises, constitue une expérience inédite de solidarité et un exemple éloquent de l'esprit d'entraide qui anime les Québécois.

La solidarité, c'est aussi faire en sorte que toutes les dispositions soient prises pour lever les verrous qui bloquent ou freinent l'accès au travail et, par conséquent, à la société active. Pour sa part, le gouvernement entend assumer à fond toute sa responsabilité en la matière.



## 5.1 Donner la priorité à l'éducation de base

L'école est le lieu privilégié d'acquisition des connaissances, des habiletés et des compétences qui assureront aux individus une intégration réussie au marché du travail. La réforme entreprise au Québec vise à adapter le système d'éducation aux besoins d'une société moderne de façon à **passer de l'accès du plus grand nombre au succès du plus grand nombre.**

*L'école : le creuset d'une société plus juste et plus démocratique*

Les États généraux sur l'éducation ont été l'occasion, pour la société québécoise, d'exprimer clairement ses attentes à l'égard du système d'éducation. Une tâche essentielle de l'école demeure la transmission des connaissances, des habiletés et des attitudes nécessaires pour bien s'intégrer dans une société où le savoir prend une importance primordiale.

Mais l'école est aussi un lieu de transmission des valeurs fondamentales et contribue, de ce fait, à l'égalité des chances.

*L'école : un partenaire du développement social et économique*

L'école n'est pas le seul agent de formation. D'autres institutions, notamment la famille, les groupes communautaires, les centres de loisirs, contribuent aux apprentissages des élèves et à la transmission des valeurs. L'école est en mesure, à la fois, de tirer parti de ces acquis non scolaires et de développer une collaboration avec ces autres lieux éducatifs.

De même, en ce qui a trait à la formation professionnelle, l'école entretient une collaboration soutenue avec le milieu économique et les entreprises ainsi qu'avec les organismes de soutien à l'insertion afin de développer des programmes et des modes de formation plus appropriés.

L'acquisition d'une formation professionnelle qualifiante demeure encore le meilleur moyen d'intégration professionnelle et sociale des jeunes. Des études démontrent que la sous-scolarisation peut mener, non seulement à des difficultés d'insertion dans le marché du travail, mais également à de faibles niveaux de revenus, à des problèmes de santé plus nombreux et à un risque de délinquance plus élevé.

*La formation : le moyen privilégié pour accéder à l'emploi*

Les enquêtes effectuées auprès des diplômés montrent qu'à mesure que s'accroît la formation reçue, le taux de chômage décroît (23,9 % à 4,0 %). De plus, la qualité des emplois occupés augmente avec le niveau du diplôme : ils sont plus souvent à temps plein et reliés au domaine de formation.

TABLEAU 10  
**SITUATION D'UNE COHORTE DE DIPLÔMÉS  
 APRÈS L'OBTENTION DE LEUR DIPLÔME**  
 (en pourcentage)

	AU TRAVAIL		TOTAL	AUX ÉTUDES	INACTIFS	TOTAL
	Emploi	Chômage <sup>4</sup>				
<b>NIVEAU DE DIPLÔME</b>						
<b>Secondaire professionnel<sup>1</sup></b>	66,1	20,7	86,8	7,9	5,3	100
<b>Collégial technique<sup>1</sup></b>	68,8	7,1	75,9	22,1	2,0	100
<b>Universitaire</b>						
Baccalauréat <sup>2</sup>	73,9	7,4	81,3	16,2	2,4	100
Maîtrise <sup>2</sup>	77,7	6,9	84,6	12,7	2,8	100
Doctorat <sup>3</sup>	88,9	3,7	92,6	4,2	3,2	100

1 Situation des finissants de 1995-1996, neuf mois après l'obtention de leur diplôme.

Source : Ministère de l'Éducation, *La relance au secondaire* et *La relance au collégial*, 1997.

2 Situation des finissants de 1994-1995, en janvier 1997.

Source : Ministère de l'Éducation, Enseignement supérieur, Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire.

3 Situation des diplômés de 1991-1992 en janvier 1994.

Source : Conseil supérieur de l'éducation, Rapport annuel 1996-1997.

4 Le taux de chômage calculé par rapport au total des diplômés qui intègrent sur le marché du travail s'établit à 23,9 % pour les diplômés du secondaire professionnel, 9,4 % pour ceux du collégial technique, 9,1 % pour ceux du baccalauréat, 8,1 % pour ceux de maîtrise et 4,0 % pour ceux de doctorat.

## DÉFIS

Ce rôle intégrateur du système d'éducation prend une importance accrue dans une économie de plus en plus fondée sur le savoir et l'innovation. Il faut absolument que toutes les Québécoises et tous les Québécois puissent acquérir, avant leur entrée sur le marché du travail, une solide formation de base.

Dans le cadre de la réforme de l'éducation, des objectifs ont déjà été fixés en matière de taux de diplomation d'ici 2010. Le taux visé est de **85 % pour les études secondaires des jeunes de moins de 20 ans**, comparativement à un taux de 73 % en 1995-1996. Les taux de diplomation escomptés pour les études post-secondaires sont de **60 % pour le collégial** et de **30 % pour le baccalauréat**.



**Objectif proposé : Augmenter la diplomation**

<b>TAUX DE DIPLOMATION</b> (en pourcentage)					
	<b>1975-1976</b>	<b>1990-1991</b>	<b>1994-1995</b>	<b>1995-1996</b>	<b>Objectifs 2010</b>
• Secondaire avant 20 ans	53,4	65,8	71,0	73,1	85,0
• Collégial	21,0	37,6	38,5	n.d.	60,0
• Baccalauréat	14,8	23,4	27,7	28,5	30,0

Source : Ministère de l'Éducation.

**ORIENTATIONS**

En vue de relever le défi de favoriser la participation de la jeune génération au développement économique du Québec, le système scolaire doit :

- accroître la diplomation des jeunes de moins de 20 ans;
- améliorer les contenus de la formation de base;
- garantir une formation continue pour répondre aux besoins des personnes et des communautés.

Ces orientations sont au cœur du « virage du succès » que le gouvernement vient d'amorcer avec la réforme de l'éducation rendue publique par la ministre de l'Éducation.

**➤ Accroître la diplomation des jeunes de moins de 20 ans**

Malgré l'augmentation des taux de diplomation depuis les années soixante, près de trois jeunes sur dix n'obtiennent pas encore leur diplôme secondaire avant l'âge de 20 ans.

Ces jeunes seront pratiquement exclus de l'économie du savoir. C'est pourquoi le gouvernement s'est engagé à porter à 85 %, d'ici 2010, le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires pour les jeunes de moins de 20 ans.

*Une intervention centrée sur les élèves issus des milieux*

Cet accroissement ne peut se concrétiser que si on vient en aide aux élèves issus de milieux où la réussite scolaire est la plus gravement

*plus à risque*

compromise. La réforme en cours comporte quatre mesures à cette fin.

■ ***Une intervention éducative dès la petite enfance***

***Intervenir dès la petite enfance pour prévenir l'échec***

Il y a une relation directe entre une intervention précoce auprès des enfants et leurs chances de succès par la suite. Les apprentissages faits au cours de la petite enfance sont déterminants pour le cheminement scolaire futur. Une intervention à ce niveau représente un moyen de prévenir l'échec, le redoublement et l'abandon prématuré des études.

En conséquence, le gouvernement a décidé d'accroître la préparation à l'entrée au primaire en faisant passer d'une demi-journée à une journée complète le temps consacré à la maternelle. C'est plus de 95 % des enfants de cinq ans qui bénéficient déjà de cette mesure.

■ ***Une diversification des voies de formation***

***Diversifier les voies de formation pour les élèves qui ne désirent pas poursuivre d'études supérieures***

L'enseignement secondaire actuel ne convient pas à tous les élèves, en partie parce qu'il est essentiellement conçu en fonction de la poursuite d'études supérieures. Plusieurs s'en trouvent démotivés et renoncent à poursuivre des études qui ne correspondent pas à leurs intérêts ni à leurs aptitudes.

Avec la réforme en cours d'implantation, le second cycle du secondaire offrira désormais des choix de formation en harmonie avec les besoins et les intérêts d'un plus grand nombre d'élèves. Ainsi, la plage totale des matières à option passera de 16 unités à 24 unités, ce qui représentera le tiers des unités du deuxième cycle.

De plus, la réforme permettra d'accéder plus tôt à une formation spécialisée par l'instauration de deux nouvelles filières. Ainsi, un élève pourra accéder à une formation aux métiers semi-spécialisés après sa deuxième secondaire. En outre, l'élève ayant arrêté son choix professionnel après la troisième secondaire pourra entrer dans une filière où il poursuivra sa formation générale de façon concomitante à la formation professionnelle et qui le conduira au diplôme d'études professionnelles.

■ ***Un soutien accru pour les élèves à risque de l'Île de Montréal***

***Soutenir les élèves à risque de l'Île de Montréal***

Dans plusieurs écoles de l'Île de Montréal, la réussite scolaire demeure un défi majeur. Ce défi est encore plus grand dans certains quartiers de Montréal qui connaissent une concentration de personnes défavorisées aux prises avec d'importantes difficultés d'adaptation. C'est pourquoi des mesures de soutien pour les élèves de 118 écoles cibles dont la

clientèle est majoritairement composée d'élèves « à risque » ont été mises en place.

La maternelle à demi-temps pour les enfants de quatre ans y est complétée par un service de garde qui prolonge, pour l'autre demi-journée, les activités éducatives de la maternelle. Des projets de soutien aux apprentissages de base et des mesures susceptibles de remplacer le redoublement d'une classe y sont expérimentés.

■ ***Un soutien accru pour les élèves des communautés culturelles en difficulté d'intégration scolaire***

***Répondre aux besoins des élèves immigrants qui vivent des problématiques particulières***

Si le rendement scolaire des immigrants allophones est globalement comparable à celui des élèves dont la langue maternelle est le français ou l'anglais, il existe une catégorie d'entre eux pour qui l'intégration scolaire est particulièrement difficile. Pour la plupart, ces élèves ont été peu scolarisés, ont subi des interruptions de scolarité dans leur pays d'origine ou ont connu une forme de scolarisation fondamentalement différente de celle qui a cours au Québec.

Pour ces élèves, l'égalité des chances implique la mise en place de moyens particuliers qui vont bien au-delà de l'intégration en classe régulière après une période de francisation. La politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle, que le ministère de l'Éducation s'apprête à rendre publique, favorisera le développement de modèles d'intervention novateurs adaptés aux besoins de ces élèves.

➤ ***Améliorer les contenus de la formation de base***

Les travailleurs de l'économie fondée sur le savoir doivent non seulement pouvoir maîtriser des savoirs professionnels plus complexes, mais en plus être capables d'en acquérir de nouveaux à toutes les étapes de leur vie. Cela n'est pas possible sans une solide formation de base, c'est-à-dire sans posséder les acquis nécessaires en langues, en mathématiques, en sciences naturelles et en sciences humaines. De plus, le travailleur du futur devra posséder des compétences telles que l'esprit d'analyse et de synthèse, la créativité dans la recherche de solutions, la capacité de travailler en équipe, etc.

Le gouvernement vient d'annoncer une réforme du curriculum, qui viendra concrétiser ce double objectif de rehaussement des savoirs de base et de développement de compétences intellectuelles et méthodologiques. Les mesures qui suivent y sont prévues.

■ ***Le rehaussement de la formation de base commune***

*Accorder plus d'importance aux langues, aux mathématiques et à l'histoire*

**Au primaire**, l'importance relative de certaines matières sera modifiée de manière à accorder une plus grande place aux apprentissages de base. Le temps d'enseignement consacré aux langues et aux mathématiques sera augmenté.

**Au premier cycle du secondaire**, l'enseignement des disciplines de base sera renforcé par une augmentation du temps consacré aux langues, aux mathématiques et à l'histoire. De plus, on intégrera l'enseignement de la technologie à celui des sciences.

■ ***L'acquisition de compétences intellectuelles et méthodologiques***

*Favoriser l'acquisition des compétences exigées par les nouveaux emplois*

L'énoncé de politique éducative veut aussi renforcer la formation de base en favorisant chez l'élève le développement d'attitudes et de comportements appelés « compétences transversales ».

Le développement de ces compétences s'inscrira dans toute les disciplines tout autant que dans les activités complémentaires de la vie scolaire des élèves. Outre celles liées à la socialisation et à la maîtrise de la langue, deux types de compétences transversales sont plus directement liées à des capacités requises par le marché du travail. Ce sont :

- **les compétences intellectuelles** qui concernent principalement la capacité d'analyse et de synthèse, l'aptitude à résoudre des problèmes et à mener des projets à terme, le développement et l'utilisation de la mémoire, de la rigueur et de la créativité ainsi que l'aptitude à la communication;
- **les compétences méthodologiques** qui visent notamment à développer la capacité de comprendre des règles et de les appliquer, d'identifier et d'utiliser les sources et les méthodes de traitement de l'information appropriées ainsi que la capacité de travailler en équipe et d'organiser son travail en fonction des échéances.

➤ ***Assurer une formation continue tout au long de la vie***

La formation continue touche à un ensemble de besoins auxquels les adultes doivent trouver réponse s'ils veulent pouvoir exercer adéquatement leurs divers rôles sociaux, que ce soit comme travailleurs et travailleuses, citoyennes et citoyens ou parents.

Les exigences nouvelles de la société et du monde du travail suscitent des attentes qui obligent chaque individu, homme ou femme, à renouveler sans cesse ses connaissances et ses compétences. Apprendre demeure bien sûr une décision personnelle, mais l'État doit maintenir des services de formation diversifiés afin de permettre à l'économie

québécoise de demeurer la plus compétitive possible dans un monde en plein changement.

C'est en ce sens qu'un projet de politique de la formation continue a été déposé en juin 1997 afin de clarifier les orientations en matière d'offre de services et de partage des rôles entre les intervenants pour les ordres d'enseignement secondaire, collégial et universitaire. Des travaux complémentaires sont actuellement en cours et la conclusion de ces travaux conduira le ministère de l'Éducation à proposer prochainement de nouvelles orientations confirmant l'importance de l'apprentissage tout au long de la vie. Ces travaux sont menés en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, avec le concours des partenaires du marché du travail.

Ces orientations logeront à la même enseigne que les autres lignes d'actions de la réforme de l'éducation : rigueur de la formation et de la sanction des études, succès du plus grand nombre, soutien aux plus défavorisés, autonomie et reddition de comptes pour les établissements, consolidation et rationalisation de l'offre de services.

## **Donner la priorité à l'éducation de base**

### ***Orientations***

- ***Accroître la diplomation des jeunes de moins de 20 ans***
  - ***Une intervention éducative dès la petite enfance***
  - ***Une diversification des voies de formation***
  - ***Un soutien accru pour les élèves à risque de l'Île de Montréal***
  - ***Un soutien accru pour les élèves des communautés culturelles en difficulté d'intégration scolaire***
  
- ***Améliorer les contenus de la formation de base***
  - ***Le rehaussement de la formation de base commune***
  - ***L'acquisition de compétences intellectuelles et méthodologiques***
  
- ***Assurer une formation continue tout au long de la vie***

## Mesures du Budget 1998-1999

**Impact financier  
1999-2000  
(millions de dollars)**

➤ *Priorité à l'éducation de base*

- *Crédit d'impôt non remboursable à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant* 16,0
- *Admissibilité des frais pour études à temps partiel au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants* 15,0
- *Non imposition des retraits de fonds des REÉR aux fins d'études* 10,0

## 5.2 Faciliter l'accès au marché du travail

Sans être la finalité absolue de tout effort de formation, le travail n'en demeure pas moins une source essentielle de motivation et un facteur primordial d'épanouissement personnel. Une économie humaine et solidaire doit donc fixer, parmi ses objectifs prioritaires, l'accès au travail.

Or, le faible taux de création d'emplois des dernières années, de même que l'accroissement des qualifications exigées des travailleuses et travailleurs, ont contribué à créer un phénomène d'exclusion touchant une partie de la main-d'œuvre.

Cette exclusion est très coûteuse. En plus des pertes économiques et des dépenses associées au soutien du revenu des personnes sans emploi, le chômage occasionne des frais de santé et de services sociaux.

L'accès à l'emploi passe par la formation et la qualification, mais il requiert aussi des services d'emploi efficaces et des mécanismes permettant de lever les obstacles à l'entrée sur le marché du travail, d'accroître la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre, d'accompagner, dans leur parcours vers l'emploi, les personnes qui vivent des situations d'exclusion, de s'adapter à la structure changeante du marché du travail et de concilier le travail et la vie familiale.

### ***DÉFIS***

Au terme de près de trente ans de revendications répétées, le gouvernement du Québec gèrera, en 1998, l'ensemble des mesures actives de main-d'œuvre et d'emploi financées par le gouvernement du Québec et par la Caisse d'assurance-emploi. Cette responsabilité étendue pose le défi de regrouper, au sein d'un service public d'emploi unique, intégré et efficace, les mesures jadis éparpillées dans diverses organisations gouvernementales.

Le déploiement, à compter d'avril 1998, de services publics d'emploi plus efficaces et plus cohérents contribuera à relever les compétences et à accroître la capacité d'adaptation de la main-d'œuvre ainsi qu'à faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion sociale des personnes qui veulent s'intégrer au marché du travail.

### ***ORIENTATIONS***

#### **➤ *Offrir des services d'emploi efficaces***

L'adoption de la *Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité instituant la Commission des partenaires du marché du travail*, la

réforme de la sécurité du revenu et le transfert des fonds de l'Assurance-Emploi créent un contexte nouveau pour la politique active du marché du travail au Québec. Une conséquence importante de ces changements est qu'Emploi-Québec dispose désormais d'une masse critique, notamment au plan budgétaire, et des ressources humaines et matérielles nécessaires.

*Dorénavant, un réseau unique de services publics d'emploi*

Dorénavant, les mesures actives d'emploi seront regroupées en un réseau unique de services publics d'emploi. Ceux-ci devront favoriser l'emploi de la main-d'œuvre disponible, soutenir la formation continue des personnes cherchant un emploi et influencer sur la demande de main-d'œuvre des employeurs de manière à favoriser au maximum l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel d'avoir accès à une information de qualité qui permette d'anticiper et de comprendre les conditions changeantes du marché du travail. Le gouvernement du Québec entend rassembler et suivre de près l'information relative aux conditions du marché du travail afin d'offrir le soutien adapté aux besoins exprimés par chaque personne. Ces services seront offerts à l'ensemble de la main-d'œuvre, quelle que soit leur source de revenu, ce qui mettra fin au cloisonnement traditionnel des clientèles qui s'est avéré largement improductif dans le passé.

L'engagement des partenaires, au niveau national, régional, local et sectoriel, est également une condition essentielle de réussite. Le développement de l'emploi profite à tous les groupes de la société et il constitue un facteur d'équilibre essentiel pour assurer la complémentarité du développement économique avec le développement social.

Le gouvernement du Québec a adopté, en 1995, le volet régional de la politique active du marché du travail. Cette politique sera complétée et révisée sous peu. Elle comporte cinq axes, soit : la préparation, l'intégration, le maintien, la stabilisation et la création d'emplois. La révision en cours porte notamment sur un enjeu important de la politique active du marché du travail : faire du soutien du revenu un tremplin vers l'emploi et vers l'insertion sociale.

➤ ***Lever les obstacles à l'entrée sur le marché du travail***

Certaines contraintes d'ordre financier, familial ou institutionnel constituent de véritables barrières à l'emploi. Ainsi, on a trop souvent déploré des situations où le passage d'un état de prestataire à celui de travailleur ne procure qu'un gain marginal ou, pire, appauvrit la personne ou la famille. Il faut mettre fin à cette incongruité.

Le gouvernement prendra donc les dispositions nécessaires afin qu'il soit plus « payant » de travailler. Plusieurs moyens pourront être envisagés pour atteindre ce but : la poursuite de la politique fiscale pour les faibles salariés, la « supplémentation » du revenu de travail et l'octroi d'une prestation de retour au travail.

L'accès à l'emploi passe aussi par le déploiement de moyens spécifiques pour intégrer les personnes exclues du marché du travail et pour concilier travail-famille ainsi que par des mesures de soutien du revenu pour certaines catégories de travailleurs autonomes qui démarrent une entreprise.

➤ ***Favoriser l'adaptation continue de la main-d'œuvre***

Dans la foulée de la réforme de la formation professionnelle et de la mise en place d'un réseau unifié de services d'emploi, le gouvernement consacrera un partenariat nouveau mettant en interface directe le secteur de l'enseignement et les représentants du marché du travail.

Les services publics d'emploi doivent, de concert avec les partenaires du marché du travail, être constamment à l'affût des besoins d'adaptation de la main-d'œuvre. Le gouvernement leur accordera les outils et la marge d'autonomie dont ils ont besoin pour relever les défis importants qu'il leur confie. En contrepartie, il exigera des résultats tangibles au chapitre de l'adaptation de la main-d'œuvre. Des indicateurs précis seront développés et suivis rigoureusement.

➤ ***Accompagner les personnes à risque d'exclusion prolongée***

L'insertion ou la réintégration en emploi devient de plus en plus difficile à mesure que la durée du chômage se prolonge. Cette réalité touche un nombre croissant de personnes qui se trouvent marginalisées et donc exclues du marché du travail.

*L'exclusion du marché du travail n'est pas un phénomène irréversible*

L'exclusion d'une partie de la main-d'œuvre ne doit pas être considérée comme un phénomène irréversible. Le gouvernement entend intensifier et diversifier les moyens de lutte contre l'exclusion par des services et des mesures d'accompagnement, des aides modulaires à la recherche d'emploi ou à la formation ainsi que par l'accès à des emplois subventionnés.

Les services publics d'emploi devront donc s'engager, de concert avec les partenaires du marché du travail, dans une politique active plus ciblée de manière à prévenir le chômage de longue durée et à donner une égalité des chances sur le marché du travail à certains groupes de

personnes particulièrement touchées par le chômage prolongé ou à risque d'exclusion, notamment :

- certaines catégories de la main-d'œuvre féminine, parmi lesquelles on compte de nombreuses femmes responsables de famille monoparentale qui connaissent des séjours prolongés à la sécurité du revenu;
- certains groupes de jeunes, en particulier ceux qui ont entre 15 et 19 ans et qui, à cause d'un manque évident de formation et de qualification, connaissent des taux de chômage frôlant les 30 %;
- les travailleurs âgés, notamment ceux qui manquent de qualification ou dont les connaissances ne sont pas adaptées aux besoins du marché du travail et qui sont victimes de licenciement dans des secteurs d'activité en forte restructuration;
- les personnes immigrantes et, de façon plus spécifique, celles qui n'ont pas encore pu bénéficier d'un contact avec la réalité du marché du travail québécois;
- les personnes handicapées qui, malgré les programmes qui leur sont destinés, connaissent toujours des taux de chômage très élevés;
- les ex-détenus, qui ont souvent besoin d'un accompagnement particulier pour réintégrer le marché de l'emploi;
- certains membres des communautés culturelles, qui éprouvent des difficultés à se faire une place sur le marché du travail.

### ➤ *S'adapter à la structure changeante du marché du travail*

Depuis deux décennies, la structure du marché du travail du Québec a évolué de façon marquée. Si l'emploi salarié à temps plein demeure majoritaire, son importance relative a diminué à mesure qu'émergent d'autres formes d'emplois. De fait, le travail autonome, les postes à temps partiel, les emplois temporaires, saisonniers, à forfait, occasionnels ou sur appel ont pris davantage de place avec les années.

Ces modes de travail, bien qu'ils comportent leur part d'avantages, s'accompagnent souvent d'une insécurité financière ou d'un statut précaire. Les interventions du gouvernement à l'égard du marché du travail doivent donc évoluer pour tenir compte de ces changements structurels majeurs.

Il convient en premier lieu de prendre des mesures particulières de stabilisation de l'emploi sous forme d'un appui financier et technique aux personnes à statut précaire. Ces interventions visent à soutenir plus

adéquatement le revenu de ces personnes et à allonger de manière récurrente la durée de l'emploi dans les secteurs soumis aux fluctuations saisonnières.

En deuxième lieu, Emploi-Québec, de concert avec les Centres locaux de développement, soutiendra le revenu des personnes qui veulent créer leur propre emploi ou démarrer une micro-entreprise. Il s'agit de répondre au potentiel entrepreneurial des personnes sans emploi et de certaines catégories de travailleurs à statut précaire, en leur offrant un soutien de revenu et des aides spécifiques pour la formation et pour l'aide au démarrage d'une entreprise.

Enfin, le gouvernement verra à clarifier les statuts juridique et fiscal des travailleuses et travailleurs autonomes. Cette clarification constitue une étape nécessaire à l'atteinte d'un traitement équitable de ces travailleuses et travailleurs à l'égard des différents régimes de protection sociale.

➤ ***Faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles***

Aujourd'hui, près des deux tiers des mères dont le plus jeune enfant est âgé de moins de trois ans occupent un emploi. En outre, dans les familles biparentales, les conjoints responsables de jeunes enfants travaillent tous deux dans 70 % des cas. Par ailleurs, de plus en plus de chefs de famille monoparentale travaillent. Dans un tel contexte, l'accès au travail doit tenir compte de la nécessité de concilier l'emploi et les responsabilités familiales.

La mise en œuvre de la politique familiale, en particulier l'extension et la diversification du réseau de centres de la petite enfance, apporte une contribution majeure à ce besoin essentiel.

Les assouplissements prévus dans la législation du travail en faveur des congés parentaux ajoutent aux moyens dont disposent les personnes en emploi qui assument des responsabilités familiales. Pour certaines personnes, en particulier les chefs de famille monoparentale, des services additionnels d'accompagnement personnalisé devront être disponibles afin de favoriser la transition vers le travail.

D'autres moyens visant à suppléer le revenu de travail de ces familles favoriseront leur maintien en emploi. L'allocation unifiée pour enfant, mise sur pied récemment, élimine un obstacle important à la réinsertion et au maintien en emploi des parents qui, tout en travaillant, ne disposent que d'un faible revenu.

➤ ***Maintenir un environnement propice à l'intégration en emploi***

En plus de mettre en place des conditions qui facilitent l'intégration, le gouvernement doit lever les entraves à l'entrée sur le marché du travail et s'assurer qu'il n'existe pas de mesures qui incitent à ne pas chercher un emploi.

Présente dans tous les pays industriels, la réglementation sur le salaire minimum vise à simplifier la négociation individuelle et collective des conditions de travail des salariés à faibles revenus.

La politique du salaire minimum poursuit habituellement quatre objectifs. Elle vise, d'une part, à assurer une participation minimale des salariés à faible revenu à la richesse collective et à maintenir l'intérêt financier des personnes sans emploi à accepter un travail, ce qui milite en faveur d'un salaire minimum élevé. D'autre part, elle ne doit pas nuire à la création d'emplois pour les salariés à faibles revenus ni à la compétitivité des entreprises, ce qui milite en faveur d'un salaire minimum plutôt modéré.

Le défi consiste donc à concilier ces objectifs qui entrent en conflit les uns avec les autres.

Dans l'état actuel des choses, le gouvernement considère que le salaire minimum québécois constitue un des instruments, bien que modeste, d'amélioration du revenu des salariés. De même, le salaire minimum québécois actuel, à 6,80 dollars l'heure, équivaut à 180 % de la prestation de base mensuelle de l'aide sociale et est suffisamment élevé pour inciter les bénéficiaires à rechercher un emploi.

Par ailleurs, à 47 % du salaire moyen, le salaire minimum actuel ne se situe pas, de l'avis de plusieurs experts, dans une zone où il est susceptible de détruire des emplois. Enfin, au plan de la compétitivité extérieure, le salaire minimum du Québec est voisin du salaire minimum ontarien et inférieur au salaire minimum fédéral américain (au taux de change courant).

Le niveau actuel du salaire minimum québécois semble donc résulter d'un compromis économique et social entre les objectifs de soutien du revenu et d'encouragement au travail, d'une part, et les objectifs de protection de l'emploi et de la compétitivité extérieure, d'autre part.

Dans ce contexte, le gouvernement entend consulter ses partenaires sur une proposition visant dorénavant à indexer, de façon automatique, le salaire minimum à l'évolution du salaire industriel moyen.

## **Faciliter l'accès au marché du travail**

### *Orientations*

- *Offrir des services d'emploi efficaces*
- *Lever les obstacles à l'entrée sur le marché du travail*
- *Favoriser l'adaptation continue de la main-d'œuvre*
- *Accompagner les personnes à risque d'exclusion prolongée*
- *S'adapter à la structure changeante du marché du travail*
- *Faciliter la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles*
- *Maintenir un environnement propice à l'intégration en emploi*

### 5.3 Développer et consolider l'économie sociale

Actuellement, la production de divers biens et services d'**utilité collective** ne peut être assumée ni par le secteur public, ni par le secteur privé. Il y a en effet d'évidentes limites, à la fois financières et organisationnelles, à la prise en charge par l'État de certaines activités.

Les services d'aide domestique aux personnes ayant besoin d'un appui à l'autonomie, la garde d'enfants, l'intégration sociale des personnes aux prises avec une maladie mentale ou des ex-détenus, la récupération et le recyclage des matières résiduelles, pour ne nommer que ceux-là, sont autant d'illustrations des services que l'État ne saurait entièrement rendre lui-même.

*Créer des emplois et satisfaire des besoins sociaux en appuyant le développement de l'économie sociale*

Les secteurs communautaire et coopératif ont développé au Québec une expertise remarquable dans de nombreux domaines. En ayant recours à leur expertise, pour peu qu'on les appuie, il est possible de créer des entreprises à but non lucratif et des coopératives capables de développer et de structurer des services qui répondent à certains besoins sociaux non satisfaits, d'améliorer la qualité de vie et de créer des emplois durables et de qualité.

*Développer l'économie sociale : un consensus du Sommet sur l'économie et l'emploi*

Telles sont, fondamentalement, les prémisses sur lesquelles repose le concept d'économie sociale qui a fait consensus lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en 1996. Le Sommet a alors accepté d'appuyer vingt-quatre projets de création d'emplois dans une grande diversité de domaines, depuis l'aide domestique jusqu'à l'aménagement forestier, en passant par le recyclage de certaines matières résiduelles, l'agriculture, l'habitation sociale, la périnatalité et les activités culturelles. Ces projets constituent en quelque sorte un cadre d'expérimentation de l'économie sociale au Québec.

#### **DÉFIS**

Bien qu'elles ne couvrent pas, loin de là, toute l'étendue de l'économie sociale et qu'elles n'épuisent pas non plus tout le potentiel de développement de ce secteur d'activité, les expériences en cours permettent néanmoins de tirer certains enseignements et de dégager certaines perspectives en ce qui concerne les créneaux qui offrent le potentiel de création d'emplois le plus intéressant.

L'expérimentation permet aussi de mieux identifier les outils nécessaires pour susciter le développement et accompagner le déploiement des entreprises dans ce secteur et les défis que pose la consolidation du secteur de l'économie sociale. Il y a un virage important à prendre, tant pour les ministères et organismes gouvernementaux que pour les

coopératives et les entreprises sans but lucratif qui se transforment en entreprises d'économie sociale.

En fait, l'enjeu majeur consiste à développer un véritable secteur d'activités économiques viables à partir de nombreuses entreprises préoccupées par la rentabilité sociale de leurs interventions et désireuses de contribuer au défi de l'emploi. Les partenaires rassemblés au Sommet ont convenu de conjuguer leurs efforts pour y parvenir et faire de l'économie sociale un secteur à part entière de l'économie québécoise.

## ***ORIENTATIONS***

### **➤ *Poursuivre l'appui aux initiatives en place***

Le gouvernement a déjà mis en place un certain nombre d'initiatives et d'outils dans le domaine de l'économie sociale, dont :

- l'instauration d'un programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique;
- le plan d'action en matière de développement des centres à la petite enfance;
- la modification à la *Loi sur le développement des coopératives* afin de permettre à la SDI d'octroyer des garanties de prêt aux organismes sans but lucratif;
- la modification de la *Loi sur les coopératives* afin de permettre la création de coopératives de solidarité;
- le soutien à l'entrepreneurship collectif;
- la création du Fonds d'habitation communautaire.

Il entend poursuivre cet appui. La réalisation du potentiel d'emplois de l'économie sociale repose certes sur l'engagement actif de tous les ministères et organismes gouvernementaux concernés. Cependant, le gouvernement ne peut à lui seul contribuer à l'essor souhaité de ce secteur d'activité. Cet essor nécessite également l'appui des partenaires privés, tant du milieu syndical que des secteurs financier et commercial.

### **➤ *Consolider le virage entrepreneurial***

Le gouvernement a clairement pris l'option de confier à des entreprises du secteur de l'économie sociale la production de nouveaux biens et services. **La notion d'entreprise est essentielle à ce virage.**

C'est d'abord pour leur contribution spécifique à la création d'emplois stables et qui ont une finalité sociale que le gouvernement appuiera

l'approche entrepreneuriale et l'expansion du secteur de l'économie sociale.

Par ailleurs, de nombreux organismes communautaires ne pourront et ne voudront se convertir en entreprises d'économie sociale en raison notamment de la nature de leurs activités. Il s'avère essentiel, dans cette perspective, que le gouvernement continue d'appuyer et de soutenir l'action communautaire autonome.

➤ ***Procurer les outils essentiels au développement de l'économie sociale dans toutes les régions du Québec***

Le gouvernement a déjà mis en place des outils indispensables à l'expansion du secteur de l'économie sociale. Tout en reconnaissant le caractère structurant de ces nouveaux outils, il conviendra, dans ce contexte d'implantation, d'adapter ces instruments ou d'en développer de plus adéquats lorsque requis.

## **Développer et consolider l'économie sociale**

### *Orientations*

- *Poursuivre l'appui aux initiatives en place*
- *Consolider le virage entrepreneurial*
- *Procurer les outils essentiels au développement de l'économie sociale dans toutes les régions du Québec*

## 5.4 Appuyer les initiatives locales et régionales

Le développement du territoire québécois est indissociable du développement durable de chacune des régions qui le composent. Un Québec fort sur le plan économique passe nécessairement par le développement de toutes ses régions.

*Une stratégie qui s'appuie sur un véritable partenariat entre le gouvernement, les régions et les communautés locales*

Le gouvernement, dans sa stratégie, réaffirme que le développement économique et la création d'emplois s'effectuent en premier lieu sur le « terrain », à l'échelle de chacune des communautés du Québec. Il reconnaît également que les communautés locales et régionales constituent des entités différentes, ayant chacune leurs particularités et leur dynamisme propre qu'il convient d'accompagner et de soutenir. Le renforcement de l'autonomie des milieux locaux et régionaux, en regard des priorités et objectifs de développement qu'ils auront définis, repose d'abord et avant tout sur la constitution d'une véritable association et d'un véritable partenariat entre le gouvernement et les communautés locales et régionales.

### **ORIENTATIONS**

Deux orientations majeures, étroitement complémentaires, guident l'actuelle stratégie gouvernementale à l'égard des communautés locales et régionales :

- mobiliser les milieux locaux et régionaux autour de la stratégie de développement économique du gouvernement;
- adapter la stratégie de développement économique aux réalités locales et régionales.

#### **➤ Mobiliser les milieux locaux et régionaux autour de la stratégie de développement économique du gouvernement**

*Un partenariat pour mobiliser les communautés locales et régionales*

La mise en commun des énergies et des ressources locales et régionales apparaît comme une condition essentielle pour optimiser l'impact de la stratégie gouvernementale sur le développement économique de toutes les régions. La Politique de soutien au développement local et régional offre à cet égard des outils de partenariat pouvant assurer cette mobilisation des communautés locales et régionales autour des orientations et objectifs poursuivis dans le cadre de la stratégie de développement économique.

Pour les communautés locales, l'entente de gestion entre le gouvernement, la MRC (ou son équivalent là où il n'y a pas de territoire

de MRC) et le conseil d'administration du Centre local de développement (CLD) constitue cet outil essentiel de partenariat autour duquel les divers intervenants s'entendent pour assurer le développement de l'entrepreneuriat local sous toutes ses formes.

De plus, la prise en charge par les communautés locales des objectifs de la stratégie de développement économique du gouvernement, incluant plus particulièrement la création d'emplois, permettra de favoriser la collaboration entre tous les intervenants locaux et ainsi d'accélérer l'arrimage entre les CLD et les centres locaux d'emplois (CLE).

Au plan régional, le Centre régional de développement (CRD) est appelé à jouer un rôle accru dans l'orchestration des activités ayant des impacts sur le développement économique des régions, par le biais notamment de l'entente cadre de développement, des ententes spécifiques et de son rôle conseil auprès du gouvernement.

➤ ***Adapter la stratégie de développement économique aux réalités locales et régionales***

Le gouvernement reconnaît que les communautés locales et régionales ont un rôle actif et déterminant à jouer dans la mise en œuvre de la stratégie de développement économique.

***Adapter la stratégie économique aux besoins des régions et des communautés locales***

L'adaptation de la stratégie de développement économique aux spécificités de chacune des communautés locales et régionales constitue une condition de son succès. Encore là, les outils de partenariat prévus dans la Politique de soutien au développement local et régional représentent des moyens privilégiés pour assurer l'articulation entre les priorités et interventions du gouvernement et celles des milieux locaux et régionaux.

À cet égard, on peut souligner l'importance d'arrimer et d'adapter aux réalités régionales les politiques, programmes et interventions gouvernementales ayant trait à l'innovation technologique, à la commercialisation et à l'exportation. Les PME de toutes les régions, si elles veulent se développer, doivent pouvoir compter sur des politiques, des programmes et des services bien adaptés à leurs réalités et à leurs particularités.

■ ***Développer l'entrepreneuriat local et régional***

Il y a tout lieu de considérer le démarrage de nouvelles entreprises comme un important levier pour accroître l'investissement dans toutes les régions et ainsi favoriser le renouvellement de la structure industrielle québécoise et la création d'emplois. Les communautés locales et régionales sont au premier rang concernées par cette question.

*Appuyer l'entrepreneuriat, en particulier celui des jeunes*

Le gouvernement entend encourager l'entrepreneuriat par une action concertée à tous les niveaux en vue d'assurer aux entrepreneurs un accompagnement et un soutien adéquat aux différentes étapes de la réalisation de leurs projets. Il compte également signifier des attentes particulières aux CLD en regard des nouvelles forces de l'entrepreneuriat québécois : **les jeunes et les chômeurs** prêts en plus grand nombre à créer leur propre emploi, **les femmes** plus fréquemment propriétaires d'entreprises et **les membres des communautés culturelles** démontrant une forte culture entrepreneuriale.

Le gouvernement veut aussi miser sur les nouveaux types de projets d'entreprises provenant de l'entrepreneurship collectif et de l'économie sociale.

*Appuyer l'entrepreneuriat en milieu rural*

Par ailleurs, plusieurs milieux ruraux font face à de sérieux problèmes de déstructuration et de dévitalisation de leurs communautés. Il faut d'urgence consolider et diversifier le développement d'entreprises sur ces territoires en faisant, entre autres, une place importante à la relève et en soutenant des projets de développement augmentant la valeur ajoutée des produits agricoles, forestiers, maritimes et miniers.

■ ***Compléter la réorganisation des services de soutien en matière d'économie et d'emploi***

*Poursuivre l'adaptation des services en matière d'économie et d'emploi*

La Politique de soutien au développement local et régional prévoit des mesures visant la simplification et l'adaptation des services de première ligne destinés à l'économie et à l'emploi, par la mise en place des CLD et des CLE. Le gouvernement privilégiera **une approche client** respectueuse de chacun.

Dans le processus de réorganisation de ses interventions sur le territoire, le gouvernement entend également répondre au défi que représentent des services publics de plus en plus pensés et gérés en région. Il fera en sorte que ces services soient mieux adaptés aux spécificités des communautés régionales.

## **Appuyer les initiatives locales et régionales**

### *Orientations*

- *Mobiliser les milieux locaux et régionaux autour de la stratégie de développement économique du gouvernement*
- *Adapter la stratégie de développement économique aux réalités locales et régionales*
  - *Développer l'entrepreneuriat local et régional*
  - *Compléter la réorganisation des services de soutien en matière d'économie et d'emploi*





# 6 *Assurer un développement durable*

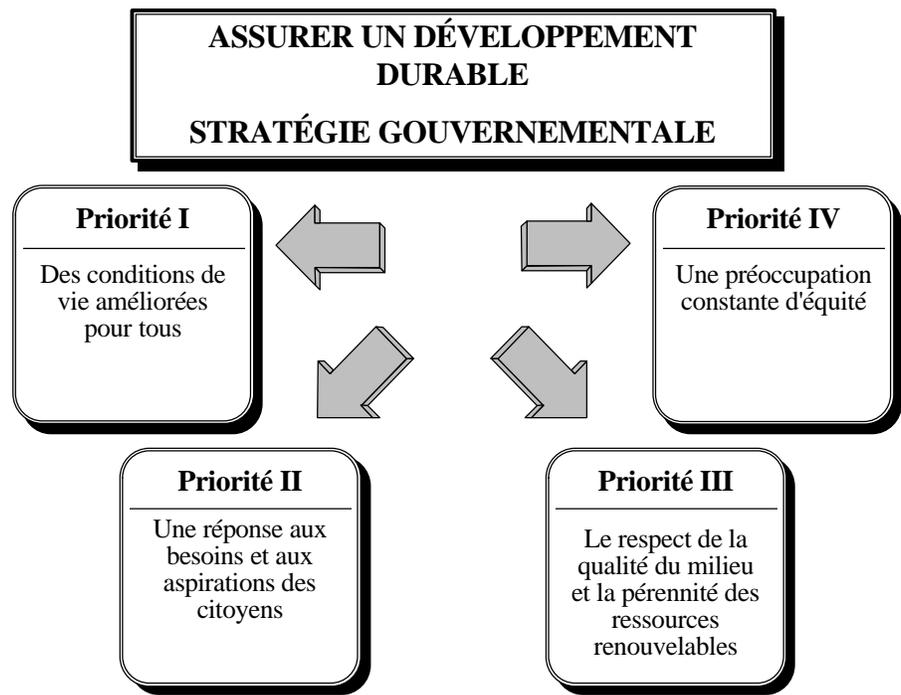


## 6. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Le développement durable : satisfaire les besoins actuels des Québécois sans hypothéquer les générations futures*

La stratégie du gouvernement s'inscrit dans une perspective de développement durable. En effet, il est primordial de transmettre aux générations futures un environnement de qualité et des ressources capables de soutenir leur développement, comme elles ont soutenu celui des générations actuelles. La stratégie de développement économique a donc pour but de satisfaire les besoins présents des Québécoises et des Québécois, sans pour autant remettre en cause la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins. Il s'agit d'améliorer la qualité de vie présente, tout en respectant la possibilité, pour les générations qui suivront, d'effectuer leurs propres choix.

Le développement durable ne se limite pas à la croissance des indicateurs économiques classiques. Il s'intéresse aux besoins humains dans leur ensemble, et cela dans une perspective temporelle. Assurer un développement économique durable implique que soient prises en compte les préoccupations économiques, sociales et environnementales, ainsi que la notion d'équité, tant au plan individuel qu'au plan collectif.



Le défi de la mise en œuvre d'une telle approche consiste à faire en sorte que l'ensemble des interventions des citoyens, des groupes d'intérêt, des entreprises et du gouvernement vise l'atteinte simultanée et équilibrée de quatre orientations fondamentales :

- améliorer les conditions de vie des Québécoises et des Québécois;
- répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles des citoyens;
- respecter la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables;
- agir avec la plus grande équité.

Ces orientations, qui fondent un développement durable, interpellent l'ensemble des acteurs socio-économiques du Québec. Elles s'inscrivent dans la démarche gouvernementale vers une économie d'avant-garde, dans une société plus prospère, davantage équitable, évoluant dans un environnement sain.

## **6.1 Améliorer les conditions de vie des Québécoises et des Québécois**

*Pour améliorer les conditions de vie, créer des emplois*

Le développement durable suppose, à la base même, que les besoins matériels des citoyens soient satisfaits, que leurs conditions de vie soient améliorées.

À cette fin, la stratégie gouvernementale mise avant tout sur la création d'emplois, qui constitue la clé de la prospérité actuelle et future.

En accélérant la création d'emplois, en facilitant la production de la richesse, le gouvernement vise à accroître le niveau de vie des citoyens, leur permettant ainsi de satisfaire leurs besoins matériels en disposant de plus grandes ressources.

## **6.2 Répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles des citoyens**

*Concilier les aspirations individuelles et les besoins sociaux*

Un développement durable suppose également que les besoins sociaux des citoyens et que leurs aspirations individuelles soient satisfaits. Au plan individuel, les citoyens doivent être en mesure de réaliser leur plein potentiel. Au plan collectif, la société doit pouvoir offrir des services publics de qualité, accessibles à tous.

Dans sa stratégie de développement économique, le gouvernement a voulu porter une attention particulière à chacun de ces deux aspects.

### **6.3 Respecter la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables**

Assurer un développement durable signifie qu'une place particulière doit être faite aux considérations environnementales. Dans cette perspective, protéger l'environnement vise à maintenir la capacité de cet environnement à répondre aux besoins des citoyens, aussi bien pour fournir les ressources nécessaires à la satisfaction de ces besoins que pour disposer des déchets résultant de l'activité humaine. Cette préoccupation s'étend aux besoins des générations futures, ce qui explique que l'on vise à la fois la qualité du milieu et la pérennité des ressources.

*Concilier les exigences de la croissance économique avec les préoccupations environnementales*

Dans la stratégie qu'il propose, le gouvernement a voulu concilier les préoccupations environnementales avec les exigences de la croissance économique. Il a voulu s'assurer également que les entreprises qui doivent se conformer aux nouvelles exigences environnementales puissent préserver leur compétitivité. Dans une perspective de développement durable, la protection de l'environnement et les objectifs de croissance peuvent être simultanément atteints. Plus encore, la protection de l'environnement et la mise en valeur des ressources naturelles peuvent devenir un appui direct à la croissance économique.

- Plusieurs actions entreprises par le gouvernement au cours des derniers mois reflètent sa préoccupation de concilier croissance économique et protection de l'environnement. C'est le cas en matière d'assainissement agricole, de réhabilitation des terrains contaminés et d'allègement réglementaire.

Dans ce dernier cas, plusieurs révisions sont actuellement en cours afin d'éliminer les irritants et les lourdeurs de la réglementation – notamment la réglementation environnementale – et en vue de recourir à des instruments d'intervention plus souples. Les règlements et autres obligations doivent être clairs, simples et équitables. Il ne s'agit pas de sacrifier l'environnement au profit du développement économique, mais bien d'axer les interventions gouvernementales sur la prévention, tout en conservant les acquis environnementaux et en respectant les différents choix sociaux privilégiés par la collectivité québécoise.

- À ces actions s'ajoutent des approches qui facilitent également la conciliation entre les objectifs de protection de l'environnement et de développement économique.

Le gouvernement poursuit ses efforts en matière d'allégement administratif et réglementaire afin de favoriser l'investissement dans des projets créateurs d'emplois. Les priorités gouvernementales dans ce domaine touchent notamment la réforme du régime des évaluations environnementales et la révision du système d'autorisation en matière d'environnement, l'élimination des chevauchements de responsabilités entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada, la clarification des rôles des divers intervenants gouvernementaux et, enfin, le développement d'outils économiques, de mécanismes d'autocontrôle et de règles de suivi en matière environnementale. Ces approches novatrices visent à éliminer les freins à la création d'emplois, tout en conservant les acquis environnementaux.

Le recours à des ententes de partenariat avec les principaux intervenants sociaux et économiques permet de dégager des objectifs communs en matière de qualité du milieu et de pérennité des ressources. Ces ententes sont d'autant plus importantes que les conditions dans lesquelles les ressources sont exploitées constituent de plus en plus un argument de vente ou même une exigence des marchés internationaux. Parce que conformes aux standards environnementaux étrangers, les produits québécois jouissent alors d'une meilleure réceptivité sur le marché extérieur et offrent des perspectives de croissance élargie pour les entreprises.

La stratégie de développement économique privilégie une gestion responsable des ressources naturelles et du territoire, de sorte que l'utilisation et la mise en valeur de ces ressources respectent l'environnement et préservent le capital naturel pour les générations futures.

- Le respect de la qualité du milieu et de la pérennité des ressources peut devenir, à son tour, un appui direct à la création d'emplois : les efforts consentis dans la protection de l'environnement ont des retombées économiques significatives, notamment en termes d'emplois et d'innovations technologiques. Ils contribuent au développement d'une industrie basée sur la protection de l'environnement et créent un savoir-faire exportable.

Au-delà du soutien à l'industrie environnementale, le gouvernement entend aussi mettre à profit les mécanismes de l'économie sociale, afin que la collectivité puisse bénéficier pleinement de la prise de conscience environnementale de nombreux groupes et collectivités. Une partie de plus en plus large de la population est sensible aux enjeux environnementaux, et est disposée à contribuer directement et concrètement aux efforts visant à assurer un environnement de meilleure qualité.

Pour assurer le succès de certains projet d'investissement dans le domaine de la protection ou de la restauration de l'environnement, le gouvernement comptera aussi sur le développement d'ententes de collaboration avec les municipalités. Les ententes viseront l'atteinte des objectifs environnementaux, tout en favorisant la réalisation de projets créateurs d'emplois.

Par ailleurs, le Québec est aussi doté d'un patrimoine naturel unique au monde. L'exploitation durable de ses territoires et des ressources qui y abondent — notamment les ressources fauniques — représente un potentiel de croissance remarquable, en plus de constituer un élément majeur dans la préservation de la diversité biologique.

## 6.4 Agir avec la plus grande équité

Il existe une autre dimension au développement durable, celle de l'équité. Les bénéfices de l'activité humaine ne doivent pas être limités à un groupe privilégié, au détriment de la collectivité.

Il est essentiel que la stratégie de développement économique intègre cette notion d'équité collective et des efforts spécifiques doivent être consentis à cette fin.

*Le déficit zéro, le meilleur moyen d'assurer l'équité entre les générations*

- Le gouvernement a d'abord un devoir d'équité envers les générations futures dans la gestion des finances publiques. Il est inéquitable que pour satisfaire les besoins d'aujourd'hui, l'endettement des générations à venir se poursuive, menaçant ainsi directement la capacité de ces générations à répondre à leurs propres besoins.

Le déficit budgétaire sera ramené à zéro en 1999-2000, ce qui veut dire qu'à cette date, cessera le report sur les générations suivantes d'une partie du financement des besoins de la population actuelle. Ultérieurement, le poids de la dette dans l'économie diminuera progressivement, et le fardeau qui sera légué aux descendants sera moindre.

- En deuxième lieu, la stratégie de développement économique se devait de porter une attention spéciale aux groupes particulièrement touchés par la pauvreté et par l'exclusion sociale. Un développement économique durable ne peut laisser à l'écart une partie de la population. C'est pour cette raison que le gouvernement met de l'avant diverses initiatives pour réintégrer dans l'économie ceux qui en ont été exclus ou qui n'ont pu y trouver leur place.

Plus globalement, la stratégie de développement économique doit permettre de faire reculer la pauvreté, d'accroître la part de la population qui contribue directement à la création de la richesse, et de rendre ainsi plus équitablement réparti le développement futur de la collectivité.

*Tenir compte des spécificités locales et régionales*

- Le gouvernement devait également s'assurer d'un traitement équitable des localités et des régions. Dans la mise en œuvre de la stratégie de développement économique, il associera les représentants régionaux et locaux dans la prise en charge des outils de développement. Par ailleurs, les différentes initiatives retenues dans le cadre de la stratégie seront, lorsque cela s'avérera nécessaire, adaptées aux particularités locales et régionales.

Chaque région du Québec a sa spécificité, et un développement durable suppose que ces spécificités soient soigneusement prises en compte. Le gouvernement vise un développement qui profite au Québec dans son ensemble et à chacune des régions qui le compose.

*Associer davantage les autochtones au développement économique*

- Ce devoir d'équité touche enfin aux rapports avec les communautés autochtones. Il s'installe chez les nations autochtones une volonté de se développer, de participer davantage à l'activité économique et d'assumer de nouvelles responsabilités, dans le respect de cultures elles-mêmes en évolution. Celles-ci désirent être plus associées au développement économique et en devenir des partenaires à part entière.

Les communautés autochtones sont souvent établies sur des territoires propices à la mise en valeur des ressources naturelles par l'exploitation plus traditionnelle — hydroélectricité, mines et forêt — et par le développement du potentiel touristique associé à ces ressources. Dans le cadre de la stratégie de développement économique, en plus d'accorder une assistance aux Autochtones dans le développement d'entreprises et à la création d'emplois, le gouvernement encouragera la participation des Autochtones à la gestion des ressources naturelles et du territoire. Il favorisera également les initiatives des Autochtones eux-mêmes dans la mise en valeur de ces ressources.

## **Assurer un développement durable**

### ***Orientations***

- *Améliorer les conditions de vie des Québécoises et des Québécois*
- *Répondre aux besoins sociaux et aux aspirations individuelles des citoyens*
- *Respecter la qualité du milieu et la pérennité des ressources renouvelables*
- *Agir avec la plus grande équité*

## Mesures du Budget 1998-1999

	<u>Impact financier (millions de dollars)</u>
■ <i>Soutien au développement des nations autochtones</i>	21,0 sur trois ans
■ <i>Aide financière aux infrastructures d'aqueduc, d'égoût et d'assainissement des eaux</i>	180,0 sur cinq ans
■ <i>Bonification du programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement</i>	81,0 sur cinq ans
■ <i>Plan d'amélioration de l'offre touristique en milieu naturel</i>	7,1 sur deux ans
■ <i>Restructuration de la Société de développement de la Baie James (SDBJ)</i>	
■ <i>Création de l'Institut de recherche et développement en agroenvironnement</i>	

# 7 *Conclusion*



## 7. CONCLUSION

Les citoyennes et les citoyens du Québec sont bien conscients de vivre dans une société démocratique et relativement prospère. Ils sont conscients aussi des progrès énormes qui ont transformé cette société depuis les années soixante, particulièrement aux chapitres de la scolarisation de la population et de sa participation aux affaires.

Les Québécois peuvent applaudir les réussites des Bombardier, SNC-Lavalin, Biochem-Pharma, Québécor, DMR, Cascades et autres. On peut aussi souligner la contribution de nombreuses autres entreprises de moindre taille telles le Groupe Lacasse, IPL et le Groupe Laperrière et Verreault, ainsi que les performances de nombreux concitoyens dans des domaines aussi variés que ceux des arts ou des sciences, et ce, dans toutes les régions du Québec. Ils sont aussi en mesure d'évaluer la croissance des trente-cinq dernières années, en considérant les biens matériels et le confort dont ils profitent aujourd'hui.

Cependant, les Québécois peuvent aussi constater qu'une partie importante de la population vit dans des conditions difficiles, où l'incertitude face au lendemain ne laisse aucune place aux projets d'avenir. Ils réalisent aussi que leurs services publics de haute qualité, de même que la cohésion sociale que permettent les mécanismes de soutien aux plus démunis, ne sont pas définitivement acquis.

Le gouvernement du Québec désire tout mettre en œuvre pour que l'économie québécoise réponde plus adéquatement et durablement aux besoins et aux aspirations de l'ensemble de ses citoyens.

Au plan individuel, le gouvernement considère que la participation au marché du travail constitue le meilleur moyen, et le moyen souhaité par tous ceux qui en ont la capacité, de subvenir à leurs besoins et de réaliser leurs rêves. Collectivement, seule l'utilisation du plein potentiel de toutes les ressources humaines peut assurer la prospérité et l'équité auxquelles aspire l'ensemble de la population.

S'assurer que l'économie crée suffisamment d'emplois représente donc le défi majeur que le Québec doit relever.

Comment y parvenir, dans un monde en rapide évolution où les pays les plus avancés, les modèles d'hier, connaissent aujourd'hui une détérioration du niveau de vie d'une partie de leur population, le plus souvent en raison d'un problème aigu de chômage?

Le gouvernement considère que la voie vers la prospérité et la création d'emplois passe par le positionnement du Québec comme une économie

d'avant-garde au niveau mondial. Le Québec possède les atouts nécessaires pour se démarquer avantageusement.

Pour ce faire, le gouvernement s'engage à procurer un environnement d'affaires plus favorable aux entreprises, notamment en ce qui a trait à la fiscalité et à la réglementation des activités économiques, de même qu'à favoriser le développement du secteur financier.

Par sa nouvelle stratégie de développement économique, le gouvernement s'engage aussi à apporter un appui ferme et constant aux entreprises, particulièrement dans les activités comme la formation de main-d'œuvre spécialisée, l'innovation, la conquête des marchés extérieurs et les investissements.

Le gouvernement affirme également sa volonté de construire une économie humaine et solidaire. Les efforts en ce sens seront axés prioritairement sur l'accès pour tous à une éducation de base de grande qualité, et sur la lutte contre l'exclusion du marché du travail, un phénomène qui frappe, pour différents motifs, un trop grand nombre de personnes. Le gouvernement a aussi choisi d'orienter l'ensemble de son intervention dans une perspective de développement durable afin de ne pas hypothéquer le potentiel de bien-être des générations futures.

Pour que le Québec puisse atteindre ses objectifs de prospérité et d'équité, il est tout aussi essentiel que le secteur public lui-même dispense ses services avec la plus grande efficacité. Cela est nécessaire pour qu'un éventail complet de services de grande qualité soient disponibles, et également pour ne pas imposer aux particuliers et aux entreprises un fardeau fiscal trop élevé, en regard de ce qui prévaut ailleurs au Canada et dans le reste du monde.

Le gouvernement du Québec s'est donc donné une stratégie à la hauteur des aspirations des Québécoises et des Québécois. D'ici l'atteinte du déficit zéro, il dispose de moyens limités pour mettre en œuvre cette stratégie. Toutefois, il est convaincu que la clé du succès de la stratégie repose avant tout sur une forte implication de l'ensemble des partenaires socio-économiques.

La stratégie **Objectif emploi**, déposée conjointement avec le Budget 1998-1999, contient déjà un certain nombre de mesures qui découlent des orientations proposées. D'ailleurs, trois plans d'action sont publiés simultanément : *La réforme de la fiscalité des entreprises*, *Plan d'action pour favoriser le développement du secteur financier* et *Accroître les investissements privés*. Dans les mois à venir, d'autres documents seront publiés et feront l'objet de consultations pour qu'il soit possible de déterminer collectivement les objectifs, les priorités et les

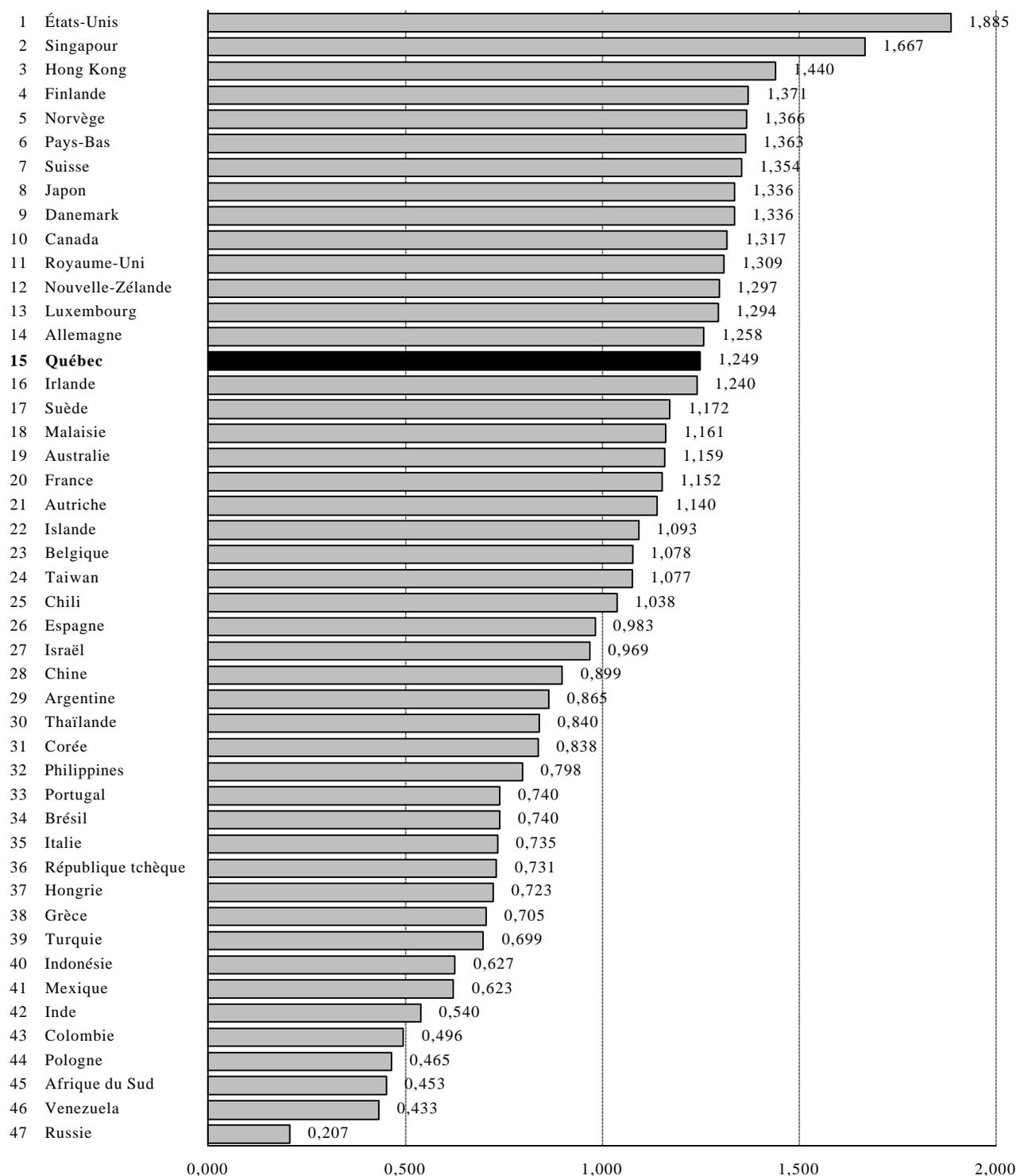
meilleurs moyens pour faire du Québec une économie d'avant-garde créatrice d'emplois.

# *Annexes*

---

# ANNEXE A

## INDICE DE COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE



Sources : The World Competitiveness Yearbook 1997 et Bureau de la statistique du Québec.



## ANNEXE B

### PART DES SECTEURS INDUSTRIELS DANS LA PRODUCTION ET L'EMPLOI, 1966 ET 1996

(en pourcentage)

Secteurs industriels	Part de la production		Part de l'emploi	
	1966	1996	1966	1996
Agriculture	2,4	1,3	5,2	2,4
Forêts	1,2	0,5	1,5	0,7
Pêche et piégeage	0,0	0,0	0,1	0,1
Mines	2,7	0,8	1,4	0,4
Industries manufacturières	29,2	23,0	27,8	18,0
Construction	7,2	5,0	7,2	4,2
Transports, communications et autres services publics	11,9	11,6	8,5	7,0
Commerce de gros et de détail	12,1	11,3	15,6	17,2
Finances, assurances et affaires immobilières	11,0	13,9	4,1	6,0
Administration publique et défense	5,2	6,3	5,5	6,5
Services	17,1	26,2	23,1	37,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources : Statistique Canada, Enquête sur la population active et Bureau de la statistique du Québec, Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec.



## ANNEXE C

## PRODUCTION MANUFACTURIÈRE PAR SECTEUR, QUÉBEC, 1996

	M\$ <sup>1</sup>	En %
<b>Total des industries manufacturières</b>	<b>25 845</b>	<b>100,0</b>
Aliments	2 296	8,9
Boissons	659	2,5
Produits en matière plastique	562	2,2
Cuir et produits connexes	116	0,5
Textiles primaires et produits textiles	923	3,6
Habillement	1 222	4,7
Bois	1 352	5,2
Meubles et articles d'ameublement	515	2,0
Papier et produits connexes	2 869	11,1
Imprimerie, édition et produits connexes	1 147	4,4
Première transformation des métaux	2 715	10,5
Produits métalliques	1 400	5,4
Machinerie	699	2,7
Matériel de transport	2 886	11,2
Produits électriques et électroniques	2 440	9,4
Produits minéraux non métalliques	578	2,2
Produits raffinés de pétrole	141	0,5
Produits chimiques	1 951	7,5
Autres industries manufacturières <sup>2</sup>	1 374	5,3

1 En dollars de 1986.

2 Incluant les produits du tabac et les produits en caoutchouc.

Source : Statistique Canada, Produit intérieur brut provincial par industrie 1984-1996.



**ANNEXE D****ÉLASTICITÉ DE L'EMPLOI À LA PRODUCTION**

	<u>1982-1992</u>	<u>1992-1997</u>
Québec	0,51	0,48
Canada	0,55	0,53
États-Unis	0,54	0,60
Allemagne	0,24	-0,69
France	0,10	-0,03
Italie	0,09	-0,71
Espagne	0,26	0,06
Pays-Bas	0,54	0,58
Belgique	0,18	-0,17
Autriche	0,24	-0,09
Finlande	-0,54	-0,03
Portugal	0,29	-0,09
Irlande	-0,01	0,45

Sources : OCDE, Smith Barney Inc. and Salomon Brothers Inc. et Statistique Canada.

Note : L'élasticité de l'emploi à la production est définie comme le rapport de la croissance de l'emploi à celle de la production. Ainsi, une élasticité 0,50 indique une croissance annuelle moyenne de l'emploi de 0,5 %, si l'augmentation de la production est de 1,0 %.